

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 10 février 2014

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

| | | | |
|---|----|--|----|
| Ouverture de la séance..... | 3 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier..... | 23 |
| Félicitations..... | 3 | 2014 DJS 164 - Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association "Airparif" pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air au Centre Sportif Suzanne Lenglen (15e) .. | 25 |
| Adoption de comptes rendus..... | 3 | 2014 DPA 7 Indemnisation d'une société en raison d'un complément de mission suite à la commission de sécurité Stade Jean Bouin (16e)..... | 27 |
| 2014 DF 2 - Avenants aux marchés de prestation de services d'assurances relatifs aux majorations de cotisations..... | 3 | 2014 DPA 17 Avenant n° 5 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e)..... | 27 |
| Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au droit de préemption sur les locaux commerciaux..... | 4 | 2014 DPA 18 Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement - pilotage - coordination (OPC) de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e)..... | 27 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un tarif différencié de la taxe d'occupation du domaine public..... | 5 | Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au Parc des Princes (16e)..... | 32 |
| 2014 DVD 12 - Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy Batignolles (17e)..... | 7 | 2014 DU 1 - Cession d'une partie de la parcelle, 13, rue du Four à Choisy-le-Roi (94)..... | 33 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un comité de suivi des travaux..... | 7 | Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'axe majeur Paris - La Défense..... | 34 |
| 2014 DEVE 7 - Subventions (16.728 euros) à dix associations gestionnaires de jardins partagés dans le cadre de l'appel à projets Main Verte..... | 8 | Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à la rénovation de l'ancien "Bal Nègre" (15e)..... | 35 |
| Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au cimetière de Montmartre..... | 10 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin..... | 37 |
| Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination "Jardin de Vitaly" du futur jardin de l'éco-quartier Frequel Fontarabie (20e)..... | 11 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'avenue Foch..... | 38 |
| 2014 DPE 1 - Approbation du principe et des modalités de résiliation du marché relatif à l'élaboration de diagnostics et d'accompagnements personnalisés dans la réduction des déchets auprès d'entreprises et de services publics parisiens..... | 12 | Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'avenue Foch (16e)..... | 38 |
| Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux pics d'exposition électromagnétique dans le métro..... | 13 | 2014 DGRI 1 - Acompte de subvention (1.300.000 euros) avec convention à l'Association Internationale des Maires Francophones (1er)..... | 39 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la salubrité publique dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois..... | 14 | 2014 DGRI 2 - Acompte de subvention (290.000 euros) et avenant à convention avec La Maison de l'Europe de Paris (4e)..... | 40 |
| 2014 DUCT 4 - Subvention Fonds du Maire (6.200 euros) à 4 associations du 14e arrondissement..... | 15 | 2014 DICOM 3 - Convention pour l'exposition "Fusillés pour l'exemple - les fantômes de la république 1914-2014"..... | 42 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux cambriolages..... | 15 | Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription..... | 43 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants..... | 18 | Dépôt de questions d'actualité..... | 44 |
| 2014 CAS 1 - Revalorisation des montants accordés dans le cadre de l'aide Paris Petit A domicile (PAPADO)..... | 20 | | |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au recrutement d'ASEM dans le 15e..... | 22 | | |

| | | | |
|---|----|--|----|
| Suspension et reprise de la séance..... | 45 | Liste des membres présents..... | 71 |
| Examen des questions d'actualité..... | 45 | Tableau récapitulatif des absences de l'année 2013. .. | 73 |
| I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au droit à l'interruption volontaire de grossesse..... | 45 | Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... | 75 |
| II - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au climat d'intolérance et au respect de tous. | 47 | Tableau des votes des groupes politiques. | 77 |
| III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre du mariage pour tous à Paris..... | 49 | | |
| IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'Office du Tourisme. | 51 | | |
| V - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative à l'avenir du Grand Paris..... | 53 | | |
| VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative aux investissements étrangers à Paris..... | 55 | | |
| Clôture de la séance..... | 59 | | |
| Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. | 59 | | |
| QE 2014-1 Question de Mme Geneviève BERTRAND à M. le Maire de Paris relative à un bilan précis de la mandature 2008 - 2014 concernant les actions de Relations internationales..... | 59 | | |
| QE 2014-2 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la distance d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dans le 5e. | 59 | | |
| QE 2014-3 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au principe de précaution en matière d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dans le 5e. | 60 | | |
| QE 2014-4 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la transmission des dossiers relatifs aux antennes Free dans le 5e..... | 60 | | |
| QE 2014-5 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au respect de la charte sur la téléphonie mobile. | 60 | | |
| QE 2014-6 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la convention-cadre avec Free Mobile..... | 60 | | |
| Votes spécifiques..... | 61 | | |
| Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée..... | 61 | | |
| Liste des membres présents en Commission. | 70 | | |

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Mes chers collègues, c'est bien : les conseillers de Paris sont à l'heure ce matin ! Il faudrait ne faire que des dernières séances. Tout le monde serait à l'heure tout de suite, même les journalistes. Je ne sais pas pourquoi vous êtes si nombreux !

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je voudrais d'abord adresser, en notre nom à tous, nos très chaleureuses félicitations à Mme Gisèle STIEVENARD, qui a été promue au grade d'Officier, ainsi qu'à Mme Maïté ERRECART, nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 décembre 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas. Je regarde tous les groupes.

Ils sont donc adoptés.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour.

2014 DF 2 - Avenants aux marchés de prestation de services d'assurances relatifs aux majorations de cotisations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons donc par examiner le projet de délibération DF 2 concernant des avenants aux marchés de prestation de services d'assurances relatifs aux majorations de cotisations, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 1.

Monsieur GAUDILLÈRE, voulez-vous faire un bref commentaire ?

Vous allez être passionnés, les journalistes, par tout cela, je le sens...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Il s'agit d'un projet de délibération technique qui, je pense, ne retiendra pas beaucoup l'attention du Conseil.

Il s'agit de renouveler un marché existant en matière de conseil dans le domaine des assurances. Quant à l'amendement qui a été déposé par l'Exécutif, c'est un amendement purement technique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement purement technique n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DF 2).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au droit de préemption sur les locaux commerciaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 2 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au droit de préemption sur les locaux commerciaux.

Monsieur BOUTAULT, voulez-vous nous donner votre sentiment ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Avec plaisir, Monsieur le Maire.

Ce vœu part du fait que notre Assemblée peut se féliciter d'avoir, au cours de cette mandature, largement contribué à défendre le petit commerce indépendant en centre-ville d'une part, et d'autre part d'avoir œuvré avec succès à implanter dans la restauration scolaire des produits issus de l'agriculture biologique et de l'alimentation durable.

Ces deux faits faisaient qu'il nous paraissait incongru qu'une chaîne de restauration rapide s'implante dans un secteur où ce travail a été particulièrement remarqué. Si nous ne donnons pas les moyens de continuer à avoir des outils législatifs plus importants, en lien avec les députés qui votent les lois, nous aurons beaucoup de mal à pouvoir limiter l'implantation des grandes chaînes de commerce franchisées au détriment du commerce de proximité indépendant dont les Parisiens ont besoin, notamment des commerces alimentaires de qualité.

C'est la raison pour laquelle le groupe écologiste a déposé ce vœu, afin que vous attiriez l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une loi qui interdirait par exemple, comme cela se fait déjà pour les débits de boissons et autres commerces, l'installation de commerces de "fast-food" qui entraînent l'obésité chez les enfants, à proximité des écoles. Cette initiative honorerait notre Assemblée.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci.

Je vais naturellement donner, au nom de l'Exécutif municipal, un avis favorable au vœu que M. BOUTAULT vient de présenter.

Mais je dois dire que finalement, ce vœu, nous y avons d'ores et déjà donné satisfaction.

D'abord, il faut dire, Monsieur BOUTAULT, que nous sommes extrêmement sensibles à votre compliment relatif au refus exprimé par la Ville de l'ouverture d'un magasin McDonald's à l'angle des rues Réaumur et des Petits-Carreaux. Rien de ce qui a été entrepris ici n'aurait été possible sans la volonté du Maire de Paris et sans les clauses de protection renforcées du commerce et de l'artisanat inscrites dans le P.L.U. que cette majorité a élaboré et adopté lors du précédent mandat.

Je pense que vous vous souvenez qu'il y avait alors ceux qui y croyaient et qui n'y croyaient pas ; ceux qui s'impatientaient de voir le volet commercial de ce P.L.U. entrer en vigueur ; et ceux qui intentaient un recours en annulation, jugeant qu'il était attentatoire à la liberté du commerce. Ces derniers étaient souvent les mêmes, qui se plaignaient et dénonçaient la disparition des petits commerces de proximité chez eux.

Bien ! Les faits ont tranché depuis, et on doit aujourd'hui réaffirmer avec force que sans ces protections inscrites depuis 2006 dans le P.L.U. parisien, nous n'aurions pas été en capacité de défendre et de promouvoir le tissu commercial diversifié et de proximité comme nous l'avons fait.

Bien entendu, vous avez raison de le dire : le P.L.U. seul ne peut pas suffire. C'est pourquoi, après une décennie où le législateur a limité les compétences des collectivités, nous fondons maintenant de réels espoirs sur le projet de loi qui va être présenté dans 48 heures devant le Parlement par la Ministre du Commerce, Sylvia PINEL.

D'abord, la Ministre du Commerce était désireuse d'établir le contact avec la Ville de Paris pour connaître en détail l'action volontariste de la Ville, et cette action inédite mise en œuvre par la Municipalité pour la préservation du commerce indépendant et de proximité.

D'autre part parce que nous avons été auditionnés par les députés qui vont défendre des amendements pour cette loi, et que nous espérons beaucoup que le Gouvernement et les parlementaires vont prendre leurs responsabilités afin que les collectivités puissent avoir des compétences face à la préservation de ce commerce indépendant dans le cadre du développement commercial de leur ville.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est un sujet très important parce que dans toutes les villes du XXI^e siècle, il faut essayer de préserver un équilibre.

Équilibre entre le commerce de proximité, une forme d'art de vivre, et en même temps, l'innovation, pour tout ce qui crée de la richesse.

Et c'est vrai que Paris, aujourd'hui, est à la fois la ville qui est reconnue, par le cabinet Deloitte, par exemple, comme la ville la plus innovante d'Europe, les start-up, les pépinières d'entreprises...

En même temps, c'est la ville d'Europe, la grande métropole d'Europe, et même de France, qui a le plus de commerces de proximité par habitant. Mais cela ne se fait pas par hasard. La pure logique du marché détruit les commerces de proximité. On le voit dans beaucoup de villes françaises et européennes. Et c'est très important de maintenir cet équilibre. C'est à la fois un atout pour les Parisiens eux-mêmes mais y compris pour les visiteurs de Paris, qui tiennent à ce qu'il y ait cet équilibre entre une ville dynamique, innovante, entreprenante mais aussi une ville qui garde une âme. Dans la relation sociale, la présence des commerces de proximité est très importante.

De ce point de vue, je veux rendre hommage aux fédérations professionnelles - Lyne COHEN-SOLAL le sait - qui, depuis 13 ans, nous ont vraiment beaucoup aidés, avec évidemment la S.E.M.A.E.S.T., à faire en sorte que l'on puisse installer de jeunes entrepreneurs, mais aussi du commerce de proximité.

Je sais que les Parisiens y sont attachés, donc je suis moi aussi très favorable à ce vœu n° 2 que nous allons soumettre maintenant au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 1).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un tarif différencié de la taxe d'occupation du domaine public.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 3 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à un tarif différencié de la taxe d'occupation du domaine public.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est un vœu qui est dû à l'initiative d'un conseil de quartier, le conseil de quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, mais je crois que c'est un problème assez général à Paris.

Un certain nombre d'animations, de manifestations qui contribuent à améliorer et animer la vie des quartiers sont dues à l'initiative des conseils de quartier. La question qui est posée est de savoir s'il ne serait pas opportun - il nous semble opportun - d'appliquer un tarif plus favorable ou, ce qui serait mieux encore, l'exonération des taxes

d'occupation du domaine public, et ne pas appliquer le tarif général pour les associations, les professionnels et les particuliers.

C'est un vœu qui a été proposé et adopté par le conseil de quartier. Il a également été adopté par le Conseil d'arrondissement, et nous le présentons aujourd'hui devant le Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LEGARET, nous sommes un peu surpris de votre vœu parce que la requête que vous formulez est d'ores et déjà possible. Aujourd'hui, au regard des règlements de la Ville de Paris, il est tout à fait possible, pour un conseil de quartier, d'organiser une vente au déballage, comme nous l'appelons administrativement, en étant exonéré. Il suffit de rentrer dans les cinq critères établis par la Ville de Paris :

Naturellement d'animer un quartier ou de développer la solidarité et des liens sociaux ;

De soutenir des actions sociales et humanitaires ;

L'organisateur doit être une association. Les profits doivent être reversés à l'association organisatrice ;

L'accès à la manifestation doit être gratuit ;

Les exposants doivent être des particuliers.

Ces cinq critères sont souvent très facilement remplis par des manifestations organisées par les conseils de quartiers dans de nombreux autres quartiers, et je ne vois pas pourquoi le conseil de quartier Saint-Germain-l'Auxerrois ne pourrait pas faire des manifestations qui rentreraient dans ces critères. À ce moment-là, c'est automatiquement exonéré.

Je me permets juste de dire que votre vœu nous paraît un peu superfétatoire, mais nous sommes évidemment d'accord sur le fond avec vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez quand même un avis plutôt défavorable, je crois ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Il est plutôt défavorable, parce qu'il n'a pas lieu d'être.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si le vœu a été déposé par le conseil de quartier, c'est parce que la taxe a, bien entendu, été appliquée. Je vous ai même écrit et vous m'avez répondu que la taxe serait appliquée.

Donc, je crois qu'il y a un peu contradiction dans la position.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, on va s'en tenir là.

Monsieur LEGARET, le sujet n'est pas médiocre et je pense que Lyne COHEN-SOLAL a montré qu'il y avait dès aujourd'hui des possibilités d'appliquer les règles avec le sens de l'opportunité.

En revanche, s'il faut changer les règles, Monsieur LEGARET, je pense que c'est de la responsabilité de la prochaine mandature. Donc, maintenez votre vœu si vous voulez, vous avez exprimé vos idées. Je pense que dès aujourd'hui, pour le mois et demi qui reste, honnêtement, on peut faire preuve de souplesse. En revanche, laissons les élus du 30 mars décider des règles qu'ils voudront appliquer pendant les six ans qui suivent.

Vous maintenez votre vœu, je crois ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Sur votre recommandation, je le maintiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, je ne vous l'ai pas recommandé, je l'aurais même plutôt à votre place retiré, mais je ne suis pas à votre place, jusqu'à la dernière seconde de cette mandature, et vous n'êtes pas à la mienne.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DVD 12 - Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy Batignolles (17e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un comité de suivi des travaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 12 relatif au lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy-Batignolles (17e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 4 dans le fascicule.

Mme KUSTER a demandé la parole. Je la lui donne.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Excusez-moi, je croyais que Jérôme DUBUS allait le présenter car nous le faisons de manière commune, et également avec les élus de la majorité municipale du 17e arrondissement.

C'est sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, puisque cela concerne tous les travaux de la Z.A.C. "Batignolles". Vous le savez, ces travaux vont être concomitants à d'autres travaux, au-delà de la Cité judiciaire, des 3.500 logements, des 140.000 mètres carrés de bureaux, le chantier du tramway, le T3 qui va arriver ainsi que la ligne 14. Evidemment, tous ces chantiers vont avoir des répercussions importantes pour le quartier, tant en matière de circulation d'ailleurs que de fonctionnement du secteur.

Nous souhaiterions nous faire l'écho d'ailleurs de la réserve émise lors de la commission d'enquête du tramway, pour demander qu'une commission de suivi soit installée pour les riverains et les commerçants.

A ce stade, nous n'avons pas eu satisfaction, tel que nous le souhaitons et nous demandons donc une réelle commission de suivi, avec concertation des habitants et des usagers. C'est une demande qui avait d'ailleurs été formulée en ce sens par Jérôme DUBUS, lors du dernier conseil d'administration de Paris Batignolles Aménagement.

Et cette instance pourrait être directement rattachée au coordonnateur désigné dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy-Batignolles, ce vœu se rattachant donc au projet de délibération DVD 12.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que soit mis en place un comité de suivi local des différents travaux de la porte de Clichy, comprenant des membres désignés par les conseils de quartier concernés, les associations d'usagers des transports en commun, la Mairie de Paris, la mairie d'arrondissement et les différents maîtres d'ouvrage en lien avec le coordinateur désigné.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, vous rappelez que le 17e arrondissement bénéficie d'importants aménagements, avec le prolongement du tramway, le prolongement de la ligne 14, et bien sûr Batignolles.

Un dispositif de concertation et de communication est en place concernant le secteur de la porte de Clichy et est piloté par Paris Batignolles Aménagement. Ce dispositif permet la diffusion d'informations sur les travaux et sur les projets aux habitants, des étapes de concertation et une coordination de la communication entre les différents maîtres d'œuvre. Les premières réunions avec les habitants se sont d'ailleurs tenues en avril 2013 et se poursuivent.

Nous avons toujours utilisé la concertation comme méthode à Paris Batignolles, comme ailleurs, j'é mets donc un avis défavorable à votre vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord.

Nous avons entendu vos deux points de vue.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 12).

2014 DEVE 7 - Subventions (16.728 euros) à dix associations gestionnaires de jardins partagés dans le cadre de l'appel à projets Main Verte.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 7 relatif à l'attribution de subventions à dix associations gestionnaires de jardins partagés dans le cadre de l'appel à projets "Main verte".

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces projets de délibération sont l'occasion de tirer un bilan de ce qui a été fait en matière de jardins partagés, puisque l'année dernière le programme a fêté ses dix ans avec un bilan très positif et aujourd'hui, je m'en félicite, avec un consensus politique, ce qui n'était pas le cas, il faut bien le dire en 2003 quand nous avons lancé les premiers jardins partagés.

Comme l'a souligné l'audit de l'Inspection générale, il s'agit d'un programme très peu coûteux pour la Ville en investissement et en fonctionnement, avec un rayonnement qui dépasse les adhérents nombreux des associations.

Et durant cette mandature, il faut souligner que les interfaces avec d'autres programmes, d'autres directions de la Ville se sont diversifiées, et la nature des projets également : les programmes nature avec la DPVI, les jardins solidaires avec la DASES, le renforcement de la participation de la DASCO dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, le développement de projets participatifs de végétalisation de l'espace public avec la DVD, le projet de vergers collectifs, et on pourrait continuer la liste longtemps comme cela.

Ce qui est intéressant aussi, c'est de voir que les raisons les plus importantes dans l'esprit général du fonctionnement du jardin, selon les associations elles-mêmes, sondage effectué en 2011, sont d'abord la convivialité et le fait de rencontrer des gens, puis l'éducation à l'environnement, le jardinage ne vient en réalité qu'en quatrième position.

Soixante-quinze jardins sont signataires de la charte "Main verte", dont quarante-quatre créations durant cette mandature, ce qui confirme la pertinence du programme et il faut dire qu'il y a en moyenne sept à huit jardins nouveaux créés chaque année. Sur l'ensemble de la ville, c'est aujourd'hui trois hectares de jardins partagés qui possèdent le label "Main verte".

Ce qui est également intéressant, c'est de voir la situation de ces terrains. Près de la moitié sont dans des espaces verts, mais 30 % sur des dents creuses, pérennes ou non, 16 % sur des terrains qui n'appartiennent pas à la Ville, que ce soient des bailleurs sociaux ou R.F.F., et près de la moitié des jardins partagés, Main Verte, sont situés dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, même si, durant ce mandat, des projets dans les arrondissements centraux à l'ouest ont néanmoins commencé à se développer.

Plus de 40 % des jardins "Main Verte" sont dans des secteurs "politique de la ville", et je voudrais insister sur ce point, parce que cela va totalement à l'encontre de l'image "bobo" que des journalistes, parfois, dépeignent et qu'on entend murmurer parmi certains élus.

Je crois qu'il faut aussi souligner que les jardins éphémères sont de plus en plus propices à devenir des terrains d'expression collective et de réappropriation de son environnement. Cela pose la question, d'ailleurs, de la place des friches dans la ville, territoires souvent considérés comme des stocks fonciers disponibles à la construction.

A l'heure où les politiques publiques tendent à renforcer les liens sociaux, à développer la solidarité, et alors même que les urbains désirent une proximité plus grande avec une nature de plus en plus libre, ces territoires en marge méritent que l'on porte sur leur devenir un regard neuf et porteur de solutions durables pour nos villes et pour leurs habitants. Les friches suscitent un intérêt croissant de la part des citoyens, les potentiels qu'elles portent sont en effet multiples, à l'image des jardins partagés, des collectifs d'artistes, etc.

Ces espaces sont souvent mal perçus, il faut bien le dire, mais ils ne sont pas pour autant protégés de réalités économiques et foncières qui amènent bien souvent, trop souvent, à des arbitrages politiques, favorisant des projets dits rentables, qui ne sont pourtant pas forcément les plus adéquats pour le devenir d'un quartier et le bien-être de ses habitants.

Ces espaces invitent à repenser l'aménagement du territoire, à les intégrer dans une stratégie de planification urbaine en appréhendant l'état de friche comme un parti-pris d'aménagement au sein des politiques urbaines.

La ville durable, c'est aussi la ville innovante qui ne court pas nécessairement après la ville rentable.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce programme "Main Verte" est une vraie réussite, beaucoup de villes, d'ailleurs, viennent nous voir, nous envient et nous les aidons à engager ces démarches.

Je ne voudrais pas répéter tous les bienfaits qui ont été énumérés par mon collègue Yves CONTASSOT sur les jardins partagés, je crois que maintenant, chacun les connaît et vous avez eu tous l'occasion, je crois, de visiter ou même de partager des fêtes et des événements qui ont été organisés dans les jardins partagés.

Je voudrais profiter de mon intervention surtout pour remercier tous les habitants, toutes les associations et aussi les directions qui ont travaillé sur ce programme, notamment la cellule "Main Verte". C'est aussi un travail d'accompagnement, c'est un programme innovant et qui a nécessité justement de déplacer un peu ces savoir-faire, de se remettre en question. Je les remercie tous pour leur dynamisme et aussi leur envie d'innover dans notre ville.

Je voulais terminer aussi sur le bilan assez positif de cette mandature où nous avons vraiment travaillé de façon plus intense les quartiers "politique de la ville" et je remercie Gisèle STIEVENARD pour son appui, cela a été fait aussi avec un travail de terrain qui a été mené par les personnes qui travaillent à la "politique de la ville", le programme "Nature Plus", elles y ont cru, elles ont eu raison, d'ailleurs, parce que cela a permis de développer des beaux projets, et j'espère que cette dynamique va continuer et que l'on va pouvoir faire la ville, comme l'a dit Yves CONTASSOT, en sachant utiliser toutes ces friches, pas seulement comme des délaissés urbains qu'il faudrait cacher ou éliminer, mais comme un vrai potentiel pour la ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Voilà encore un sujet où l'intervention publique a un effet direct sur l'art de vivre dans la ville. C'est vrai que cette intervention-là a des conséquences vraiment très profondes sur la qualité de vie des gens, et je souhaite que Paris soit bien conscient de ses atouts.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DEVE 7).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au cimetière de Montmartre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 5 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au cimetière de Montmartre.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je présente ce vœu au nom du conseil de quartier Clichy Grandes-Carrières dont je suis l'élue référente.

Ce vœu s'appuie sur un certain nombre d'éléments, sur le constat que ce cimetière représente un patrimoine architectural et symbolique important, notamment par le nombre impressionnant d'hommes de théâtre, d'hommes de lettres et de personnalités diverses qui y reposent. C'est aussi un lieu important du point de vue de la biodiversité qui y est présente et de la réserve qu'il peut fournir comme îlot de fraîcheur dans un travail plus important sur les espaces verts parisiens. C'est aussi un lieu touristique mondialement connu et, finalement, difficile, à traverser.

C'est pourquoi le conseil de quartier a souhaité présenter ce vœu, tout d'abord pour qu'une signalétique plus adaptée et plus visible pour accéder au cimetière soit mise en place, que soit envisagée la réouverture d'une grille située rue Joseph-de-Maistre, que soit lancée une étude de faisabilité relative à la création d'une autre entrée rue Ganneron pour faciliter la mobilité urbaine et la circulation entre différents quartiers du 18e et, plus largement, que soit lancée une réflexion sur le devenir du cimetière Montmartre, notamment par l'organisation d'événements culturels tels qu'expositions, installations d'artistes, etc., tout ceci dans le respect, évidemment, de la fonction première de recueillement du lieu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avant que Mme Fabienne GIBOUDEAUX ne réponde, je crois que le maire d'arrondissement veut dire un mot.

Je lui donne volontiers la parole.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Juste un mot, Monsieur le Maire, pour dire que, bien sûr, le conseil de quartier Grandes-Carrières Clichy avait adopté ce vœu que Danielle FOURNIER a présenté, mais le Conseil d'arrondissement dans son unanimité l'a repris, retravaillé et adopté à l'unanimité.

Je voulais quand même le faire remarquer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois que tu as bien fait de le préciser, d'autant que je le savais, donc je ne comprenais pas que ce ne soit pas proposé au nom de l'ensemble du 18e arrondissement, d'ailleurs, de manière unanime.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une demande assez ancienne, l'ouverture du cimetière de Montmartre, qui est tout à fait légitime, car c'est une emprise importante et cette possibilité d'ouverture permettrait d'avoir plus de porosité urbaine dans le quartier ; évidemment, sur cet argument-là, j'y suis tout à fait favorable.

Reste la question de la sécurité dans les cimetières. Il y a, effectivement, depuis de nombreuses années, de nombreux vols, des vols d'objets, notamment, qui sont présents dans ces cimetières. Il faudra, si on va vers un projet d'une ouverture supplémentaire de ces cimetières, l'accompagner, évidemment, avec des effectifs qui permettraient de surveiller les entrées et les sorties et d'éviter que ces nouvelles entrées et sorties occasionnent des vols supplémentaires.

Je voudrais ajouter qu'il y a une demande d'inscription au titre des monuments historiques en cours aujourd'hui pour inscrire ce cimetière comme un monument historique, qui va nous permettre aussi de valoriser et de protéger la valeur patrimoniale de ce cimetière. C'est plutôt un plus, et je pense que ce serait intéressant de faire participer, si vous le souhaitez, le conseil de quartier à cette démarche. La possibilité de faire des événements artistiques est possible. On l'a fait petit à petit dans certains cimetières : le Père-Lachaise, le cimetière de La Villette notamment, et aussi à Pantin, et ces expositions de photographies ou événements artistiques ont été plutôt bien perçus par le public

et aussi par le personnel des cimetières. Il faut que cela se fasse à la demande, il faut que le personnel y soit associé.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable à ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Fabienne GIBOUDEAUX.

Je demande à l'ensemble...

Cela ne va pas être très long, les travaux, mais c'est important, tout cela, les jardins partagés, le commerce de proximité, en passant par les cimetières, donc je vous demande d'être attentifs, et si vous souhaitez, comme depuis six ans, pour ne pas dire plus, avoir des conciliabules, de le faire plutôt à l'extérieur.

Je ne veux pas anticiper sur les derniers mois, mais je crois que nous avons conduit nos travaux tous ensemble depuis six ans avec sérieux et dignité et j'entends que les dernières heures le soient, donc on écoute tous les intervenants, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 2).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination "Jardin de Vitaly" du futur jardin de l'éco-quartier Frequel Fontarabie (20e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la dénomination "Jardin de Vitaly" pour un futur jardin de l'éco-quartier Frequel Fontarabie.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vitaly Statzinsky est un artiste russe, illustrateur, qui est venu trouver refuge, comme de nombreux autres artistes, à Paris et qui a continué ses activités artistiques rue des Orteaux dans le 20e arrondissement. Début 2003, il habitait toujours dans le quartier lorsqu'il a fait l'objet d'une rénovation. Il travaillait dans une maisonnette qui, au fil des années, s'était transformée, dit-on, en petite "datcha".

Ce monsieur est décédé en novembre 2010 et donner son nom au futur jardin du quartier serait lui rendre un hommage tout à fait mérité. C'est pourquoi je vous le propose aujourd'hui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Onze ans après le début de la concertation, en 2003, de l'éco-quartier "Frequel Fontarabie", nous allons bientôt livrer le jardin. C'est une satisfaction pour nous tous d'avoir pu faire aboutir ce beau projet et ce serait une façon élégante, et belle aussi, de le terminer en donnant le nom de "Vitaly" à ce jardin.

Je pense que cet hommage aussi est un hommage à tout le personnel qui a travaillé sur le relogement dans cette opération, notamment le personnel de la S.I.E.M.P. qui avait accompagné ce relogement très douloureux et délicat de Vitaly Statzinsky avec beaucoup de tact et beaucoup d'humanité.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable et je pense qu'il est important, dans les nominations, que l'on ait un rapport avec l'histoire et le vécu des personnes qui vivent dans ces quartiers.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 3).

2014 DPE 1 - Approbation du principe et des modalités de résiliation du marché relatif à l'élaboration de diagnostics et d'accompagnements personnalisés dans la réduction des déchets auprès d'entreprises et de services publics parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant du projet de délibération DPE 1 relatif à la réduction des déchets auprès d'entreprises et de services publics parisiens.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais me féliciter de cette bonne initiative, que nous avons prise en 2012, de travailler à la diminution des déchets provenant notamment de la restauration scolaire et aussi à la réduction des déchets domestiques en travaillant sur la mise en place de systèmes de compost pour les déchets putrescibles des ménages.

Mon intervention consiste à demander quels sont les résultats des mesures de gaspillage qui ont été menées dans les 4^e, 11^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements ; je veux dire dans certains restaurants scolaires situés dans ces arrondissements, puisque des mesures de gaspillage devaient être menées afin de lutter, justement, contre le gaspillage alimentaire.

Ces résultats sont d'autant plus intéressants qu'il devait en résulter une généralisation auprès des autres restaurants scolaires, en attendant que l'on en voie la pertinence sur ces arrondissements. Le 2^e arrondissement est toujours volontaire pour travailler à des projets innovants de réduction des déchets, que ce soit par la collecte du compost issu de ces restaurants scolaires et/ou par le travail concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles parisiennes.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jacques BOUTAULT.

Il se trouve que le temps des expérimentations ne correspond pas forcément au temps politique et au temps des élections municipales, donc ces expérimentations ne sont pas tout à fait terminées à l'heure où je vous parle et donc je ne peux pas vous en donner le bilan à ce Conseil, mais je ne doute pas que nous y reviendrons.

Vous savez que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le recyclage des biodéchets sont parmi les priorités que s'est données la Ville de Paris. Nous multiplions les expérimentations, que ce soit auprès des cantines scolaires, que ce soit auprès de cantines d'entreprises, que ce soit avec la restauration en tant que telle, ou bien effectivement auprès des individus. J'étais encore, il y a quelques jours, dans le 19^e arrondissement, dans le quartier Belleville, dans une copropriété qui a engagé près de 70 de ses appartements dans la mise en place du compost.

Nous continuons là-dessus, mais ne doutez pas que, dès que nous aurons fini les expérimentations, nous en publierons les résultats pour voir comment nous pouvons élargir le processus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux pics d'exposition électromagnétique dans le métro.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 7 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux pics d'exposition électromagnétique dans le métro.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

A la demande de son comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, la R.A.T.P. a commandé à son laboratoire interne un rapport, qui a été rendu public le 21 janvier 2014, montrant que l'exposition aux champs électromagnétiques auxquels sont soumis les voyageurs du métro parisien dépasse les seuils de la Charte parisienne de la téléphonie mobile. Les résultats de cette étude, réalisée sur la ligne 3 du métro dans les cabines des conducteurs, relèvent des pics à 8 volts par mètre alors que la Charte parisienne les limite à 5 volts par mètre pour la 3G, seule puissance actuellement disponible dans le métro.

Or, la R.A.T.P. a décidé d'étendre la 4G à tout son réseau, ce qui aura pour effet, comme partout ailleurs, d'augmenter l'exposition de 50 % en moyenne, de telle sorte que le seuil maximum autorisé par la Charte parisienne sera lui aussi largement dépassé dans le métro.

Alors, considérant que le rapport de l'A.N.S.E.S. d'octobre 2013 recommande, pour des raisons sanitaires, de limiter les expositions de la population aux radiofréquences, considérant d'ailleurs l'adoption d'une proposition de loi de la députée écologiste Laurence ABEILLE à l'Assemblée nationale en première lecture, prônant également la modération et la sobriété sur l'exposition aux champs électromagnétiques, nous souhaitons que soient engagées des discussions avec la R.A.T.P. en vue de faire appliquer, dans les espaces fréquentés aussi bien par les voyageurs que par les agents du métro, les seuils maximaux d'exposition qui sont prévus par la Charte parisienne de la téléphonie mobile.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur NAJDOVSKI, chers collègues, effectivement, j'ai lu, comme vous, les résultats de la commande d'un certain nombre d'organisations syndicales au C.H.S.C.T. de la R.A.T.P. Il se trouve que j'ai rencontré la semaine dernière la direction de la R.A.T.P. pour parler non pas des ondes, pour le coup, même si, du coup, nous les avons abordées, mais de la question de l'extraction des déchets à partir des stations de la R.A.T.P., ce qui n'est pas toujours simple dans notre ville aujourd'hui. Mais nous continuons à travailler sur cette question.

Je les ai interrogés sur ce point.

Il est compliqué de pouvoir savoir exactement de quoi il s'agit parce que nous ne connaissons pas le protocole selon lequel ces mesures ont été faites sur les lignes de la R.A.T.P. pour connaître l'exposition.

En tout état de cause, moi, ce que je peux vous dire, c'est que, d'une part, je ne me lasse pas de me féliciter de voir, Conseil après Conseil, et par l'ensemble des groupes, la Charte de Paris sur la téléphonie mobile prise en exemple de ce qu'il faudrait réussir à réaliser dans les autres endroits, et cela, franchement, je crois que l'on peut encore s'en féliciter. Nous avons adopté cet élément à l'unanimité.

D'autre part, je pense effectivement qu'il faut travailler avec l'ensemble de ceux qui détiennent, par exemple, les sous-sols, en l'occurrence, pour travailler sur les expositions elles-mêmes.

J'ai moi-même suggéré à la R.A.T.P., mais cela ne peut être qu'une suggestion à ce stade, de peut-être travailler comme le fait Aéroport de Paris, c'est-à-dire de mettre en place un réseau unique qui permettrait la mutualisation, l'interopérabilité de leurs antennes et de faire passer les quatre opérateurs par le même réseau, et donc, de ce point de vue-là, de pouvoir mieux contrôler, sans doute, l'exposition.

En tout état de cause, je crois qu'il faut continuer à travailler sur ce sujet.

C'est pourquoi je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien ! Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 4).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la salubrité publique dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 8 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la salubrité publique dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. LEGARET arrive à point !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un vœu qui a également été adopté par le conseil de quartier Saint-Germain-l'Auxerrois et par le Conseil d'arrondissement lors de notre séance du 2 décembre. Ce vœu est très court : il manifeste le souhait que le Maire de Paris donne les instructions nécessaires aux directions concernées de la Ville pour améliorer de manière pérenne la salubrité dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois dans les domaines qui ont été mentionnés par le vœu, c'est-à-dire notamment les nuisances d'hygiène, de santé publique, de propreté.

Je dirais qu'il suffit de quadriller les rues des Orfèvres, la rue Jean-Lantier, le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois pour se rendre compte qu'il y a des problèmes répétés.

Voilà le sens de ce vœu qui me paraît se suffire à lui-même. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

Monsieur PENINOU, vous avez la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur LEGARET.

Je dois vous avouer que je suis un peu surpris par la teneur de votre vœu. Vous savez que depuis la mise en place par mon prédécesseur du co-pilotage de la propreté en 2009, les instructions peuvent être données par les mairies d'arrondissement aux divisions territoriales sur des modifications de fréquence du lavage. Vraiment, pour le coup, même si je suis tout à fait prêt à pouvoir vous appuyer dans les démarches, et d'ailleurs on l'a fait à plusieurs reprises, cela relève vraiment de la mairie d'arrondissement.

A ce titre, les agents de la propreté balaient sept fois et lavent deux fois par semaine le secteur dont vous venez de parler. Vous pouvez aussi demander une opération de nettoyage approfondi, mais là encore, c'est à voir entre vous et la division territoriale de la propreté. Il n'est point besoin de faire tout remonter systématiquement à l'Hôtel de Ville pour organiser le nettoyage de nos rues.

C'est donc un avis défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur PENINOU.

Un peu de concentration, s'il vous plaît !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DUCT 4 - Subvention Fonds du Maire (6.200 euros) à 4 associations du 14e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DUCT 4 relatif à l'attribution d'une subvention Fonds du Maire d'un montant de 6.200 euros à 4 associations du 14e arrondissement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 9.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un amendement technique qui prévoit simplement que deux associations supplémentaires bénéficieront de ces fonds qui sont, comme vous le savez, destinés à aider socialement les associations des arrondissements et qui sont régis par les maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 9 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 9 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DUCT 4).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux cambriolages.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 10 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux cambriolages.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la hausse des cambriolages dans Paris, notamment, bien évidemment, dans le 17e arrondissement. On peut se battre sur les chiffres... Et oui ! Regardez les chiffres ! On peut se battre sur les chiffres, il y en a deux différents : l'un prévoit plus 26 %, et l'autre constate plus 36 %, mais si l'on prend plus 26%, c'est déjà une hausse énorme et tout à fait intolérable pour les Parisiens.

Cela concerne d'ailleurs tous les quartiers. De nombreux commerçants dans le 17e arrondissement, notamment rue de Courcelles, ont vu leur magasin cambriolé systématiquement depuis six mois. Tout ceci n'est plus acceptable.

Ce que nous demandons, Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet, c'est un renforcement systématique des moyens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde, Monsieur DUBUS. Le chronomètre s'est arrêté.

Chers collègues, je ne veux pas que l'on termine cette séance dans la confusion, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, quelles que soient les interventions, nous les écoutons avec respect. Si vous avez vraiment besoin de vous parler dans l'enceinte, vous murmurez. Sinon, vous allez boire un café, ce que je ne peux pas faire !

Monsieur DUBUS, seul.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'en étais au fait de dire que devant cette hausse très importante des cambriolages, qui n'est niée par personne - je suis désolé de le dire, mais c'est comme cela, ce sont les chiffres - il faut absolument que M. le Préfet de police, vous renforciez les moyens mis en œuvre pour endiguer la hausse des cambriolages à Paris, bien évidemment notamment dans le 17^e arrondissement, mais cela concerne tous les arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, j'ai eu l'occasion de présenter longuement lundi dernier les résultats à Paris de la lutte contre la délinquance et de détailler en particulier l'évolution des cambriolages et les mesures que nous avons prises pour inverser la tendance que vous évoquiez.

Sans revenir ce matin sur le biais statistique auquel nous avons été confrontés à Paris en 2013, un biais statistique d'ailleurs, mais vous n'y êtes pour rien, qui était particulièrement marqué dans le 17^e arrondissement en matière d'atteinte aux biens. J'ai indiqué que l'évolution des cambriolages réels, positive, constatée en début d'année m'avait conduit, dès le printemps 2013, à mettre en œuvre un plan d'action ciblé contre les cambriolages impliquant l'ensemble des services de police, et dans toute leur composante, les services de voie publique bien sûr, mais aussi les services de la Direction de la Police judiciaire et le Service du renseignement.

La mise en œuvre déterminée de ce plan a permis de contenir la tendance puis de ralentir nettement le rythme de progression mensuelle. Ce rythme de progression a été divisé par quatre entre janvier et septembre, jusqu'à obtenir une première inversion de tendance significative au mois de décembre 2013 où les cambriolages étaient en baisse de 3,6 %.

Je précise que cette bonne tendance se poursuit sur les premières semaines de 2014, et en particulier pour les habitations, les résidences principales.

J'ajoute d'ailleurs, Monsieur le Conseiller, que cette hausse des cambriolages en 2013 a concerné surtout les résidences principales et très peu les établissements commerciaux qui sont proches de la stabilité. Je crois qu'il faut y voir l'effet des mesures de prévention qui ont été prises par les professionnels et qui ont permis d'enrayer ces cambriolages, mesures de prévention qui ont été prises d'ailleurs sur les conseils très souvent des commissariats d'arrondissement.

Par contre, et j'en profite pour lancer un appel, pour les particuliers, il y a beaucoup trop encore de cambriolages sans effraction. Cela veut dire que les personnes claquent la porte sans la verrouiller, laissent la clé dans la boîte aux lettres. Je crois que ce sont des comportements que nous nous attachons à prévenir, mais qu'il faut souligner.

Le plan anti-cambriolage a été mis en œuvre, je peux vous l'assurer, avec détermination dans le 17^e arrondissement sous l'impulsion de la commissaire centrale. Un chiffre permet d'illustrer ces résultats, celui du nombre d'auteurs de cambriolages interpellés dans cet arrondissement. Alors qu'il n'avait été que de 20 en 2012, il a atteint 62 en 2013, soit une augmentation de plus de 300 %. Autre illustration : alors qu'aucun individu n'avait été interpellé pour cambriolages en janvier 2013, 10 ont déjà été mis en cause pour ce motif au cours du seul mois de janvier 2014. Complétée par une action de prévention situationnelle redynamisée confortée par les prises de contacts renforcés avec les gardiens, les commerçants, les syndicats et les bailleurs sociaux, l'action de voie publique est désormais résolument tournée vers la prévention des actes de cambriolages et d'interpellations de leurs auteurs, dans le 17^e arrondissement comme ailleurs.

D'ailleurs, je veux signaler la signature récente d'une convention avec la FNAIM, qui va nous permettre de pénétrer autant que de besoin dans les parties communes des résidences, à l'instar de ce que nous faisons déjà en liaison avec les bailleurs sociaux.

Soyez assuré donc, Monsieur le Conseiller, de la motivation de tous les fonctionnaires de la Préfecture de police à poursuivre les efforts engagés pour faire baisser le nombre de cambriolages en 2014. Ce sont les instructions que j'ai données. C'est aussi, vous le savez, surtout les instructions qu'a donné le Ministre de l'Intérieur,

qui a fait de cette lutte contre les cambriolages la priorité avec le trafic des stupéfiants de l'action de la police en 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme EL KHOMRI a la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Très rapidement, la délinquance prend toujours différentes formes, et évidemment, nous sommes préoccupés par rapport à la question des cambriolages. Je ne souhaite pas que nous profitons de cette période pour lancer des polémiques sur les chiffres de la délinquance. En effet, dans un esprit républicain, nous avons toujours travaillé en bonne intelligence et en coproduction avec les différents Préfets, et ce, dans l'intérêt de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie donc, Monsieur le Préfet de police, d'avoir mis en place un plan cambriolage.

J'ai souvenir, dès le début de ma prise de fonction, en février 2011, qu'il y avait énormément de problématiques de braquages à Paris et que le Préfet GAUDIN, à l'époque, nous avait proposé un plan antibraquage qui a porté ses fruits car aujourd'hui, nous en avons beaucoup moins.

Bien évidemment, nous ne souhaitons absolument pas polémiquer dans ce cadre-là. Je crois que l'instrumentalisation politique est le plus mauvais service à rendre, notamment aux policiers.

De ce point de vue-là, vous nous trouvez à vos côtés quand vous avez des plans à monter et nous partageons cette préoccupation des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Une demande d'explication de vote. Normalement, ce n'est pas prévu quand il y a déjà eu une intervention du groupe mais bon ! Dans le cadre de mon laxisme bien connu, je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je vous en remercie.

Pour observer qu'il en va un peu des cambriolages comme du chômage, à savoir que la courbe des cambriolages ne s'inverse pas, mais elle ralentit ! Les Parisiens cambriolés, avec une augmentation de 36 % des cambriolages d'habitation principale, apprécieront !

Les statistiques ne peuvent pas servir, Monsieur le Préfet de police, d'explications pour justifier cette augmentation sans précédent des cambriolages dans l'année 2013. Surtout qu'on a sur Paris une baisse de la présence policière sur la voie publique et des infractions révélées par l'activité des services, et que, et j'en terminerai par là pour ne pas allonger les débats, il n'y a pas de sanction pénale. Dans ces conditions, vous pouvez même augmenter les effectifs, comme l'ont dit d'ailleurs aussi bien un rapport des Préfets récemment sur tout le territoire, qu'un général de gendarmerie qui dirige l'opérationnel à la gendarmerie, cela ne sert à rien d'augmenter les effectifs et d'interpeller s'il n'y a pas de sanctions pénales adaptées et sévères à la clef.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien. Monsieur GOUJON, vous avez dit dans la même intervention qu'il y avait moins d'effectifs sur la voie publique, ce qui est l'inverse de la réalité et à la fin vous avez dit : il ne suffit pas d'augmenter les effectifs pour... Allez ! C'est le dernier jour, pas de la mandature mais des séances, donc nous allons être "cool".

(S'adressant à Mme DATI).

Vous n'allez pas recommencer ! Il n'y a pas de parole.

Je mets aux voix le vœu n° 10...

Mais non, le vœu n° 10... il y a un règlement, Madame. Vous n'êtes pas habituée à ce règlement... pardonnez-moi : j'ai failli vous dire pourquoi ! Alors ne me cherchez pas : je suis en forme jusqu'à la dernière seconde !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme DATI m'a dit très affectueusement : "La vieillesse est un naufrage". Je ne sais pas à qui cela s'applique ! Je vous démontrerai jusqu'à la dernière seconde, et peut-être même au-delà, que je suis en forme.

La parole est maintenant... on termine dans l'élégance à ce que je vois ! C'est bien de sourire...

Vœu n° 11.

Vous n'avez pas la parole !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord rassurer Mme EL KHOMRI pour lui dire qu'il n'y a aucune interprétation politique dans ces vœux. Vous le savez très bien puisque les chiffres de la délinquance sont tombés pour l'année 2013. Ils viennent de tomber et il est normal que nous les interprétions ici, bien évidemment.

Le deuxième vœu concerne également le trafic de stupéfiants.

Nous avons constaté dans le 17^e arrondissement, à plusieurs reprises, un certain nombre de points de livraison de ces trafics de stupéfiants qui ont lieu vraisemblablement et très souvent le week-end. Alors, c'est dans tout l'arrondissement. Il y a quelques accès de fixation, bien évidemment, à la porte Pouchet.

Mme le Maire a organisé une réunion vendredi avec le commissaire du 17^e arrondissement, Mme COSTARD, de manière à faire le point sur ce sujet.

Je crois qu'il y a besoin de rassurer la population sans interprétation politique, Madame EL KHOMRI, je vous rassure une nouvelle fois. Parce que ces trafics se font à ciel ouvert. Ils sont de grande ampleur maintenant, et nous ne pouvons pas laisser faire cela vis-à-vis de la population, bien évidemment.

J'ai constaté moi-même, à plusieurs reprises, la livraison de ces trafics, qui se font le vendredi soir à des horaires qui sont des horaires où il y a des sorties d'écoles, vers 17 heures dans un certain nombre de quartiers, et ceci ne peut pas être toléré.

Je demande et bien évidemment, toute la majorité municipale du 17^e arrondissement s'y associe, y compris en premier lieu, Madame le Maire, que Monsieur le Préfet, vous preniez un certain nombre de décisions sur ce sujet, car nous ne pouvons pas tolérer que cet arrondissement proche de Saint-Ouen... et Saint-Ouen est une plaque tournante du trafic des stupéfiants...

Mais si, tout le monde le sait, ce n'est pas la peine de le nier !

Nous ne pouvons pas tolérer que Saint-Ouen déborde sur le 17^e.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allons, allons ! Un peu de retenue, s'il vous plaît !

Chers collègues !

Vous voulez démentir, Madame DATI. Vous êtes tous très en forme, quel que soit votre âge mais maintenant, calmez-vous.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, vous savez, Monsieur le Conseiller, le trafic de stupéfiants est l'une des priorités, avec les cambriolages, de la Préfecture de police. À cet égard, avant même mon arrivée, un plan a été établi à l'échelle de l'agglomération pour lutter contre ce phénomène, qui adapte chaque mois les objectifs de ce plan et les modalités d'intervention pour les atteindre.

Dans le cadre de ce plan, la priorité donnée à la lutte contre les trafics de stupéfiants a permis aux interpellations pour des faits de trafic de progresser de plus de 8 % en 2013, donc nous ne sommes dans un retrait sur cette action, bien au contraire, et ce chiffre est encore plus important au sein des zones de sécurité prioritaire.

Dans le 17^e arrondissement, quatre quartiers sont concernés par l'application de ce plan. Vous les connaissez : le 164, rue de Saussure - Les Hauts-de-Malesherbes, la cité Curnonsky, le boulevard Bessières - secteur Bois-le-Prêtre et la Villa Saint-Ange, dans le secteur Clichy-Saint-Ouen.

Le dynamisme de l'action des services s'illustre d'abord par la présence policière dans ces quartiers prioritaires. Je voudrais vous donner quelques chiffres.

Au cours des cinq derniers mois de l'année 2013, les effectifs ont procédé à 1.213 opérations de contrôle de halls d'immeuble. Ces opérations ont permis la saisie de 1,3 kg de cannabis, de cocaïne et de plusieurs armes.

Au-delà de ces opérations qui sont faites pour rassurer la population et aussi désorganiser le trafic, plusieurs belles affaires dont j'ai tenu à vous informer en temps réel ont abouti récemment.

Sur le secteur du 164, rue de Saussure, l'action menée par les services de la police judiciaire - c'est le premier district de la police judiciaire, avec la Brigade des stupéfiants, qui a mené cette action - a permis de procéder à l'interpellation de quatre individus en septembre 2013 et de saisir différentes quantités de MDMA, de cocaïne et la somme de près de 40.000 euros, ce qui prouve bien qu'on touche là les trafics.

Prolongeant les investigations, trois autres personnes ont été interpellées dans cette affaire en janvier dernier.

Ces résultats, particulièrement significatifs, je crois que les vous aviez salués, ont contribué à améliorer la physionomie du secteur. Cette amélioration a été encore renforcée par l'implantation de cinq caméras supplémentaires mises en place par le bailleur, que vous aviez appelées de vos vœux.

Sur le secteur de la Villa Saint-Ange, trois individus ont été très récemment déferés au terme d'investigations poussées.

Par ailleurs, le bailleur de cette résidence a installé lui aussi trois caméras de vidéoprotection dans le parking souterrain.

Ensuite, à la suite de divers échanges avec vous et l'adjointe au Maire en charge de la sécurité et de la prévention, priorité a été donnée dans le cadre du P.V.P.P. à l'installation d'une caméra supplémentaire rue Albert-Roussel, signe là aussi de l'attention des services aux problématiques que peut rencontrer ce quartier.

Voilà quelques illustrations du dynamisme de la politique conduite en matière de lutte contre les stupéfiants à Paris, en particulier dans votre arrondissement, Monsieur le Conseiller.

Dans le cadre de ce plan stupéfiants, la priorité sera donnée en 2014 à la saisie des avoirs criminels : ce sont les instructions qui ont été données par le Ministre de l'Intérieur pour déstabiliser encore plus en profondeur ceux qui animent les réseaux et en retirent souvent des profits personnels inacceptables.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Myriam veut ajouter un mot ? N'oubliez pas de donner votre avis, celui de l'Exécutif, sur le vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Très rapidement, tout d'abord par rapport à nos collègues de Saint-Ouen. Je suis élue parisienne et je me réjouis, par exemple, qu'il y ait une zone de sécurité prioritaire à Saint-Ouen qui travaille avec les différents bailleurs, car il y a bien évidemment des problématiques qui s'y posent. Concernant le 17^e arrondissement, il est injuste et inadmissible d'entendre qu'il ne faut pas que Saint-Ouen déborde sur le 17^e arrondissement.

Les problématiques de trafic de stupéfiants qu'il y a dans le 17^e arrondissement sont connues, nous y avons travaillé avec Mme KUSTER, notamment dans le cadre de l'étude de sûreté faite par Paris Habitat, ainsi qu'à la mise en place de la vidéoprotection. J'ai soutenu, avec Annick LEPETIT et Brigitte KUSTER, l'implantation d'une caméra supplémentaire de voie publique rue Albert Roussel et c'est une bonne chose.

Par ailleurs, sachez que Paris Habitat travaille à un plan de vidéoprotection pour une trentaine de parkings sur Paris, dont certains dans le 17^e arrondissement, justement car il est compliqué pour les policiers de planquer, de mettre en place des investigations quand nous sommes dans des lieux fermés.

Dans ce cadre-là, la municipalité parisienne participe avec la mairie du 17^e arrondissement, mais aussi avec les services de police, à une résolution de ces trafics-là, et ces trafics ne sont absolument pas le fait des Audoniens, tout simplement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et votre avis sur ce vœu est défavorable.

Monsieur GOUJON, vous ne faites pas confiance à M. DUBUS ? Il a déjà exprimé le point de vue de votre groupe. Dans le cadre de mon laxisme bien connu...

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci de votre générosité.

Je ne doute pas de la volonté de M. le Préfet de police, évidemment, de lutter de façon très ferme contre la drogue, mais je me demande comment il pourra maintenir cette politique quand, pour ouvrir des salles de shoot, les municipales passées à Paris, Mme TAUBIRA déposera un projet de loi pour dépénaliser la consommation du cannabis, comme d'ailleurs le souhaite un certain nombre d'élus ici présents dans vos rangs. Et d'ailleurs certains projets existent aussi dans les tiroirs de différents Ministères.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était donc pour faire cette intervention nuancée, que je ne regrette pas de vous avoir donné la parole.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 CAS 1 - Revalorisation des montants accordés dans le cadre de l'aide Paris Petit A domicile (PAPADO).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération CAS 1...

Vous n'avez plus la parole, je l'ai donnée largement !

... relatif à la revalorisation des montants accordés dans le cadre de l'aide Paris Petit à domicile (PAPADO).

La parole est d'abord à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, l'accueil de la petite enfance est une priorité de l'action municipale et nous pouvons être particulièrement fiers du bilan de création de places en crèche. Nous avons dépassé les 4.000 places livrées depuis 2008 et l'objectif des 4.500 places livrées dans la mandature va être atteint dans les prochaines semaines.

Grâce à l'effort considérable réalisé, environ un tout petit Parisien de moins de 3 ans sur deux est aujourd'hui accueilli dans les 33.000 places d'accueil collectif municipal et associatif.

Toutefois, l'accueil individuel représente aussi une part non négligeable de l'accueil des moins de 3 ans par des tiers : 3.818 enfants sont ainsi accueillis par des assistantes maternelles à leur domicile et près de 12.000 enfants sont accueillis au domicile des parents par des auxiliaires parentales.

Bien que l'accueil individuel ne relève pas légalement des compétences municipales, l'importance de ces modes d'accueil a conduit la Mairie de Paris à mettre en place des actions de soutien visant aussi bien les assistantes maternelles que l'accueil à domicile.

Concernant l'accueil à domicile, l'amélioration de l'information et l'amélioration de la qualité sont également les deux piliers de la politique mise en place.

Pour l'information des familles et professionnels, nous avons ainsi développé en partenariat avec la FEPEM, deux services Internet.

D'une part, sur le site Paris.fr sont désormais rassemblés tous les renseignements indispensables aux familles intéressées par l'accueil à domicile, à savoir les tarifs, les aides disponibles et les professionnels recensés.

D'autre part, suite à l'initiative originale de la mairie du 13^e arrondissement, a été créé le site "Les tribus de Paris" qui facilite la mise en relation des familles avec les personnes proposant de garder des enfants, auxiliaires parentales, assistantes maternelles ou baby-sitters. Ce site propose ainsi des petites annonces d'offres de garde accessibles à tous et régulièrement renouvelées.

Eu égard à la qualité de l'accueil à domicile, une charte de qualité a été mise en place. L'objectif est dans un premier temps de recenser les associations employant des auxiliaires parentales puis de signer avec ces associations une charte de qualité impliquant différents engagements, tels qu'une sélection d'auxiliaires parentales au profil adapté, la mise en relation avec les professionnels et les familles, ainsi que la médiation et le suivi des professionnels. Le prestataire chargé de rendre cette charte opérationnelle sera désigné le mois prochain.

La Ville de Paris soutient également le dispositif de formation au métier d'auxiliaire parental mis en place par la fédération des œuvres de la Croix Saint-Simon pour les femmes en situation d'insertion.

Par ailleurs, sur le modèle des relais d'assistantes maternelles, la Ville a également entrepris de créer des relais d'auxiliaires parentales, et ce sont trois R.A.P. qui ont été ainsi ouverts dans les 2^e, 16^e et 20^e arrondissements.

Enfin, le soutien à l'accueil à domicile, qui représente le mode d'accueil le moins économique, implique un soutien financier à certaines familles qui ne disposent pas de revenus confortables. La Ville a ainsi mis en place en 2004 l'allocation Paris petit à domicile qui consiste en une prestation versée sous conditions de ressources par le centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Or cette aide PAPADO n'a pas été revalorisée depuis sa création, il y a un peu plus de huit ans maintenant.

J'ai donc déposé, avec les élus du groupe écologiste, un amendement lors de la dernière séance budgétaire pour que cette revalorisation, indispensable au regard de l'augmentation du coût de la vie, soit effective et je suis ravi que cet amendement ait été accepté.

Ce sont ainsi de 60 à 240 euros de pouvoir d'achat annuel supplémentaire qui seront accordés aux familles parisiennes, qui ont recours à l'accueil à domicile.

Je me félicite donc de cette décision qui contribue au mieux vivre en famille à Paris et qui s'inscrit dans le cadre d'un meilleur accueil de l'enfant à Paris.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Nous voterons bien évidemment la revalorisation de l'aide PAPADO, Paris petit à domicile, mais nous la voterons en regrettant une fois de plus qu'il n'y ait pas de bilan sur cette aide - on l'avait déjà dit au moment de la mission d'information de 2009 - et qu'il n'y ait pas de propositions pour rendre ce dispositif beaucoup plus accessible aux familles.

Je rappelle que la garde à domicile est le deuxième mode d'accueil des enfants à Paris. Si j'en crois les statistiques de la C.A.F., ils sont près de 12.000. Or, dans l'exposé des motifs du projet de délibération, on dit que cette aide ne bénéficie qu'à 1.102 familles, c'est-à-dire en fait moins de 10 % de l'ensemble des familles ayant choisi - d'ailleurs souvent par défaut, et il faut bien le dire, ou aussi par défaut - ce mode de garde.

Il y a une chose qui est plus préoccupante, c'est la diminution constante, ces dernières années, des familles qui bénéficient de l'aide. Les familles étaient 1.466 en 2007, 1.277 en 2008 et elles sont aujourd'hui, si j'en crois l'exposé des motifs, 1.102.

Alors l'UNAF en particulier nous a donné une des raisons évidemment majeures, semblerait-il, de ce désamour vis-à-vis du dispositif. Outre le fait qu'il n'est pas très bien mis en valeur sur le plan de la communication, c'est évidemment le manque de progressivité du dispositif. On a tous à l'esprit l'exemple de cette famille qui avait été citée au moment de la mission d'information qui, en gagnant 33 euros de plus, perdait 315 euros d'aide.

Donc, oui à la revalorisation, mais nous souhaitons que cette revalorisation s'accompagne d'un dispositif revisité pour le rendre plus accessible.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour répondre aux deux orateurs.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'aide Paris petit à domicile s'inscrit dans l'effort que mène la Ville de Paris en direction de la petite enfance et permet de soutenir la diversité des modes de garde. On voit effectivement ici que cela concerne particulièrement les parents qui font garder leur enfant à domicile.

Le Conseil de Paris de décembre s'est engagé à revaloriser cette aide de 5 % dès le début de l'année 2014, afin de l'échelonner dorénavant de 105 à 420 euros mensuels, selon les ressources de la famille. A partir du 1er mars, il y aura cette revalorisation.

Cette aide, Monsieur le Maire, s'inscrit également dans l'effort plus global de la municipalité parisienne en direction de toutes les familles, aussi bien les foyers monoparentaux, qui sont plus pauvres et davantage exposés aux risques de précarité, que les classes moyennes.

Cette action se traduit notamment par un niveau d'équipement en crèches et en haltes-garderies très supérieur à ce qu'il est en France, une information exhaustive dans les 13 R.I.F., les Relais Information Familles que nous avons créés, et par une offre considérable d'accompagnement à la parentalité, je veux parler des lieux d'accueil parents-enfants, des ludothèques, des loisirs en famille, de tout ce qui concerne la médiation familiale et des activités périscolaires diversifiées.

Je voulais évidemment citer également certaines aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris dont ces familles peuvent bénéficier, notamment Paris Pass Famille et les aides au logement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'appelle l'ensemble des conseillers de Paris à voter ce projet à l'unanimité.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, CAS 1).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au recrutement d'ASEM dans le 15e.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 12 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au recrutement d'A.S.E.M. dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit dans le cadre des mouvements de personnels liés à la réforme de l'A.R.E., des rythmes éducatifs, et impacte directement la caisse des écoles et les personnels de la caisse des écoles du 15e arrondissement.

Ce vœu souhaite au principal attirer l'attention de la Ville de Paris sur le fait que dans le 15e arrondissement, la caisse des écoles et tous les personnels jouent un rôle très important en termes de proximité et dans la préparation des repas au plus près des enfants, et les chefs de cuisine, évidemment, jouent pour cela un rôle primordial.

Il ne faudrait pas, et c'est le but de ce vœu, que par ces mouvements de personnels, de recrutements et de concours, cette opération se conclue finalement par habiller Paul en déshabillant Pierre, ce qui, évidemment, aurait un impact sur la caisse des écoles du 15^e arrondissement.

Je souhaite que ce vœu soit adopté.

Permettez-moi pour les 5 secondes qui me restent de rendre hommage dans ce cadre à la mémoire de Mme COHEN, qui était une représentante du personnel de la Ville que j'avais rencontrée dans le cadre des échanges sur ces questions, qui est décédée très récemment ; je souhaite lui rendre hommage par cette intervention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY, pour cet hommage.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, hommage auquel, évidemment, l'ensemble d'entre nous et ceux qui ont eu l'occasion de discuter, parfois ferrailler, avec Mme COHEN s'associent.

Pour revenir au vœu, je dois vous avouer, Monsieur MENGUY, que ce vœu est assez désarmant, je n'ai pas d'autres mots à utiliser ; vous le savez, nous en avons débattu dans cette assemblée, l'engagement pris par la Ville d'accroître le recrutement des A.S.E.M. dans les écoles maternelles est un engagement qui a été voté, qui cible évidemment des personnels titulaires du C.A.P. petite enfance. Or, manifestement, il y aurait un problème sur les personnels de restauration de la caisse des écoles, qui, j'imagine, sont plutôt titulaires de formations qualifiantes ou de diplômes dans le domaine de la restauration.

J'avoue qu'il y a un sujet que j'ai un peu du mal à comprendre.

Vous nous demandez de cesser de recruter des agents de la caisse des écoles pour faire en sorte qu'il y ait plus d'agents dans les classes et dans les écoles maternelles. Vous n'êtes pas sans savoir que la publicité pour un concours de la fonction publique est un acte obligatoire et que, bien évidemment, nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Vous nous demandez de proposer l'accès aux concours aux agents à temps partiel, mais, de nouveau, le droit à l'inscription aux concours est un droit qui n'est pas encadré par notre assemblée, mais qui est encadré par le droit, donc j'avoue que, là aussi, je suis totalement désarmée par cette proposition de votre vœu.

Evidemment, la direction des ressources humaines répond à toutes les obligations qui sont faites en cas de publication et d'information sur un concours de la Ville de Paris.

Enfin, de communiquer au président de la caisse des écoles la liste des agents inscrits aux concours, pas des agents ayant réussi le concours, mais pour en faire quoi ?

Vous comprendrez que, vraiment, devant ces interrogations, voire questions, qui ne tiennent pas la route, ni du point de vue du respect du droit ni du point de vue du bon fonctionnement de notre Assemblée, je ne pourrais y apporter qu'un avis totalement défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 12 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.

M. Jean TIBERI le présente en une minute et Mme BROSEL répondra.

Monsieur TIBERI ?

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Certaines informations d'ordre general, qui ont été confirmées, nous sont parvenues à la mairie du 5e, sans qu'il y ait eu concertation préalable, d'une suppression d'une classe de sixième au collège Lavoisier.

Le collège Lavoisier est un établissement de grande qualité dans le 5e, qui ne posait aucun problème chaque année et, curieusement, nous apprenons très rapidement, encore une fois sans en avoir été informés officiellement, qu'une classe serait supprimée, ce qui est préoccupant : d'abord, la suppression de la classe, ensuite, l'image du collège, et puis, si on réfléchit à l'avenir, il est évident que la cinquième peut être touchée, la quatrième, la troisième, ce qui met en cause le collège déjà menacé sur le plan du lycée par différentes réformes.

Je souhaiterais être informé officiellement par le rectorat, par votre intermédiaire, et je ne sais pas si vous avez des informations, pourquoi cela s'est produit cette année exceptionnellement, et, ensuite, les mesures prises pour essayer de tout faire pour remettre en place cette classe qui est demandée par tous les enseignants et par tous les parents d'élèves.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBERI.

Mme BROSEL vous répond.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour votre interpellation.

En effet, et avant même, d'ailleurs, que je sois informée que vous aviez déposé un vœu au Conseil du 5e arrondissement la semaine dernière, si ma mémoire est bonne, j'avais été informée de l'émoi provoqué dans l'ensemble de la communauté éducative de Lavoisier par les propositions de dotation horaire globale formulées par le rectorat à l'établissement. Je me suis donc retournée immédiatement vers le recteur, vous l'avez, d'ailleurs, je crois, également interpellé.

Les dotations horaires globales sont élaborées dans cette phase au mois de février, qui est une phase de proposition, et j'insiste particulièrement sur ce mot dans ce cadre-là, à partir des prévisions d'effectifs des établissements. Or, sur la base des prévisions d'effectifs effectuées par les services statistiques du rectorat, il est prévu une baisse importante d'enfants scolarisés en sixième ; c'est la raison pour laquelle, sur la base de ces prévisions, me dit le rectorat, il a été établi une prévision de dotation horaire globale qui est en baisse.

Néanmoins, considérant l'émoi que cela a provoqué, considérant également que les parents d'élèves ont un certain nombre d'arguments qui tendraient à montrer qu'il n'y aura pas de baisse d'effectifs à l'entrée en sixième, je me suis retournée vers le recteur pour qu'il nous assure, ce qu'il a fait, y compris par écrit, que cette dotation horaire globale, à ce stade, n'est qu'une prévision et que, bien entendu, il est évidemment mobilisé, mais que si les inscriptions faisaient nécessité de cette troisième classe de sixième, bien entendu, et j'ai un engagement écrit du recteur sur ce sujet, il y aura abondamment de dotation horaire globale pour que l'ensemble des enfants soit scolarisé.

Nous suivons donc, vous, moi et le rectorat surtout, qui est en responsabilité, ce sujet, pour que les enfants, s'ils sont scolarisés à Lavoisier, n'aient évidemment aucun souci pour y suivre leurs études.

Néanmoins, il faudra que nous soyons vigilants sur les inscriptions réelles. Ce sont des choses qui vont intervenir à partir du mois d'avril-mai, et donc je vous recommande aux uns et aux autres, la plus grande vigilance sur ce sujet pour s'assurer que Lavoisier continue à bien fonctionner.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Oui, mais, Madame BROSEL, votre avis sur le vœu ?

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Avis favorable au vœu de M. TIBÉRI.

Pardon, Monsieur TIBÉRI !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Donc, un avis favorable. Très bien !

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, juste un mot pour remercier Mme BROSEL...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Si c'est un avis favorable, vous n'allez pas protester ?

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Je ne proteste pas, je tiens à remercier, Mme BROSSEL des démarches qu'elle a effectuées.

Nous menons une action commune. Si, par malheur, il y avait menace de suppression, revoir ensemble peut-être la sectorisation.

Merci, Madame.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 5).

2014 DJS 164 - Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association "Airparif" pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air au Centre Sportif Suzanne Lenglen (15e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 164 relatif à l'installation et à l'exploitation d'une station de mesure de qualité de l'air au centre sportif Suzanne Lenglen, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons aujourd'hui un projet de délibération relatif à l'implantation d'une station de mesure de la qualité de l'air au centre sportif Suzanne Lenglen dans le 15e arrondissement.

Ce que le projet de délibération ne dit pas, c'est que cette installation est en réalité une relocalisation suite au retrait d'une station AIRPARIF à Issy-les-Moulineaux l'été dernier. En effet, M. le Député-maire d'Issy-les-Moulineaux, M. SANTINI, avait exigé en juin dernier la fermeture de cette station de mesure.

La raison de ce retrait : cette station avait le défaut d'être dans un jardin et de mesurer une pollution de fond, ce qui, manifestement, ne plaît pas au Député-maire M. SANTINI.

Il semblerait d'ailleurs que, au-delà d'Issy-les-Moulineaux, le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine s'acharne lui aussi pour mettre à mal l'association. Au début de l'année 2013, le Conseil général des Hauts-de-Seine, par la personne de son Président M. DEVEDJIAN, avait déjà supprimé, purement et simplement, la subvention que versait le Département des Hauts-de-Seine à AIRPARIF, toujours pour cette question de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Les élus de Droite et du Centre des Hauts-de-Seine chercheraient à faire des économies !

Économies de bouts de chandelle réalisées sur le dos d'AIRPARIF qui, pourtant, dépense dans ce département des Hauts-de-Seine 10 % de son budget, alors que la contribution de ce même département au budget d'AIRPARIF n'est que de 1,4 %.

Compte tenu du montant versé au profit du Département des Hauts-de-Seine, on aurait pu croire à une participation supplémentaire de ce Département plutôt qu'à la suppression de sa subvention.

Ne faut-il pas voir plutôt dans ce geste la volonté politique d'empêcher toute mesure de la qualité de l'air dans un bassin de population, qui est traversé par de nombreuses voies routières, dont la route départementale 7 qui sera d'ailleurs bientôt doublée et transformée en une autoroute urbaine.

Pourtant, AIRPARIF note dans son rapport 2012 que plus de 40 % des habitants de ce département, soit près d'un demi-million de personnes, sont potentiellement exposés à des valeurs de dioxyde d'azote, qui est un polluant d'origine automobile, qui dépassent la valeur limite annuelle.

Au lieu de s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie et de la qualité de l'air de ses habitants, eh bien, le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine et le Député-maire d'Issy-les-Moulineaux préfèrent visiblement casser le thermomètre.

La pollution de l'air, nous le savons, a des effets délétères sur la santé. L'O.M.S., l'Organisation Mondiale de la Santé, l'a classée comme cancérigène. Il y a malheureusement en France 42.000 décès prématurés dus à la pollution de l'air. L'espérance de vie, d'ailleurs, des Parisiens est même réduite de six à huit mois en raison de la mauvaise qualité de l'air.

Cet hiver, notre Capitale, Paris, ainsi que de nombreuses agglomérations françaises, ont connu près d'une semaine continue de pics de pollution aux particules fines qui sont notamment émises par les véhicules diesel.

Pendant cet épisode de pollution, j'avais d'ailleurs demandé, hélas en vain, que la Mairie de Paris saisisse la Préfecture de police pour mettre en place la circulation alternée, accompagnée de la gratuité des transports en commun.

Pour en revenir à la question d'AIIRPARIF, il me semble que nous devons, au contraire, poursuivre les aides qui sont versées à cette association et que la subvention que nous leur versons pour mesurer quotidiennement la qualité de l'air est une subvention utile.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage au travail qui est réalisé par cette association pour la mesure de la qualité de l'air et aussi au service qu'elle rend aux Parisiens en matière de santé publique ainsi qu'aux Franciliens.

Nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération en regrettant que certains élus de Droite en Ile-de-France préfèrent supprimer les stations de mesure de la qualité de l'air plutôt que de mieux mesurer et de mieux lutter contre cette pollution.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, Monsieur NAJDOVSKI, je ne vais pas revenir sur tous vos propos mais je vous confirme que le maire d'Issy-les-Moulineaux a fait savoir qu'il ne voulait plus d'AIIRPARIF sur son territoire.

AIIRPARIF s'est donc rapproché de la Ville et de la DJS. Un travail commun a été mené pour trouver l'endroit. Le stade Suzanne Lenglen s'est avéré le meilleur emplacement. Une autorisation temporaire a été accordée à AIIRPARIF pour trois mois pour l'installation d'un camion mobile.

Ensuite, AIIRPARIF a installé une petite station également mobile.

Compte tenu des résultats, il est proposé de conclure une C.O.D.P. pour fixer une station de 4 mètres carrés démontable, qui sera d'ailleurs sur le bâtiment du rugby. Ce projet est compatible avec le parc sportif urbain Suzanne Lenglen.

J'indique que l'ensemble des frais d'installation de l'entretien sont pris en charge par AIIRPARIF et la convention est d'une durée de cinq ans renouvelables.

Nous avons, bien entendu, proposé la gratuité qui se justifie par l'activité non lucrative et qui concourt à l'intérêt général.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Oui, vous pouvez applaudir Jean VUILLERMOZ. Il le mérite !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DJS 164).

2014 DPA 7 Indemnisation d'une société en raison d'un complément de mission suite à la commission de sécurité Stade Jean Bouin (16e).

2014 DPA 17 Avenant n° 5 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e).

2014 DPA 18 Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement - pilotage - coordination (OPC) de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération DPA 7, DPA17, DPA 18 relatifs au stade Jean Bouin. Il y a donc un certain nombre d'inscrits.

D'abord, Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces trois projets de délibération portent sur des avenants visant à indemniser les concepteurs du projet pour des frais supplémentaires, pour un total d'environ 800.000 euros toutes taxes comprises, et qui seront financés, nous dit-on, sur la part du budget de l'opération qui avait été réservée pour d'éventuels aléas dans la réalisation du budget. Il est précisé que le budget alloué à l'opération reste donc inchangé.

Nous n'avons donc pas matière, sur la question strictement financière de ces avenants, à contester leur bien-fondé.

En revanche, six mois après l'inauguration du nouveau stade, un point nous semble utile sur l'affluence dans la nouvelle enceinte et donc sur son utilité sociale.

La capacité d'accueil de Jean Bouin, vous le savez, est passée, en août 2013, de 10.000 à 20.000 places, au prix d'une reconstruction intégrale.

Or, à deux exceptions près sur les huit derniers matchs, match d'inauguration, puis la réception de Toulon, le stade n'a jamais affiché complet, que ce soit en Top 14 ou en coupe d'Europe, et on peut dire qu'il n'a quasiment jamais dépassé 15.000 spectateurs.

Le récent match face à Castres, pourtant champion de France, n'a ainsi rassemblé que 10.000 spectateurs. Nous sommes très loin de l'audience qui nous avait été annoncée et nous sommes à moins de la moitié de la capacité totale d'accueil.

La lecture de ces chiffres montre qu'un stade rénové de 15.000 places, sans destruction de l'existant, aurait sans doute largement suffi au Stade français, quitte à organiser, comme il le faisait dans le passé, quelques matchs en complément au Stade de France, pourquoi pas d'ailleurs au Parc des Princes, ce qui avait été envisagé à un moment.

L'utilité réelle sociale du nouveau stade Jean Bouin n'est donc, hélas, pas démontrée et nous pensons qu'une gestion saine des équipements publics aurait sans doute permis de faire une rénovation de l'arène parisienne à 15.000 places, sans démolition, pour un coût qui, probablement, n'aurait pas dépassé 40 millions d'euros.

En économisant ainsi 120 millions d'euros, on aurait pu construire soit une vingtaine de gymnases polyvalents, utilisés tous les jours par les Parisiens ou les clubs, ou une trentaine de crèches, c'est-à-dire 1.800 places.

Au lieu d'avoir 5.000 places vides une fois par mois, nous aurions préféré, en ce qui nous concerne, 1.800 places de crèches occupées 5 jours par semaine.

La ville durable, c'est aussi la ville qui répond aux besoins quotidiens, et pas la ville des grands projets inutiles imposés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, Bertrand DELANOË, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour évoquer ce sujet qui restera l'un des principaux points noirs de votre bilan de mandature puisqu'il faut bien parler de votre bilan ce matin également, Monsieur le Maire, Bertrand DELANOË.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est bien mon nom, vous le répétez souvent. C'est gentil. Mes parents, hélas disparus, seraient très contents !

M. David ALPHAND. - La question posée par Jean Bouin était tout d'abord celle d'une décision et de son opportunité. Nous n'avons cessé pendant les six années qui se sont écoulées de tirer le signal d'alarme. Vous ne nous avez guère écoutés, Monsieur le Maire !

Pourtant, cette opportunité apparaît de plus en plus contestable depuis maintenant six mois, et d'ailleurs, votre allié, Yves CONTASSOT, vient également de le souligner. La fréquentation de ce stade est assez limitée depuis maintenant son ouverture, et pourquoi ne pas le dire, plutôt décevante.

C'est donc un coût d'opportunité particulièrement élevé que vous allez léguer aux contribuables parisiens, Monsieur le Maire. Ce coût, malheureusement, nous ne le connaissons pas encore très précisément et nous aurions été heureux d'avoir un bilan financier établi par vos soins en ce dernier jour de Conseil de Paris.

Car voilà que les avenants se succèdent et s'empilent. On en est déjà au cinquième sur l'un des marchés, celui concernant la maîtrise d'œuvre, et les choses ne sont probablement pas encore finies. On attend en particulier celui qui concernera le plus gros des travaux, le gros œuvre, avec la société Léon Grosse. Malheureusement, Monsieur le Maire, vous ne serez plus là quand la facture sera présentée aux Parisiens. C'est particulièrement dommageable.

Par ailleurs, concernant cet investissement inopportun, on s'est probablement un peu trop concentré sur cet aspect-là des choses, sans parler du coût de fonctionnement de l'équipement, car vous nous aviez vanté à l'époque, Monsieur le Maire, les 7.000 mètres carrés de surface commerciale qui permettraient, par leur utilisation, d'assurer la couverture du coût de fonctionnement. On n'en entend plus parler de ces surfaces commerciales et pour cause : chacun sait que la zone de chalandise est particulièrement réduite autour du stade Jean Bouin.

Alors, non seulement, l'investissement aura été cher, élevé, inopportun, mais demain, quand vous ne serez plus là, Monsieur le Maire, le coût d'opportunité de fonctionnement de cet équipement sera également particulièrement lourd. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ces avenants avec ma collègue Laurence DREYFUSS, en regrettant que ce projet pharaonique soit supporté encore pendant longtemps par la collectivité parisienne et ses contribuables. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GABORIAU, vous avez la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention se fera donc sur les trois projets de délibération DPA 7, DPA 17 et DPA 18, puisqu'ils concernent tous les trois le dossier, bien connu depuis six ans à la mairie du 16^e arrondissement, du stade de rugby Jean Bouin, véritable fil conducteur de cette mandature qui s'achève.

Je relève que ces trois projets de délibération ont pour objet d'augmenter à nouveau le coût du stade Jean Bouin, équipement réservé au sport professionnel et surtout à usage unique, le rugby, bien que financé entièrement par des fonds publics, à savoir les impôts des Parisiens.

Le premier projet de délibération concerne l'indemnisation de Qualiconsult pour un montant de 71.165 euros, le deuxième projet de délibération, un avenant au marché d'ordonnancement pour la coordination tenant compte des difficultés rencontrées au cours du chantier pour un montant de 100.000 euros, et le troisième projet de délibération enfin, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 606.000 euros dus à la sous-évaluation initiale du coût de l'équipement.

Je précise qu'à la lecture de ces projets de délibération, tous les points semblaient être prévus. En effet, le coût de cette transaction est financé sur la part du budget de l'opération qui avait été réservé pour d'éventuels aléas dans la réalisation du projet. Je note qu'il s'agit donc de près de 800.000 euros au total.

Je souhaite rappeler que le budget de fonctionnement du stade de rugby Jean Bouin a été conservé en régie directe, le club résident, le Stade Français Paris Rugby, ayant décliné de manière prévisible l'offre de concession, cet équipement n'étant pas rentable ou à l'équilibre. J'espère que ces ajustements budgétaires d'aujourd'hui ne constituent pas le début d'une longue liste d'ajustements.

Pour terminer, je veux rappeler que la mairie du 16^e arrondissement avec son maire, Claude GOASGUEN, et son adjoint chargé des sports, Yves HERVOUET DES FORGES, a consacré pendant six ans, et de manière

constante, beaucoup d'énergie au sujet du dossier Jean Bouin, afin d'obtenir des compensations indispensables pour le sport scolaire ainsi que pour le sport associatif et amateur, avec notamment le Stade français omnisports, le stade Géo André, sans oublier particulièrement le stade de l'hippodrome d'Auteuil avec tous les nouveaux investissements que nous avons obtenus.

J'estime que la mairie du 16e arrondissement a largement atteint cet objectif, même si des ajustements et des menaces pèsent encore sur ces quartiers. Je souhaite que la politique du sport de proximité soit maintenue et qu'elle soit même amplifiée dans les années à venir si la politique de la Ville venait à évoluer.

Même si nous n'avons pas toujours été d'accord sur l'ensemble des dossiers, je souhaite pour terminer remercier l'adjoint au Maire chargé des sports, Monsieur Jean VUILLERMOZ, pour la qualité de son écoute permanente et le suivi toujours sérieux de ces dossiers sportifs pendant toute cette mandature.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis vraiment d'accord avec la fin de votre intervention.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je partage complètement ce que vient de dire Pierre GABORIAU. Evidemment, nous avons été opposés à la construction du stade Jean Bouin. Il est aujourd'hui en place, il porte chance visiblement à l'équipe qui joue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vous le fais pas dire. Il est beau.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est semble-t-il un beau stade puisqu'en réalité, les joueurs s'y trouvent bien et gagnent. A part cela, on se pose des questions comme tout le monde sur les problèmes de gestion à venir. Mais, aujourd'hui, les choses sont ce qu'elles sont. Nous allons voter contre, évidemment, ces avenants, mais en disant que des extensions d'activité sont possibles et que nous essaierons de donner à ce stade une dimension qui soit une dimension plus diverse, en particulier sur le jeu à sept, qui a beaucoup d'avenir olympique et qui, par conséquent, peut parfaitement trouver sa place, le rugby féminin, des équipes qui n'ont pas de stade actuellement, comme par exemple l'ACBB, qui peuvent trouver dans ce stade des possibilités qui permettront de lui donner sa pleine utilisation.

Donc, tout en étant critique sur la gestion passée et probablement sur les difficultés qui viennent sur le plan financier, je souhaite que ce stade Jean Bouin puisse donner sa pleine réalité et sa pleine compétence, et je souhaite que le Stade Français continue ses progrès sportifs.

Et puis, je rejoins absolument ce qu'a dit Pierre GABORIAU, je voudrais dire que nous avons été très satisfaits du travail avec notre adjoint préféré et que nous allons regretter son départ. Si tous les communistes étaient comme lui, ma foi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vraiment, j'aurais regretté de rater cela ! Cette espèce d'alliance objective entre Claude GOASGUEN et Jean VUILLERMOZ, et ces quelques mots pas si désagréables que cela de Claude GOASGUEN sur Jean Bouin, j'avoue qu'il a fallu quand même que j'attende longtemps, mais je ne boude pas mon plaisir.

La parole est à M. Eric HELARD.

M. Eric HELARD. - Merci, Monsieur le Maire.

D'ailleurs, le groupe U.D.I. se joint aux propos du groupe U.M.P. pour remercier également la qualité du travail fourni par l'adjoint aux sports. Simplement, rien de plus à ajouter, nos collègues l'ont dit avec des propos nuancés, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, mais ces trois projets de délibération démontrent malgré tout, s'il en était besoin, ce que nous avons dénoncé depuis le début de cette mandature, puisque nous l'avons commencé avec Jean Bouin, nous la finissons avec Jean Bouin, et nous ne pouvons qu'appeler l'attention de l'ensemble des élus sur la sous-évaluation budgétaire, malgré tout, de ce projet de destruction-reconstruction du stade avec ces trois avenants aujourd'hui qui, à eux seuls nous font un supplément, un coût supplémentaire de près de 700.000 euros. Voilà.

C'est vrai que malgré tout, les contribuables parisiens auront une nouvelle ardoise sur le dos. Je tenais quand même à le souligner avant la fin de cette mandature.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, je donne la parole au très consensuel Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, cela fait toujours plaisir !

Je ne vais évidemment pas refaire le débat sur Jean Bouin, Monsieur CONTASSOT. Il a marqué l'ordre du jour de nombreuses séances du Conseil de Paris. Il a fait l'objet de nombreuses réunions publiques. Il a également subi plusieurs recours devant les tribunaux.

La conclusion a été à chaque fois positive pour ce projet, qui a vu le jour à la fin du mois d'août 2013 et qui aujourd'hui, s'inscrit d'ores et déjà, comme cela a été dit d'ailleurs, comme un élément important du patrimoine sportif et architectural de Paris - on dit que c'est le plus beau stade de rugby de France, d'Europe.

Pour Paris, ce n'est pas un point noir, comme cela a été dit par M. ALPHAND, c'est une très bonne opération pour Paris, pour le rugby et pour le rugby parisien.

Les trois projets de délibération soumis aujourd'hui au Conseil de Paris concernent des compléments de missions et de travaux liés aux aléas de chantier. Il s'agit d'aléas pris en compte en amont du projet et qui constituent la vie normale des grands chantiers.

Toutes ces rémunérations complémentaires sont financées sur la part du budget réservée aux éventuels aléas et ne constituent donc pas une augmentation du coût final de l'opération.

Je rappelle, ce n'est pas la première fois qu'on le dit, mais je rappelle que le coût final de l'enceinte du stade est de 137 millions d'euros en intégrant les coûts d'études, la démolition et la reconstruction du stade, du gymnase, des boutiques et des bureaux, du parking, la voirie et réseaux divers.

Ce coût est de 157 millions d'euros si on intègre, non seulement la réalisation de l'enceinte, mais aussi les aménagements extérieurs et les mesures compensatoires définitives, c'est-à-dire, évidemment comme vous l'avez cité, les pelouses d'Auteuil et les coûts transitoires induits, c'est-à-dire le transport scolaire et l'adaptation des installations de Charléty.

Monsieur ALPHAND, voilà, vous continuez à déplorer la construction de ce stade. Nous, nous nous en réjouissons.

Je voudrais remercier M. GABORIAU mais quand même, le fil conducteur, Monsieur GABORIAU, en matière de sports, ce sont les investissements, jamais réalisés sur une mandature, effectués sur des équipements de proximité.

Et comparativement au coût de Jean Bouin, permettez-moi de souligner que ce Conseil de Paris va autoriser le lancement de huit opérations de rénovation, de restructuration ou d'optimisation d'équipements de proximité.

Je veux citer la piscine des Amiraux, la piscine de la Butte-aux-Cailles, le centre sportif Bagnolet ou bien le T.E.P. Chaumont.

Et si vous regardez bien, à la porte de Pantin, le grand stade Jules Ladoumègue a été complètement fait.

Donc, des réalisations qui vont voir le jour grâce aux 400 millions d'euros consentis dans cette mandature au sport de proximité.

Or, Monsieur GOASGUEN, j'ai bien conscience qu'en me remerciant, vous remerciez l'Exécutif.

Pour ma part, j'ai essayé d'être utile aux Parisiens.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean VUILLERMOZ, d'avoir remis en perspective cet investissement avec tous les autres.

D'ailleurs, lorsque M. GABORIAU disait qu'il nous avait arraché quasiment des installations à Auteuil, je ne vous ai pas attendu. Et vous pouvez dire effectivement qu'il y a un progrès considérable sur les pelouses d'Auteuil, avec à la fois des hectares d'espaces verts ouverts aux publics et des équipements sportifs.

Monsieur GABORIAU, ces équipements sportifs, je les ai voulus.

De la même manière que je vous dirai comme cela que j'ai visité récemment le chantier de Molitor. Je ressentais quand même une certaine fierté parce que cela fait quelques décennies que c'était un cancer. Quand je pense à notre ami commun, Pierre-Christian Taittinger, vous vous souvenez quand même que pendant des décennies, avant même que je sois Maire, il m'avait dit : "Si tu deviens Maire, je t'en supplie, essaie de désembourber ce dossier". Dans quelques semaines, Molitor revivra !

Quant à Jean Bouin, on peut dire qu'il fallait rafistoler. Honnêtement, vous nous l'aviez laissé dans un état où il n'était pas "rafistolable" !

La fréquentation croît et croîtra. Dans le monde du rugby, c'est considéré comme un équipement magnifique. Je pense que les amateurs de rugby apprécieront les efforts faits par les uns et par les autres.

Je note d'ailleurs que le ton est un petit peu plus détendu aujourd'hui parce que d'une certaine manière, et même si vous en contestez certains aspects, c'est une très belle réussite.

Voilà, je m'en réjouis, ce n'est pas du tout un point noir. C'est, sur le plan financier, extrêmement bien maîtrisé. Les surfaces commerciales seront ouvertes en leur temps et rapporteront à la Ville.

Je vous assure, pour y être allé - insuffisamment d'ailleurs à mon goût -, c'est un magnifique équipement. Paris doit être capable à la fois d'investir le plus possible et en majorité sur les équipements de proximité, mais aussi de tenir son rang.

On ne peut pas être Paris, multiplier les piscines, les gymnases, les équipements sportifs, comme l'a dit Jean VUILLERMOZ, et négliger les équipements qui sont les équipements d'une capitale.

C'est peut-être selon vous un point noir ; pour moi, c'est une fierté. Et les projets ambitieux rencontrent toujours des difficultés, des obstacles, mais il ne faut pas que cela réduise l'ambition.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet, en vous remerciant tous de vos interventions.

Claude, n'exagère pas !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Jean VUILLERMOZ et vous, sur la pelouse d'Auteuil, vous avez fait des contreparties. J'emploie le mot tout à fait par hasard !

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était un bon mot auquel je vais répondre, non pas par un bon mot. Mais sur le plan sportif, le moins qu'on puisse dire, c'est que si on veut comparer le 16^e comme je l'ai trouvé et le 16^e comme je le lègue, je suis prêt à une confrontation avec le maire du 16^e, devant les habitants du 16^e ! Comment j'ai trouvé le 16^e arrondissement, et comment je le laisse...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Avec plaisir !

Dois-je comprendre que vous vous présentez dans le 16^e, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je remercie Claude GOASGUEN de montrer que j'ai tenté d'être, imparfaitement, le Maire de tous les Parisiens sans exception.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPA 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPA 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPA 18).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au Parc des Princes (16e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant - décidément, on ne sort pas du 16e - à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, relatif au Parc des Princes (16e).

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Avec ma collègue Laurence DREYFUSS.

Monsieur le Maire, Bertrand DELANOË, votre mandature aura été paradoxale. Parce que dans l'histoire, il y a toujours une ironie et je dois dire que concernant votre politique en matière sportive, le paradoxe n'est pas des moindres.

Nous aurions pu penser que vous seriez l'un des principaux défenseurs du sport de proximité contre le sport business.

Il n'en aura rien été, tout au contraire !

De la porte d'Auteuil à la porte de Saint-Cloud, vous aurez ouvert grandes les portes au sport business : Jean Bouin, l'extension de Roland Garros sur les serres d'Auteuil et le stade Georges Hébert... Et demain, peut-être, avec notamment votre dauphine, qui évoque et qui dit être prête à vendre le Parc des Princes, peut-être le Parc des Princes sur lequel la Ville de Paris perdrait tout contrôle, avec dans la foulée le stade Géo André qui, naturellement, viendrait compléter le "package".

Donc, avant de partir, Monsieur le Maire, nous vous demandons, avec ma collègue Laurence DREYFUSS, de vous ressaisir et de montrer que finalement le sport business n'est pas la vertu cardinale que vous souhaitez pour le sport à Paris et dans le 16e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Que voulez-vous que je vous dise !

Très rapidement, parce que je ne vais pas m'attarder sur un vœu qui, sur un ton très polémique, se permet beaucoup d'accusations infondées. D'une certaine manière, avec ce vœu, M. ALPHAND termine une mandature, où il aura été très productif en matière d'accusations infondées.

Quatre cents millions d'euros, Monsieur ALPHAND, sur le sport de proximité ! Trouvez une mandature qui en aura fait autant. Trouvez-la et venez me voir après quand on sera tous les deux dans un coin tranquille.

Mais non, Monsieur ALPHAND ! Mais non, mais non, mais non ! Vous vous trompez ! Ce n'est pas le sport de haut niveau et, même si je le défends, parce que ce sport de haut niveau, de toute façon, amène des jeunes, des jeunes filles aussi, à faire du sport. Donc ne critiquez pas toujours ce sport de haut niveau.

Je vais juste rappeler que le Conseil de Paris, par rapport au Parc des Princes, a adopté au mois de décembre 2013 une convention d'occupation du domaine public d'une durée de trente ans, qui va donc permettre au P.S.G. de s'installer durablement au Parc des Princes.

Je vous propose de vous en tenir à ce qui vient juste d'être voté par le Conseil de Paris et de laisser la campagne municipale se dérouler dans les lieux pour lesquels elle est faite.

Monsieur le Maire, permettez-moi de remercier, puisque c'est ma dernière intervention, l'ensemble des personnels de la DJS pour leur excellent travail de service public auprès des Parisiennes et des Parisiens, les agents de la DPA aussi qui ont réalisé notamment tous ces gros travaux sur cette mandature.

Et puis, un petit mot particulier et un remerciement particulier pour la directrice, Mme Laurence LEFÈVRE, et aussi pour l'ensemble de mes collaborateurs. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très bien, mais je n'encourage pas tous les adjoints à faire comme Jean. Jean l'a fait pour vous tous.

C'est un festival, ta dernière intervention. Qu'est-ce qu'il est bon !

Monsieur GOASGUEN, un mot d'explication.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - On ne va pas prendre part au vote. Je voudrais préciser que j'ai entendu les déclarations des deux candidates, elles me paraissent difficiles d'ailleurs à accepter, et l'une et l'autre, dans la mesure où le Parc des Princes est un établissement inscrit sur l'inventaire.

C'est un établissement inscrit sur l'inventaire et farouchement défendu par son architecte, dont vous connaissez le caractère assez vétilleux. Je crois que, sur le plan juridique, cette opération serait très difficile à réaliser.

Simplement, je voudrais dire que nous avons rencontré un peu tard, puisque vous l'avez rencontré avant nous, et que déjà vous avez avancé les discussions avec le P.S.G. Les assurances qui ont été données sont qu'il n'y aura pas d'augmentation de places significatives jusqu'en 2014 - j'ai dit significative - et je m'en félicite parce que tout cela sera revu après 2014.

De toute façon, je pense que la concession, qui a été accordée, que le projet que nous avons voté, je l'avais dit la semaine dernière, me paraissait suffisamment obscur pour qu'il soit encore sujet à discussion.

En tout cas, bien entendu, je m'engagerai fortement si les électeurs m'en donnent le soin et le droit en faveur de Géo André de manière à ce qu'il n'y ait pas d'extension.

Je voudrais dire aussi que je trouve singulier que certains se réveillent très tard, ceux qui justement avaient demandé l'augmentation des places, comme M. ALPHAND, dans le Parc des Princes, il y a quelques mois, qui tout d'un coup se découvrent des défenseurs. Mais cela est désormais un épiphénomène et je voudrais dire que je crois qu'il n'est pas utile dans ce Conseil de discuter de problèmes électoraux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez raison, Monsieur GOASGUEN.

D'abord, je prends acte. Je trouve que vraiment vos interventions aujourd'hui...Je n'ai pas tout relevé dans la précédente, mais y compris dans votre précédente intervention, je pense qu'il y avait une idée à retenir sur l'usage de Jean Bouin, de l'élargir et notamment au rugby féminin. M. GOASGUEN a donné de bonnes idées, je trouve.

Sur ce dernier point, Monsieur GOASGUEN, je prends acte que vous ne votez pas le vœu de M. ALPHAND, que vous êtes en interrogation par rapport à des hypothèses qui ont été évoquées, ce qui me paraît moins ennuyeux pour l'une des candidates que pour l'autre, mais vous vous débrouillerez...

Pour le reste, effectivement, vous avez raison, nous devons faire notre travail jusqu'au bout pendant un mois et demi. Les choses sont balisées pour les temps qui viennent et après c'est à l'Assemblée légitimement élue en mars prochain qu'il reviendra de réfléchir, de proposer et de trancher ces sujets.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DU 1 - Cession d'une partie de la parcelle, 13, rue du Four à Choisy-le-Roi (94).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 1 concernant la cession d'une partie de la parcelle, 13, rue du Four à Choisy-le-Roi (94), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 15.

Je donne la parole à M. MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Il s'agit de rectifier deux erreurs dans le projet de délibération DU 1 : une erreur de date et une erreur d'intitulé. C'est tout.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix d'abord...

S'il vous plaît ! Il y a encore quelques travaux à conduire. De la constance !

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 15 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 15 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DU 1).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'axe majeur Paris - La Défense.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, relatif à l'axe majeur Paris - La Défense.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Ce vœu se veut être un jalon pour l'avenir. L'attractivité de Paris et son développement économique dépendent notamment d'une politique urbaine ambitieuse, comme vous le savez, et qui puisse offrir des perspectives d'implantation et de rayonnement aux entreprises.

En l'occurrence, l'axe majeur Paris - La Défense n'a jamais retenu l'attention de la Municipalité de gauche sortante. Nous le déplorons avec ma collègue Laurence DREYFUSS mais c'est un constat. Pourtant, de la Concorde à La Défense, un projet structurant permettrait de bien mieux valoriser le potentiel et l'attractivité parisienne. J'ajouterai de bien mieux la valoriser qu'une bétonisation annoncée de l'avenue Foch.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, la parole est à M. MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, au-delà du caractère assez inexact des considérants, il s'agit là d'un vœu qui est typiquement inscrit dans le débat électoral. Laissons donc le débat démocratique se dérouler et les électeurs décider quel sera le programme de la prochaine mandature.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous rejoignez en cela M. GOASGUEN et vous avez bien raison.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Absolument.

J'émetts donc un avis défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à la rénovation de l'ancien "Bal Nègre" (15e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN, relatif à la rénovation l'ancien "Bal Nègre" (15e).

Je lui donne la parole.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais attirer l'attention du Conseil de Paris sur cet établissement installé au 33, rue Blomet, dans le 15e arrondissement, où aimaient se retrouver les artistes de Montparnasse. C'est un lieu qui a traversé finalement le XXe siècle.

Après des années d'incertitude, le site va connaître une métamorphose avec un projet privé de création d'une salle de spectacles qui, finalement, est sans lien avec l'histoire des lieux et qui suscite le mécontentement de certains riverains.

En effet, près de 300 personnes pourront être accueillies dans ces lieux, ce qui va susciter certainement des problèmes de nuisances sonores, des problèmes de stationnement, de sécurité des piétons... Mais ce n'est pas seulement la seule préoccupation, il y a aussi des inquiétudes concernant la solidité des fondations de l'immeuble et la friabilité des sols de ce secteur.

Monsieur le Maire, quelles sont les raisons de votre soutien à ce projet privé, quelles sont les garanties et les engagements de la Ville de Paris pour qu'il n'y ait pas de dégradation des immeubles avoisinants et, enfin, quelles mesures entendez-vous prendre pour la sécurisation des abords du site ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame Géraldine POIRAULT-GAUVIN, je vais pouvoir répondre à la totalité de vos inquiétudes et interrogations, et d'ailleurs, cela me permettra de rendre hommage à l'histoire de ce lieu, le "Bal Nègre", célèbre bar dansant antillais du 15e arrondissement, qui vécut de multiples activités : créé en 1924, en activité jusqu'en 1962, avant sa transformation en simple café jusqu'en 1989, puis en club de jazz, puis en bal sud-américain et, enfin, en restaurant sud-américain.

Il n'y a pas eu à proprement parler de validation ou de soutien par la Ville à ce projet qui, comme vous l'avez rappelé, est totalement privé, même si, en effet, nous sommes satisfaits que ce lieu puisse renouer avec son histoire et nous avons un soutien de principe pour toutes les initiatives, y compris privées, qui visent à proposer une offre culturelle de qualité aux Parisiens, et nous pensons que ce sera le cas avec le projet présenté par cet opérateur privé qui veut rouvrir ce lieu mythique et créer une salle de concert, proposant une programmation musicale variée, en s'appuyant notamment sur l'ensemble Contraste, un quatuor de musique classique contemporaine et de jazz.

Je préciserai tout de même que lors du dépôt d'une demande de permis de construire fin 2011 pour réhabiliter ce "Bal Nègre", la demande a été transmise à la mairie du 15e début 2012 pour avis et la réponse de cette mairie du 15e arrondissement a été favorable, accompagnée de quelques remarques sur divers points ; nous avons d'ailleurs pu y répondre.

L'ouverture est prévue en mars.

Très rapidement, sur les quelques risques liés aux travaux, et notamment celui d'effondrement d'immeubles voisins suite au creusement en sous-sol de la salle de concert, vous imaginez bien qu'un avis favorable de l'Inspection générale des carrières a été obtenu.

Quant aux risques relatifs à la tranquillité des riverains, il y a eu production d'une étude acoustique dans le cadre de ce même dépôt de permis de construire qui énonce toutes les mesures qui seront prises pour limiter les nuisances subies potentiellement par les riverains.

Quant à la vigilance des services de la Mairie et de la Préfecture de police, lorsque le lieu sera ouvert, elle sera évidemment optimale.

Enfin, quant aux risques liés à la circulation et à la sécurité des piétons, après consultation, il y a eu validation du projet par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville que je remercie.

Je souhaiterais donc que vous puissiez retirer votre vœu suite à l'ensemble de ces éclaircissements ; sinon, je vous demanderai de rejeter ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous le maintenez.

Je crois qu'il y a une demande d'explication de vote, mais n'en abusez pas, parce que là, on n'arrête pas... C'est la dernière fois, donc essayez de...

Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Chers collègues, après des années de turbulences, puis d'abandon et de dégradation, le Bal Nègre va retrouver une nouvelle destinée, respectueuse de son passé et axée sur une programmation musicale de qualité, avec notamment du jazz, des comédies musicales et des opéras en format réduit.

Le projet de réouverture de ce lieu emblématique, qui accueillera également un orchestre de chambre en résidence, a pu se concrétiser grâce à son rachat par un habitant du 15e, passionné de musique, qui vient d'ailleurs d'être nommé en 2013 président d'un orchestre symphonique.

Si notre Conseil est aujourd'hui saisi d'un vœu, je tiens à souligner que le maire du 15e n'a pas attendu le dernier Conseil de Paris de la mandature pour se préoccuper de ce projet. Dès 2011, il a à la fois exprimé son intérêt pour la nouvelle destinée du Bal Nègre et demandé à son nouveau propriétaire de prendre toutes les dispositions afin que cette salle de concert s'intègre au mieux dans le quartier Blomet.

Outre les remarques, portant entre autres, sur le traitement de la façade et l'insonorisation, qu'il a formulées dans le cadre du permis de construire, Philippe GOUJON a organisé le 2 avril 2013 une réunion à laquelle ont participé plusieurs conseils syndicaux, le porteur du projet, ainsi que son architecte, afin d'évoquer les différentes préoccupations exprimées par les riverains.

Plus récemment, le propriétaire du Bal Nègre vient de nous informer qu'un dossier très complet portant sur les modalités de démolition, le planning des travaux et les dispositions acoustiques retenues à la construction pour l'exploitation de l'établissement allait être remis à l'expert désigné par le tribunal administratif dans le cadre du référé préventif.

Bien évidemment, nous restons et nous resterons très attentifs à l'insertion du nouveau Bal Nègre dans le quartier, ainsi qu'à la préservation de la tranquillité des riverains, qui, je crois, viennent d'abandonner leurs recours sur le fond.

En revanche, nous voterons contre ce vœu qui arrive en cette veille d'élections et qui, bien qu'il porte sur un sujet local, n'a curieusement pas été déposé en conseil du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous remercie, Madame de CLERMONT-TONNERRE, d'autant que je ne suis pas en désaccord sur le fond avec ce que vous avez dit. Simplement, je vois les prises de parole qui se multiplient et qui ont un peu pour objet d'exprimer des désaccords au sein d'un même groupe. Si nous pouvions limiter cela, cela nous arrangerait tous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme POIRAULT-GAUVIN, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin.

Je donne la parole à Mme FONLLADOSA.

Mme Ghislène FONLLADOSA. - Le musée du Général Leclerc et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin a été implanté là où, le 25 août 1944, le Général Leclerc établit son Q.G., où fut signée la capitulation par von Choltitz et qui fut la première étape à Paris du Général de Gaulle.

Evoqué en 2007 dans un rapport de l'Inspection générale de la Ville et repris en septembre 2013 dans le projet scientifique et culturel du musée, sous réserve d'une étude de faisabilité préalable, le transfert de ce musée municipal place Denfert-Rochereau est récemment réapparu dans la presse, assorti d'un budget d'une exceptionnelle hauteur, soit 40 millions d'euros.

Le motif essentiel avancé pour ce transfert est lié aux problèmes d'accessibilité et de visibilité du musée. Il est regrettable que depuis sa création il y a 20 ans, la Ville n'ait pas trouvé une solution efficace à cette question.

En cette année, Monsieur le Maire, du 70e anniversaire de la Libération, nous vous demandons de confirmer - je n'imagine pas que vous ne puissiez pas le faire - que ce musée restera implanté dans son lieu historique à la gare Montparnasse, haut lieu du symbole de la mémoire pour la Libération de Paris, de mettre en place enfin une signalétique efficace et de prévoir un accès dédié au musée, notamment dans le cadre de la rénovation du pôle Montparnasse.

Nous demandons aussi, Monsieur le Maire, que soient renforcés les moyens de communication du musée pour attirer encore plus de public vers ce lieu de mémoire de la Libération de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame, je vous entends, mais figurez-vous que pendant 13 ans, le moins que l'on puisse dire est que je l'ai porté, et défendu, ce musée. Nous sommes à un mois et demi de la fin de la mandature ; franchement, vous n'avez pas d'inquiétude à avoir sur le mois et demi qui vient, personne n'en a, d'ailleurs, donc je ne comprends pas bien.

Madame POURTAUD, vous avez la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le maire du 15e, chers collègues, vous nous interrogez sur la signalétique et sur l'avenir du musée Général Leclerc - musée de la Libération - musée Jean Moulin.

Je commencerai par réaffirmer, comme vient d'ailleurs de le faire le Maire de Paris, notre attachement à cet important musée, et je voudrais souligner également le succès de l'exposition en cours, "Jean Moulin intime", qui nous a amenés à la prolonger jusqu'à l'été.

J'en profite pour souligner le succès de l'ensemble des musées parisiens, qui, en 2013, ont battu leurs records de fréquentation, avec plus de 3 millions de visiteurs.

Concernant la signalétique du musée, je me permets de vous rappeler que nous avons implanté 15 panneaux sur la voirie et des kakemonos et grandes affiches sur les ascenseurs de la rue du Commandant-Mouchotte, devant un des accès de la gare Montparnasse.

Par ailleurs, de gros efforts sont prévus pour renforcer la présence sur internet et les réseaux sociaux, avec la création du site du musée en 2014.

Quant à vos considérations et questions concernant l'implantation du musée, je crois qu'elles sont plus du ressort de la campagne électorale actuellement en cours, qui n'a pas sa place au Conseil de Paris.

Par respect pour ce débat démocratique, devant les Parisiens, je pense qu'il serait préférable, mes chers collègues, que vous retiriez votre vœu, et si tel n'est pas le cas, je serai amenée à appeler à voter contre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très bien. Merci.

Vous le maintenez, donc avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'avenue Foch.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'avenue Foch (16e).

Maintenant, nous passons à l'examen de vœux référencés n^{os} 19 et 20 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, relatifs à l'avenue Foch, dans le 16e arrondissement.

Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je veux en clin d'œil, qui n'a pas d'idées maléfiques, simplement rappeler que, parmi les déclarations que j'ai entendues récemment, il y en avait une qui allait complètement à l'inverse des vôtres. Et je me suis dit : que pense Bertrand DELANOË de cette affaire de l'avenue Foch ? Vous comprendrez bien que je n'attends pas une réponse explicite, peut-être un discours, mais je ne me fais aucune illusion.

Simplement, je voudrais dire que nous allons laisser évidemment les électeurs trancher cette situation, mais c'était un petit rappel en votre faveur puisque je disais : au fond, Bertrand DELANOË est contre le projet de l'avenue Foch, et il l'avait déclaré il y a quelques années.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous n'êtes pas encore mon porte-parole, Monsieur GOASGUEN. Je ne sais pas si cela peut se produire un jour, cela m'étonnerait, mais malgré la bonne ambiance de cette séance, n'allons pas trop loin.

Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Tout le monde a en mémoire ici les quelques projets et déclarations d'intention autour de l'avenue Foch, qui ont été largement repris par la presse au cours des dernières semaines.

Je dois le dire, il s'agit d'une bonne question.

Le cabinet d'architectes repris par Mme HIDALGO, candidate à la Mairie de Paris, pose une bonne question. L'ennui, c'est que ce cabinet d'architectes repris partiellement par Mme HIDALGO apporte une très mauvaise réponse, qui consiste en la bétonisation d'une bonne partie de l'avenue Foch.

Sous couvert de ville plus durable, je m'interroge sur quelques contradictions de la politique menée par l'Exécutif municipal et de ce qu'elle pourrait être demain. Quand on passe beaucoup d'argent et beaucoup de crédits à végétaliser des murs un peu partout dans Paris et à végétaliser des toits, Madame HIDALGO, quelle est la cohérence à vouloir bétoniser l'avenue Foch et une partie de ses abords ?

Je m'interroge, peut-être nous apporterez-vous la réponse ce matin. En tout état de cause, nous demandons avec ma collègue Laurence DREYFUSS que le Conseil de Paris s'oppose fermement à de tels développements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne voudrais pas donner le sentiment d'une collusion avec M. GOASGUEN, notamment sur le fond de ce dossier, mais il nous faisait une remarque tout à l'heure : sur le thème, il y a des amendements, des vœux qui ont une odeur électoraliste. Laissez les Parisiens débattre, se prononcer.

Qu'est-ce que vous voulez, aujourd'hui, essayer de trancher des questions qui vont au-delà du 30 mars ? Ce n'est pas correct. Pour le reste, vous me faites rire, je vous le dis franchement. En règle générale, vous nous reprochez, à ma première adjointe et à moi-même, d'être trop d'accord. Parfois, je ne sais pas si électoralement...Je ne vais pas faire de commentaire.

J'ai une règle simple : je ne m'exprime pas sur les sujets qui sont dans le débat aujourd'hui, et où je fais confiance aux candidats, mais je m'exprime en revanche dans la campagne électorale. En attendant, je fais mon boulot jusqu'au bout et je ne me prends pas pour un candidat à la Mairie de Paris.

Je vais vous dire une chose : tout à l'heure, nous rendions tous hommage à Jean VUILLERMOZ. Je suis très fier de tous mes adjoints et je peux vous dire une chose, c'est que si dans cette mandature, il y a une adjointe avec qui je me suis senti particulièrement à l'aise sur des dossiers aussi essentiels pour la vie de Paris que l'urbanisme, c'est bien Anne HIDALGO. Je ne sais pas pourquoi aujourd'hui vous avez tenté de faire des petits coups, mais cela ne marche pas.

Ce n'est pas le lieu pour que je vous dise ce que je pense de l'après 30 mars, mais ne vous inquiétez pas, pendant ce mois et demi, je vais continuer à vous le dire beaucoup, mais pas en séance. Ne perdons pas de temps.

Je peux passer au vote, je crois ?

Il y a un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 19 et le vœu n° 20.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DGRI 1 - Acompte de subvention (1.300.000 euros) avec convention à l'Association Internationale des Maires Francophones (1er).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 1 relatif à l'acompte de subvention à l'Association Internationale des Maires Francophones.

Je donne la parole à Mme la Présidente, Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec une grande satisfaction que nous nous voyons proposer, dès le mois de février, cet acompte de 1.300.000 euros pour l'Association Internationale des Maires Francophones au titre de l'année 2014.

Cette association, traditionnellement présidée par le Maire de Paris, est de plus en plus indispensable et de plus en plus reconnue, notamment par les instances européennes.

Je veux faire trois réflexions rapides. Tout d'abord, j'attends de prendre connaissance avec le plus vif intérêt du bilan 2008-2014 des activités internationales de la Ville de Paris que prépare fébrilement la DGRI en réponse à une question écrite que j'ai posée pour que l'on prenne la mesure, l'ampleur de tout ce qui a été fait pendant cette mandature.

Deuxièmement, comme Présidente de la Commission culture, relations internationales, affaires européennes, francophonie, patrimoine, mémoire et monde combattant, sans oublier l'Outre-mer, je veux remercier les cinq merveilleux adjoints, M. SCHAPIRA, M. GIRARD, Mme POURTAUD, Mme VIEU-CHARIER et M. JULLIARD, pour leur déontologie parfaite et pour avoir assuré pendant six années, avec une disponibilité et une compétence sans égal, la richesse maximale des débats de la 9e Commission.

Enfin, comme le dit très souvent M. le Maire, Bertrand DELANOË, Paris est aimée dans le monde quand Paris est ouverte au monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame BERTRAND, d'abord, je veux vous remercier de ce que vous avez dit sur la politique internationale de la Ville et d'y avoir associé les élus. Vous y avez pris votre part.

Je ne regrette pas d'avoir proposé au début de cette deuxième mandature non pas une, mais deux présidences de commission à l'opposition, et vous avez, Madame, avec beaucoup de professionnalisme, de sérieux dans le travail et aussi d'honnêteté intellectuelle, présidé cette Commission. Quelquefois, j'ai pu vous emmener dans mes déplacements à l'étranger. J'ai été heureux de partager avec vous ces moments où nous tentions d'entretenir cet amour de Paris.

L'objectivité avec laquelle vous avez exercé cette fonction et pris votre part pour ce rayonnement international de Paris mérite non seulement ma gratitude, mais la gratitude de Paris, je tenais à vous le dire.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Evidemment, c'est la dernière intervention au bout de 13 ans.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, il y en a une autre après.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Eh bien, à la demande générale, je recommencerais.

Je veux dire simplement que à ce que vous avez dit, le Maire a répondu. Je peux dire que pendant 13 ans, tous les projets de délibération, quasiment tous les projets de délibération internationaux ont été votés à l'unanimité, à l'exception de quelques-uns. Mais je voudrais aussi vous remercier, Madame, remercier tous les élus qui se sont intéressés aux questions internationales.

Elles sont quelquefois complexes, elles sont importantes, mais sachez une chose : tout ce que nous avons fait, nous l'avons fait dans la transparence et la recherche de la plus grande efficacité. L'impact a été réel auprès des populations, notamment du Sud, et plusieurs centaines de milliers de personnes ont pu bénéficier de l'action de la Ville dans les pays du Sud (lutte contre le Sida en Afrique, accès à l'eau et à l'assainissement...), et je crois que l'on peut ressentir une grande fierté, pour moi évidemment, j'étais l'adjoint, mais pour nous tous ici réunis.

Je vous en remercie et je remercie tous les services qui ont travaillé avec moi sur ces questions internationales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup, Pierre, pour tout d'ailleurs, mais faites attention parce que tous les adjoints qui ont à prendre la parole, ce que je comprends parfaitement, ont tendance... On croyait qu'on serait en avance, on est en train de prendre du retard, mais je ne veux pas vous priver de ces moments d'authenticité qui sont tout à fait justifiés.

Alors, patientez jusqu'au bout !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1).

Bravo.

2014 DGRI 2 - Acompte de subvention (290.000 euros) et avenant à convention avec La Maison de l'Europe de Paris (4e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 2 relatif à un acompte de subvention à l'association la Maison de l'Europe de Paris.

De nouveau, Madame BERTRAND ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Même réflexion : c'est avec une grande satisfaction que je vois proposer une subvention pour la Maison de l'Europe, une subvention de fonctionnement et une subvention compensatrice de loyer pour l'année 2014 ; la subvention de fonctionnement à hauteur de 75 % qui va permettre à la Maison de l'Europe de continuer à travailler et Dieu sait si, cette année, c'est encore plus utile que jamais.

J'ai deux réflexions.

Je ne dirai jamais assez les louanges pour l'extraordinaire activité de la Maison de l'Europe tout au long de cette mandature sous la prestigieuse présidence de Mme LALUMIÈRE.

Comme membre du conseil d'administration, je ne participerai pas au vote mais je suis, bien entendu, de cœur avec la proposition.

Deuxième remarque : je voulais faire connaître et mettre en lumière le bilan des actions européennes qui a été établi par la DGRI, le bilan 2008-2014, toujours en réponse à une question écrite, parce que j'avais à cœur de montrer l'importance des actions qui ont été menées. Je dois dire que j'ai été sidérée à la lecture de ce rapport de voir l'importance de l'activité européenne de la Ville, non seulement de l'Exécutif mais de toutes les administrations. Je voulais dire mon total remerciement pour ce travail.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, j'apprécie d'autant plus que c'est un sujet sur lequel vous avez été particulièrement exigeante, et même parfois critique, pour nous stimuler.

D'ailleurs, c'est l'occasion de vous dire que je terminerai... Après Beyrouth la semaine dernière, je ferai mon dernier déplacement à l'étranger cette semaine à Berlin.

Je crois que vous en percevez le sens et, peut-être, vous l'appréciez.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je veux remercier la présidente mais, sur l'action européenne de la Ville de Paris, c'est vrai que ce n'est pas la priorité des conseillers en général, mais je suis très heureux que vous ayez posé cette question écrite et que l'on vous ait répondu sur l'action de la Ville de Paris en Europe (le Village de l'Europe, le Label Paris Europe, les partenariats avec des Villes européennes, l'échange de fonctionnaires et l'accueil de délégations...). Elle est évidemment très, très importante et je souhaite que, dans les mandatures suivantes, elle puisse augmenter car Paris est la ville européenne la plus connue dans le monde. Nous avons su tisser des liens importants avec la Commission européenne, notamment sur les questions de Développement. Nous avons été bien traités par la Commission européenne.

Je vous confirme enfin que, comme pour votre question écrite sur le bilan européen de la Ville, vous recevrez une réponse écrite extrêmement complète à votre question écrite sur le bilan international de la Ville de Paris, d'ici le 30 mars.

En tous les cas, je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ces questions internationales et européennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le projet...

Non, non, applaudissez d'abord !

Si je prive Pierre SCHAPIRA d'applaudissements !

Oui, il en a eu beaucoup tout à l'heure, ça va !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 2).

2014 DICOM 3 - Convention pour l'exposition "Fusillés pour l'exemple - les fantômes de la république 1914-2014".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DICOM 3 relatif à une convention pour l'exposition "Fusillés pour l'exemple - les fantômes de la république 1914-2014".

Très brièvement, parce que, là, vous vous y mettez à deux : Mme Danielle FOURNIER et M. Sylvain GAREL.

Je comprends que cela vous importe, mais...

Bref !

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, merci.

Je voulais commencer par des remerciements, justement, pour avoir donné suite au vœu du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" déposé en octobre 2008, qui demandait que soit organisée une exposition, une manifestation pour éclairer la question des mutins de 14-18 et les "fusillés pour l'exemple".

Permettez-moi de revenir rapidement sur le projet de délibération qui nous est proposé, qui est très intéressant, très clair, mais dont, cependant, je regrette qu'il ne mentionne à aucun moment, justement, notre vœu qui est à l'origine de la belle exposition, qui se tient d'ailleurs actuellement, jusqu'au 7 mars, à l'Hôtel de Ville. C'est un oubli que je souhaitais simplement corriger.

J'ai assisté, pour ma part, au colloque ouvert magistralement par le général BACH qui, depuis quinze ans, a lancé et conduit les recherches sur cette question. Ce colloque est venu compléter l'exposition que j'évoquais, qui porte ce titre très bien choisi "Fusillés pour l'exemple - les fantômes de la République 1914-2014" et qui fait partie, bien évidemment, des très nombreuses manifestations organisées à Paris au cours de cette année 2014, en souvenir de 1914.

En effet, cette exposition est vraiment très documentée. Sa scénographie est vraiment vivante, astucieuse et je crois qu'elle remplit pleinement son rôle pédagogique parce qu'elle nous invite à questionner notre capacité à construire une mémoire commune à partir d'éléments fondateurs de notre identité. Elle nous propose aussi des pistes pour revisiter, je dirais, le roman national et construire une mémoire partagée.

A ce titre, je tiens à saluer l'invitation qui a été faite aux artistes, aux familles, aux associations militantes, présentes aussi bien dans l'exposition que lors du colloque et qui nous montrent que, si personne n'a le monopole de la mémoire, ce qui compte, c'est justement le partage de cette mémoire et cette exposition y contribue magnifiquement.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe, bien sûr, totalement aux propos de ma collègue et amie Danielle FOURNIER.

Je voulais simplement rajouter que cette exposition remarquable "Fusillés pour l'exemple" s'inscrit dans le cadre d'une commémoration plus importante de la Ville de Paris sur le Centenaire de la guerre de 14-18.

Je voulais souligner que cette approche était vraiment très intéressante et qu'elle correspondait bien à ce que nous souhaitons en tant qu'élus écologistes parce que non seulement il y a cette exposition mais il y aura des hommages à Jean Jaurès, une projection du film "Blanche Maupas", qui est une des veuves les plus célèbres d'un de ces "Fusillés pour l'exemple". Il y aura un colloque sur les mouvements pacifistes, des hommages aux soldats musulmans et aux soldats de l'Outre-mer, et aussi des colloques sur le syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale.

Je trouve que l'ensemble fait sens et il est de bon ton en ce moment, dans beaucoup de médias, à l'extrême-Droite, parfois aussi à l'extrême-Gauche, de dire : "La Gauche, la Droite, c'est la même chose, tout cela se vaut". Là, on voit, par rapport à ces commémorations, que ce n'est pas la même chose et qu'il y a une approche de cette guerre qui fut absolument terrible pour notre continent et pour notre jeunesse.

Je suis très fier de participer à une Majorité qui a organisé une telle rétrospective.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER qui remercie tous ceux qui l'ont aidée, et l'administration et les collaborateurs !

Non, mais je sais qu'elle le pense très fort. Je la connais bien aussi !

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Cher Monsieur le Maire, comme vous savez résumer ma pensée !

Je remercie vraiment mes collègues parce que Sylvain et Danielle, vous avez vraiment résumé tout à fait ce que nous voulions faire pour commémorer cette guerre et, justement, expliquer aux générations et à la population combien ce sens est multiforme et combien il était important de revenir sur cet événement qui a quand même fracassé le 20e siècle.

Cette exposition s'inscrit dans 30 grands événements qui vont être donnés tout au long de l'année.

Je voudrais juste dire que l'exposition dont vous parlez, les "Fusillés pour l'exemple" sera prolongée, à la demande de Bertrand DELANOË, jusqu'au 22 mars et a déjà reçu 7.000 visiteurs, ce qui montre bien qu'elle rencontre son public.

Avant de refermer ce dossier de mémoire pour cette mandature, je voudrais vraiment, bien sûr, comme tu l'as dit tout à l'heure... comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, mais non : tu !

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - ... remercier les services, mes collègues adjoints, mais je voudrais particulièrement remercier Odette...

Je suis émue !

... qui m'a accompagnée dans mes premiers pas d'adjointe au Maire.

Merci, Odette.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne veux pas rallonger en vous demandant de faire court, mais c'est vrai qu'il y a une magnifique cohérence entre les deux mandats - Odette CHRISTIENNE et Catherine VIEU-CHARIER. Je crois que pour l'âme de Paris, avoir le sens de l'Histoire, aimer l'Histoire, aimer la transmettre et être exigeant pour la vérité historique, comme le montre cette exposition que vous avez évoquée, ce sont des choses dont je suis fier, non pas pour moi, mais pour Paris. Parce que quand Paris est comme cela, c'est une grande et belle ville.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DICOM 3).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Monsieur LEGARET, vous vouliez une explication.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, nous vous ferons parvenir une grille des positions de vote de notre groupe pour les projets de délibération sur lesquels nous ne sommes pas inscrits mais que nous voterons et nous nous abstiendrons sur le reste.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est tout à fait logique !

Dépôt de questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Maire de Paris, est relative "au droit de l'interruption volontaire de grossesse."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police est ainsi rédigée :

"Monsieur le Maire de Paris, Monsieur le Préfet de police,

Je souhaite, au nom du groupe des élus/es écologistes, vous faire part de notre inquiétude à propos de divers faits survenus récemment à Paris et qui traduisent la montée d'un climat général d'intolérance et parfois de violence et de haine de l'autre qui nous semble particulièrement préoccupant.

Pour rappel, en janvier dernier, deux églises parisiennes, l'église Saint Jean Baptiste de Belleville (19e) et l'église Sainte Odile (17e) ont subi des dégradations et des inscriptions injurieuses.

Quelques semaines auparavant, en novembre 2013, le mur de la porte d'entrée de la Grande Mosquée de Paris a été profané. A la fin du mois de janvier, les panneaux d'une exposition dans le 3e arrondissement consacrée à la déportation d'enfants juifs ont été vandalisés.

Plus récemment, nous avons appris avec consternation que des familles Roms installées autour de la place de la République ont été la cible à diverses reprises d'une personne qui les attaque avec un produit corrosif. Ces personnes ont d'ailleurs déposé plainte.

A ce propos, concernant les populations Roms, au-delà des actes décrits il y a quelques instants, qui sont abjectes et inacceptables et qui doivent être punis, il nous faut absolument être vigilant envers tout propos ou déclaration stigmatisant ces populations.

Je pense notamment aux propos du Ministre de l'Intérieur, déclarant il y a quelques mois que pour lui, "les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie". A ceux de la candidate tête de liste UMP à Paris déclarant que "les Roms harcèlent les Parisiens".

Et bien entendu, nous ne pouvons passer sous silence les propos scandaleux tenus lors de la séance du Conseil de Paris de décembre dernier par un conseiller de Paris UMP, ancien Ministre du Gouvernement FILLON et candidat à sa réélection, qui affirmait en séance :

"Quand vous pensez qu'il est plus facile aujourd'hui d'enlever une voiture à Paris ! Cela prend 15 minutes. Vous vous gardez sur une livraison, j'en ai fait l'expérience : 15 minutes entre le moment où vous vous gardez et le moment où on enlève la voiture. Et il peut se passer des mois et des années avant que l'on bouge un mendiant Rom qui est là à l'année, tous les matins, qui revient, qui repart".

Cela figure noir sur blanc page 106 du Bulletin municipal officiel de décembre 2013 !

Plus près de nous, je souhaiterais faire état de la profonde inquiétude et consternation face à certains propos entendus dans les cortèges de deux manifestations qui se sont tenues récemment à Paris : à savoir la manifestation "Jour de colère" qui s'est tenue le 26 janvier dernier, et plus récemment la "Manif pour tous" du 2 février dernier où des propos ouvertement homophobes et antisémites ont été proférés (on y a entendu le slogan "Juif, hors de France").

C'est vrai, hélas, la situation aujourd'hui nous rappelle une période sombre de notre histoire même si elle s'avère aussi plus complexe ; la société s'est métamorphosée, le mouvement social aussi et les vieilles idéologies de l'ultra-droite ont été considérablement renouvelées au contact d'un système de communication totalement inédit.

Nous le répétons : il nous faut être vigilant et réagir contre ce climat d'intolérance et certains discours haineux qu'ils soient islamophobes, racistes, homophobes, sexistes ou antisémites.

Cela est inacceptable et nous devons sans relâche dénoncer et lutter contre ces débordements.

Aussi, le groupe des élus/es écologistes vous demande :

- Monsieur le Maire, de réaffirmer une nouvelle fois solennellement l'attachement de la Ville de Paris et de ses élus/es aux valeurs de tolérance et au respect de tous et de la diversité ;

- Monsieur le Préfet, de préciser les mesures que vous comptez prendre pour veiller à lutter contre ces débordements et actes inquiétants."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, est relative à "la mise en œuvre du mariage pour tous à Paris."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, concerne "l'Office du Tourisme."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris, concerne "l'avenir du Grand Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris, est relative "aux investissements étrangers à Paris."

Nous passons en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures trente minutes, est reprise à onze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous repassons en formation de Conseil municipal.

Pour les journalistes qui ne viennent jamais : c'est le charme du Conseil de Paris ! C'est ainsi depuis 1967 : nous sommes Conseil municipal et Conseil général mais il faut la cloche entre les deux, sinon ce n'est pas légal.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans le cadre du Conseil municipal maintenant, nous examinons les questions d'actualité dans l'ordre déterminé par la Conférence d'organisation.

I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au droit à l'interruption volontaire de grossesse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, la parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour la question d'actualité des élus du groupe socialiste radical de gauche et apparentés.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 17 janvier 1975 entrait en vigueur dans notre pays la loi dite VEIL relative à l'interruption volontaire de grossesse, mettant fin à des années de pratique d'avortements clandestins qui mutilaient, humiliaient et traumatisaient des centaines de milliers de femmes y ayant recours.

Cette loi, je cite, "humaine, réaliste et juste", a fait entrer notre pays dans la modernité en octroyant aux femmes le droit fondamental de disposer de leur corps ; ce droit qui concourt à l'autonomie, à l'intégrité et à la dignité de la femme tout en constituant une avancée majeure pour la santé publique.

L'avortement légal, libre et gratuit, participe depuis des années de l'émancipation des femmes et constitue un fondement de l'égalité femmes-hommes, principe structurant de notre société et valeur de notre République.

À ce titre, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutiennent pleinement les actions que mène le Gouvernement depuis 18 mois pour faire de l'avortement un droit à part entière, la bataille contre la désinformation et la culpabilisation des femmes qui souhaitent interrompre une grossesse, la levée des barrières financières dans l'accès à l'I.V.G. et la lutte contre les disparités d'accès sur le territoire.

Notre groupe se félicite également des améliorations apportées par le projet de loi pour l'égalité femmes-hommes qui élargit, entre autres mesures de progrès pour les droits des femmes, le délit d'entrave à l'I.V.G. et supprime la notion de situation de détresse comme condition d'accès à l'I.V.G. dans un contexte où de plus en plus d'États européens, tels que le Gouvernement conservateur en Espagne ou en Hongrie, remettent en cause la légalité de ce droit fondamental et que de plus en plus de voix s'élèvent contre sa légitimité.

Les élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés ont toujours défendu avec détermination le droit à l'avortement, combattu ses entraves et soutenu la garantie d'un accès libre et gratuit dans l'ensemble du territoire parisien, derrière laquelle tous les Républicains parisiens se doivent d'être rassemblés.

Nous en avons fait notamment la démonstration concrète dans le 20^e arrondissement en soutenant l'importante mobilisation et en votant des vœux qui ont permis la réouverture du centre I.V.G. de l'hôpital Tenon en 2011, puis avec l'obtention l'année dernière d'une subvention versée par le Conseil régional d'Ile-de-France de 68.000 euros afin de moderniser et d'améliorer la qualité des soins offerts aux usagers de ce centre I.V.G.

Vous sachant fondamentalement attaché à ce droit de disposer de notre corps, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les actions que Paris a menées et mène aujourd'hui en soutien à l'application de ce droit et aux améliorations que notre collectivité a pu apporter en faveur de l'accès à l'I.V.G. et à la contraception sur notre territoire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CALANDRA et en plus, d'avoir tenu votre temps.

Vous êtes un exemple sur le fond et le temps, j'espère que tout le monde va tenir son temps de la même manière jusqu'au bout, sinon jusqu'au bout je serai exigeant.

La parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Paris s'honore de sa politique en faveur des droits des femmes, et je suis particulièrement fière de notre action politique et de notre bilan en matière d'accès des femmes à l'I.V.G.

Ce droit fondamental, ce droit fondateur est aussi une valeur de progrès et un symbole fort de la liberté et de la dignité des femmes.

Comme l'a rappelé Frédérique CALANDRA, le Gouvernement, et notamment la Ministre au Droit des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, a renforcé et a amélioré l'accès à l'I.V.G.

L'action parisienne de prévention des risques sexuels, d'accès à la contraception et à l'avortement a été probante.

Elle est reconnue par tous les acteurs de la société civile, mais aussi par les instances institutionnelles. Ainsi, elle a été saluée dans le rapport de l'I.G.A.S. en 2012.

Durant ce mandat, nous avons renforcé le réseau des centres de planification avec l'ouverture de sept nouveaux centres de planification permettant ainsi un maillage et une proximité adéquats.

Nous avons mis en place l'accès à l'I.V.G. médicamenteuse permettant de réduire les délais d'intervention et permettant une meilleure accessibilité aux femmes les plus vulnérables.

Nous avons développé une politique de prévention en direction des femmes les plus vulnérables et des jeunes. Ainsi 70.000 jeunes ont pu, durant cette mandature, bénéficier des informations et des actions d'éducation autour de l'ensemble de ces dimensions.

Une mobilisation inédite et une formation des professionnels avec une organisation et un pilotage coordonnés ont été également mis en place.

Lorsque les centres I.V.G. dans les hôpitaux parisiens avaient été mis en difficulté - restructuration, réduction de moyens... vous avez fait référence à Tenon, mais il y a eu également Saint-Antoine et bien d'autres, et encore Les Lilas aujourd'hui -, le Maire de Paris a réagi avec une grande célérité. L'Exécutif parisien et l'ensemble des Conseillers de la majorité municipale se sont mobilisés régulièrement et efficacement.

Je n'oublierai pas, tout de même, de citer le soutien de quelques collègues de la Droite républicaine.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir aussi une pensée pour les équipes de la Ville, les équipes de la DFPE et mes collaborateurs, mais je vais faire court à ce niveau-là.

Et au final...

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'autant que le temps est quasiment fini...

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Je formule le vœu que ce combat que je porte depuis longtemps soit un combat partagé et porté sans concession face aux forces rétrogrades et intégristes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très bien, mais comme plusieurs adjoints vont répondre, je les dispense à l'avance... pour le bilan, c'est trop court, trois minutes.

Monsieur le Président Ian BROSSAT, c'est à vous.

Vous ne voulez pas parler ?

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, il y a un an...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tu as parfaitement raison. Je me suis trompé.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au climat d'intolérance et au respect de tous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est donc Mme la Présidente Danielle FOURNIER, pour la question d'actualité du groupe E.E.L.V.A.

Jusqu'au bout, il y a un peu d'inexpérience.

Je n'en reprendrai quand même pas pour autant !

Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de police, je souhaite au nom des élus écologistes vous faire part de notre inquiétude à propos de divers faits survenus récemment à Paris, et qui traduisent la montée d'un climat général d'intolérance, et parfois de violence et de haine de l'autre qui nous semble particulièrement préoccupant.

Pour rappel, en janvier dernier, deux églises parisiennes, l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville dans le 19e et l'église Sainte-Odile dans le 17e ont subi des dégradations et des inscriptions injurieuses. Quelques semaines auparavant, le mur de la porte d'entrée de la Grande Mosquée de Paris a été profané. A la fin du mois de janvier, les panneaux d'une exposition dans le 3e arrondissement consacrés à la déportation d'enfants juifs ont été vandalisés.

Plus récemment, nous avons appris avec consternation que des familles roms installées autour de la place de la République ont été la cible à diverses reprises d'une personne qui les attaque avec un produit corrosif. Ces personnes ont d'ailleurs porté plainte.

À propos des populations roms, au-delà des actes et de leur condamnation que j'évoquais il y a quelques instants, qui sont abjects, inacceptables et qui doivent être punis, j'ajoute qu'il nous faut absolument être vigilants envers tous propos ou déclarations stigmatisant ces populations.

Je pense notamment aux propos du Ministre de l'Intérieur, déclarant il y a quelques mois que, pour lui, les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie, à ceux de la candidate tête de liste UMP à Paris déclarant que les Roms harcèlent les Parisiens. Et bien entendu, nous ne pouvons passer sous silence les propos scandaleux tenus ici même, en décembre dernier, par un conseiller de Paris UMP, ancien Ministre du Gouvernement FILLON et candidat à sa réélection, qui affirmait en séance : quand vous pensez qu'il est plus facile aujourd'hui d'enlever une voiture à Paris, cela prend quinze minutes, alors qu'il peut se passer des mois et des années avant qu'on ne bouge un mendiant rom qui est là à l'année, tous les matins, qui revient, qui repart.

Plus près de moi, je souhaiterais faire état de la profonde inquiétude et consternation face à certains propos entendus dans les cortèges de deux manifestations qui se sont tenues récemment à Paris, à savoir la manifestation "Jour de colère" et la "Manif pour tous", où des propos ouvertement homophobes et antisémites ont été proférés. On y a entendu le slogan : "Juifs hors de France".

C'est vrai, hélas, la situation aujourd'hui nous rappelle une période sombre de notre histoire. Même si elle s'avère aussi plus complexe, la société s'est métamorphosée, le mouvement social aussi et les vieilles idéologies de l'ultra droite ont été considérablement renouvelées au contact d'un système de communication totalement inédit.

Nous le répétons, il faut être vigilant, réagir contre ce climat d'intolérance et les discours haineux qu'ils soient islamophobes, racistes, homophobes, sexistes ou antisémites.

Aussi, le groupe des élus écologistes vous demandent, à vous, Monsieur le Maire, de réaffirmer une nouvelle fois solennellement l'attachement de la Ville de Paris et de ses élus aux valeurs de tolérance et de respect de tous et de la diversité...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure !

Mme Danielle FOURNIER. - Et à vous, Monsieur le Préfet, de préciser les mesures que vous comptez prendre pour veiller à lutter contre ces débordements et actes inquiétants.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, veuillez tous, comme vous préparez vos interventions, à les faire tenir dans le temps. C'est valable aussi pour les adjoints qui répondront.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Votre question, pour la partie qui me concerne, porte sur la nature et l'importance des moyens que la police met en œuvre à Paris pour lutter contre un certain nombre d'atteintes qui, par-delà leurs différences, ont toutes pour point commun de relever de la loi pénale, l'atteinte aux biens ou aux personnes qu'elles constituent se doublant d'une qualification pénale qui aggrave les peines encourues par leurs auteurs.

Je l'ai déjà dit dans cette enceinte, tout est mis en œuvre à Paris pour que soit respecté partout et en tout lieu le droit de pratiquer librement sa religion dans le cadre du principe de laïcité, de vivre librement et sans aucune crainte son orientation sexuelle et pour que soit puni tout acte visant à remettre en cause l'une des libertés fondamentales reconnues par la Constitution.

Toute agression contre une personne en raison de ses origines, de ses croyances, de sa religion, de ses opinions, de son orientation sexuelle constitue une atteinte grave et inacceptable à notre démocratie, aux principes fondateurs de la République et justifie qu'une réponse très ferme y soit apportée.

À chaque fois qu'une telle atteinte à nos valeurs communes est constatée à Paris, les services de police s'attachent avec détermination à en identifier et interpellier rapidement leurs auteurs puis à les traduire devant la Justice.

Tel a été le cas de l'auteur des dégradations de l'église Sainte-Odile dans le 17^e arrondissement, identifié et interpellé dans les heures qui ont suivi ses actes, grâce à la mise en œuvre de moyens d'investigation à la hauteur de la gravité des faits.

Tel était le cas, vous ne l'avez pas cité, du placement en garde à vue de l'auteur d'actes particulièrement provocants dans l'enceinte de l'église de la Madeleine. Tel a encore été le cas en septembre dernier de la présentation à la justice des auteurs d'une lâche agression d'un couple homosexuel dans le 19^e arrondissement à l'issue d'une longue et minutieuse enquête.

Plus près de nous, je rappelle l'action déterminée conduite par le Gouvernement pour lutter contre les dérives des groupes à caractère extrémiste, dont plusieurs ont été dissous à l'été dernier, et la résolution des forces de l'ordre, tout en permettant la libre expression du droit à manifester, à sanctionner les actes susceptibles de relever de la loi pénale.

Ainsi, les actes de violence à l'encontre des forces de l'ordre commis dans le cadre de la manifestation à laquelle vous avez fait référence, le 26 janvier dernier, ont donné lieu à l'interpellation de 253 personnes, toutes placées en garde à vue sous le contrôle du Parquet.

Au cours de cette manifestation, des gestes ont choqué, des banderoles ont choqué, des paroles ont choqué. Comme l'a indiqué le Ministre de l'Intérieur, tout a été mis en œuvre par la Préfecture de police pour que ces graves

atteintes à notre République, à ses lois et à ses valeurs, soient signalées à la justice en vue d'être punies. Et je viens d'en saisir le Procureur de la République, dans le cadre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Vous avez enfin évoqué, Madame la Présidente, les inscriptions retrouvées récemment sur les édifices religieux. Même si je veux rester discret aujourd'hui, sachez que nous nous attachons à en identifier les auteurs et à déterminer les raisons qui les ont poussés à agir.

Mes collaborateurs et moi-même avons assuré les responsables religieux de la Capitale de notre détermination à élucider ces faits et surtout à faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus. Les moyens nécessaires sont engagés en ce sens.

Il en va de même à la suite de l'agression d'un sans-domicile-fixe dans le quartier de la place de la République, des faits pour lesquels l'enquête avance à bon rythme. Même si rien ne permet à ce stade de faire un lien entre la nationalité de la victime et l'agression qu'elle a subie, et même s'il faut rester prudent dans la qualification des faits et leur contexte, je note pour ma part la diligence avec laquelle les services de police ont reçu puis traité la plainte, signe que, dans notre République, chaque victime, quelle que soit sa nationalité, quel que soit son statut, dispose des mêmes droits et de la même attention de la part des services de police.

Vous l'aurez constaté, toutes les atteintes aux fondements de notre République donnent lieu à Paris à une réponse particulièrement ferme et rapide, et chacun doit savoir qu'il s'expose à de très graves conséquences s'il enfreint ce qui constitue notre socle de valeurs communes, des valeurs dont les services de police continueront d'être les garants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie particulièrement, Monsieur le Préfet de police, de cette réponse qui est une réponse fidèle aux valeurs de Paris et à l'efficacité que nous attendons de la Préfecture de police pour justement servir ces valeurs. Je tenais à vous exprimer ma considération, notamment dans mon appréciation de cette réponse.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Monsieur le Maire, je voudrais m'associer à vos propos en direction du Préfet de police pour vous remercier, Monsieur le Préfet, de l'action que vous mettez en œuvre avec la Préfecture de police pour lutter contre ces délits, parce qu'à Paris, comme ailleurs dans notre pays, ce n'est pas acceptable.

Il faudrait plus que le temps qui m'est imparti pour apporter une réponse de fond à Mme la Présidente Danielle FOURNIER. Je prendrai une citation de Jean Jaurès qui disait : "Nous n'avons pas de la tolérance mais nous avons à l'égard de toutes les doctrines le respect de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe." Plus d'un siècle après, cette phrase me semble toujours bien indiquée : l'intolérance que nous devons avoir à l'encontre des actes et des mots tels que ceux que vous avez évoqués, tout en respectant la tolérance envers chacun.

Notre Municipalité a toujours dénoncé les actes et les propos qui remettaient en cause l'égalité, la liberté et la fraternité. La lutte contre les discriminations, donc pour le respect des valeurs de tolérance vis-à-vis de l'autre, a été au cœur de notre action, même si malheureusement, nous constatons trop souvent l'émergence d'actes et de propos que nous ne pouvons que réprouver et donc combattre.

Le combat pour la fraternité ne peut aboutir que par la mobilisation de tous les Républicains au service de la démocratie, et donc, au nom de la Municipalité, et comme vous le souhaitez, je veux réaffirmer une nouvelle fois avec force l'attachement de la Ville de Paris et de ses élus aux valeurs de tolérance et au respect de tous et de la diversité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Claudine BOUYGUES.

Qui n'a pas utilisé tout son temps, mais qui remercie aussi toute l'administration et les collaborateurs ? Et je sais que tu le penses.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre du mariage pour tous à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. Ian BROSSAT, pour la question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un peu plus d'un an à l'Assemblée nationale débutait le débat relatif à la loi sur le mariage pour tous. Ce fut un débat long, un débat contradictoire, qui a abouti le 17 mai 2013 à la publication de cette loi relative au mariage pour tous au Journal officiel.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre ville, Paris, a été, au cours de ces mois, le théâtre de ce débat, avec à la fois des mobilisations en faveur de l'adoption de cette loi, mais également des mobilisations hostiles à cette réforme. Pour ce qui concerne ces dernières mobilisations, parfois violentes, on l'a encore vu ces dernières semaines, il est d'ailleurs regrettable que des parlementaires se soient mobilisés dans la rue pour s'opposer à une loi qui avait été adoptée quelques mois auparavant.

Il n'en reste pas moins que cette loi est maintenant entrée dans les mœurs, que c'est une belle victoire dont les Parisiens sont d'ailleurs nombreux à profiter, une victoire qui en appelle d'autres puisqu'il y a encore d'autres réformes qui viseront à l'avenir, je l'espère, à permettre l'égalité des droits.

J'en viens à ma question, je souhaiterais savoir quel bilan nous pouvons établir à Paris de l'adoption de cette loi, quelques mois après son adoption.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais vous apporter quelques chiffres. La loi a été adoptée le 17 mai 2013 et le premier mariage a été célébré le 6 juin 2013 à la mairie du 3e arrondissement.

Sur la période d'application de la loi du 19 mai au 31 décembre, il y a eu 1.034 mariages entre personnes du même sexe, qui ont concerné toutes les mairies d'arrondissement. Ils représentent 15,09 % de l'ensemble des mariages de la période, avec d'importants écarts entre arrondissement : 6,5 % dans le 16e, 43 % dans le 4e, 8,6 % dans le 8e, soit 13 mariages, et 22,4 % dans le 11e avec 120 mariages. Sur les 1.034 mariages, 783 sont constitués d'unions entre hommes et 251 entre femmes.

Ces mariages entre personnes du même sexe ont contribué à l'augmentation du nombre de mariages en 2013 qui, ces dernières années, avait baissé régulièrement pour se situer à peine au niveau des 9.000 mariages, après avoir connu des niveaux supérieurs à 11.000 au début des années 2000.

Il n'y a eu aucun incident à déplorer. Si vous avez dit qu'il y a eu des manifestations dans la rue, il n'y en a pas eu dans les mairies.

La seule question qui reste est celle des mariages binationaux ressortissant de pays liés par une convention bilatérale avec la France, notamment la Pologne et le Maroc, et d'ailleurs, le Maire a saisi la Garde des Sceaux pour demander des instructions permettant la réalisation de tels mariages.

Il y a en effet actuellement deux couples de même sexe franco-marocains qui ont déposé des dossiers de mariage à Paris, et dont la célébration a été suspendue sur instruction du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Paris en attendant l'arrêt de la Cour de cassation concernant les mariages de personnes de même sexe de nationalité marocaine.

Tout s'est bien passé car afin de faciliter la prise en compte de cette nouvelle législation et d'assurer un accueil de qualité, il a été proposé aux agents du service de l'Etat civil et aux agents de logistique générale des mairies d'arrondissement une session d'information sur les modifications législatives et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations. Ceux-ci ont donc fait preuve d'un grand professionnalisme et je les en remercie.

Par ailleurs, de nouveaux livrets de familles ont été mis à disposition des mairies d'arrondissement et les dossiers de mariage ont été adaptés à la nouvelle loi.

Il n'y a donc aucune difficulté à la mise en œuvre de la loi, et je dirais même, un accompagnement tout à fait respectueux des attentes des Parisiennes et des Parisiens qui souhaitent s'inscrire dans ce processus du mariage pour tous, et il faut le dire, qui sont proportionnellement plus nombreux que pour l'ensemble de la France, puisque nous représentons 1.000 mariages du même sexe sur environ 7.000 qui ont été célébrés sur la même période.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je n'ajouterais qu'un seul commentaire, c'est que l'immense majorité des Parisiens, pour ne pas dire la quasi-totalité, est très à l'aise avec la mise en œuvre de cette réforme. Certains ont été pour, certains ont été contre.

A Paris, il y avait beaucoup plus de gens pour le mariage pour tous que de contre, mais après l'adoption, la plupart des Parisiens que je rencontre, y compris s'ils avaient des doutes sur l'opportunité de cette loi, sont favorables, ce qui prouve que les réformes de société, quand on les fait avec courage et respect de tous les points de vue, finissent par être des progrès pour toute la société, sans exception, y compris ceux qui n'étaient pas favorables au début. Je suis fier que cette ville, Paris, soit toujours une ville en avance sur la défense des libertés.

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'Office du Tourisme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour la question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A., je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Maire, il y a six mois, le directeur général de l'Office du Tourisme et des Congrès de la Ville de Paris était poussé vers la sortie, et ce départ, acté en Conseil d'administration, s'est accompagné du versement d'une indemnité assez inhabituelle puisque "Le Point" nous révèle, et cela n'a pas été contredit, que l'indemnité équivaut à peu près à 14 SMIC annuels.

"Le Point", qui n'est pas, vous me l'accorderez, un hebdomadaire à sensation, nous dit que le départ et l'indemnité auraient été justifiés par un possible conflit d'intérêts, le directeur général détenant des participations dans une société gérant des hôtels.

Le directeur général, agent chargé d'une mission de service public, pourrait, je suis extrêmement prudente, être sous le coup des conséquences de l'article 25 de la loi du 13 juillet 83, définissant les champs possibles de conflits d'intérêts.

Compte tenu du montant très important et inhabituel, vous me l'accorderez chers collègues, de cette indemnité de départ, compte tenu des conditions pour le moins assez opaques qui auraient entouré son départ, certains de vos conseillers, Monsieur le Maire, sont abondamment cités, en particulier l'un d'eux, le risque que les vraies raisons sortent est une probabilité significative, compte tenu du fait que la Ville est un des principaux contributeurs, comme chacun le sait ici, de l'OTCP, il est de mon devoir de vous demander au moins deux explications, Monsieur le Maire, et il est sans doute de votre devoir de nous donner les éclaircissements sur deux points particuliers.

Quand avez-vous eu précisément connaissance qu'il pouvait y avoir conflit d'intérêts ? Est-ce au moment du recrutement de cette personne, dont d'ailleurs le professionnalisme et l'expérience n'ont jamais été mis en question ? Et si vous avez eu connaissance du conflit, d'un éventuel conflit, pourquoi ne pas en avoir informé le Procureur ?

Deuxième question très concrète : vous avez commandité une étude à un cabinet d'avocat. Que dit précisément cette étude ? Pouvez-vous vous engager très solennellement à en communiquer le contenu ?

J'ajouterai que je pose rarement des questions d'actualité et que je ne suis pas adepte de la politique politicienne, mais je suis choquée : ce n'est pas parce que certains de mes collègues à gauche traitent par le mépris ce type de questions, qui se situent sur le terrain de l'éthique, que pour autant, la question n'est pas légitime.

Et je suis choquée...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Je conclus, Monsieur le Maire. Je voulais vous dire que j'étais choquée, comme élue et comme citoyenne, des contours de cette affaire et je vous remercie de bien vouloir répondre à ces deux questions extrêmement précises.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot, peut-être, de rappel sur ce que nous avons décidé en conférence d'organisation, où l'ensemble des groupes avait convenu que cette dernière réunion devait revêtir un aspect plutôt technique et que les polémiques, qui sont tout à fait naturelles dans la période actuelle, avaient davantage leur place en dehors de cette dernière réunion, mais toute règle, même consensuelle, a ses exceptions et, tout en le regrettant, je vais évidemment répondre sur le fond à Mme BERTHOUT, et je vais le faire en quatre points.

Premièrement, pourquoi Paul ROLL a-t-il quitté la direction de l'Office du Tourisme ?

Comme vous le savez, et Mme BERTHOUT le sait très bien, puisqu'elle est administratrice de l'Office, nous sommes à la veille d'une transformation profonde des structures du tourisme en Ile-de-France et il est apparu opportun que ces changements s'accompagnent d'une relève de personnes, d'autant plus que M. ROLL occupait cette fonction depuis 12 ans, et je souligne au passage, ce que n'ont pas fait les journalistes, que la Région a fait exactement le même choix d'une relève à la tête du Comité régional du tourisme.

On a évoqué la découverte par la Ville que le directeur de l'Office du Tourisme détenait une participation dans une société hôtelière. Il s'est avéré, après une étude juridique approfondie, et j'en dirai un mot dans un instant, que ce mélange des genres ne constituait pas une prise illégale d'intérêt, mais il est clair qu'il a conforté les intentions de l'Office et de la Ville.

Mme BERTHOUT a demandé communication du document juridique que nous avons fait établir.

La Municipalité, Madame, n'a aucune objection à cette communication, elle va simplement prendre une précaution, qui est élémentaire au regard de la loi de 1978, elle va saisir dans les jours qui viennent la Commission d'accès aux documents administratifs, afin qu'elle établisse de manière incontestable le caractère communicable ou non communicable ou partiellement communicable de ce document ; c'est le respect de la loi et je pense que personne ici ne songera à nous le reprocher.

Deuxièmement, comment a été calculée l'indemnité perçue par le directeur au moment de son départ ?

Cette indemnité a été calculée, non pas, comme vous l'avez dit à trois reprises, de manière exceptionnelle, elle l'a été strictement, c'est-à-dire en fonction du droit commun, en fonction du contrat de travail de M. ROLL et en fonction de la durée de sa présence à l'Office et le chiffre exact de l'indemnité qu'il a touchée n'est pas celui que vous avez cité, il est de la moitié, le reste étant constitué par des charges légales.

Troisièmement, qui a payé l'indemnité, parce que tout le monde a bien compris que, sans le dire clairement, les auteurs de ces questions suggèrent que le contribuable parisien a payé cette indemnité ? C'est évidemment faux ! C'est l'Office du tourisme, puisque c'était lui l'employeur ; en aucun cas, la Ville n'a assumé cette dépense, et j'ajoute que l'adjoint aux finances est heureux de le répéter.

Quatrièmement, ces décisions ont-elles été prises en dehors de toute transparence, parce que, là aussi, nous avons depuis quelques jours entendu et lu beaucoup d'assertions fausses ? Il n'en est rien ! Le départ du directeur, et d'ailleurs, Mme BERTHOUT a eu l'honnêteté de le reconnaître tout à l'heure, a été acté par le Conseil d'administration de l'Office le 24 avril 2013 et, j'ai lu le procès-verbal avec beaucoup d'attention, cette relève ou ce départ n'a suscité aucune opposition des deux élus de l'opposition qui étaient présents, c'est-à-dire: M. GABORIAU et Mme TACHENE, Mme BERTHOUT était absente et Mme KUSTER avait donné un pouvoir et son représentant, d'ailleurs, ne s'est en rien opposé à ce départ.

De même, le Conseil d'administration de janvier - je ne sais pas si vous y étiez présente, Madame BERTHOUT, parce que je n'ai pas eu le procès-verbal - a été informé des modalités de calcul de cette indemnité en nombre de mois de salaire, en fonction du contrat de travail que détenait M. ROLL et, là aussi, sans que soit soulevée la moindre objection.

Ma conclusion est simple : ce processus de relève à la tête de l'Office du tourisme était parfaitement légitime et justifié, la relève a été conduite dans un respect scrupuleux de la gestion des deniers publics et dans la transparence la plus complète, comme tout ce que nous avons fait depuis 13 ans.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Les réponses ont été extrêmement précises, je suppose que vous ne voulez pas y revenir ; si ?

Alors je vous en prie, brièvement.

Mme Florence BERTHOUT. - Je n'ai pas eu de réponse sur une question majeure : quand avez-vous eu à connaître d'un éventuel conflit d'intérêts ?

Ma question était extrêmement simple, vous n'y avez pas répondu et je note que verser 14 années de S.M.I.C. vous paraît être un respect scrupuleux des deniers publics, je le regrette.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, je suis un petit peu surpris du ton de votre interpellation et de ce que vous venez de dire à l'instant, car Bernard GAUDILLÈRE a fait l'effort de vous répondre avec une transparence, une clarté totale.

Il n'y a pas, chère Madame, de sujet moral, comme vous dites, et vous qui avez été proche de l'équipe qui m'a précédé, je suis un peu étonné... N'est-ce pas, Monsieur TIBERI ? Elle vous doit beaucoup !

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Oh oui !

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! C'est un sujet sur lequel je veux la plus grande clarté, car, Madame BERTHOUT, cela ne vous va pas bien ce que vous venez de faire.

Nous sommes, sur ce sujet, d'une clarté totale.

M. Paul ROLL, comme vous l'avez dit, bon professionnel, et d'ailleurs, les succès de l'Office du Tourisme le montrent, a été pendant 12 ans directeur de l'Office du Tourisme. Ce n'est pas la Ville qui dirige l'Office du Tourisme, mais la Ville y a une influence, notamment à travers votre intermédiaire, vous y êtes.

Deuxièmement, effectivement, la question a été posée de savoir si ces interventions récentes dans des activités touristiques étaient un conflit d'intérêts ou pas.

Ce n'est pas un conflit d'intérêts et Bernard vous a répondu très clairement sur l'autorisation que nous demanderons à la C.A.D.A. pour vous transmettre la consultation d'avocat. Il n'y a pas de prise illégale d'intérêts.

En revanche, le Conseil d'administration de l'Office du Tourisme, avec mon accord, parce que nous sommes partie prenante, a considéré qu'il y avait une sorte de confusion des genres.

Il n'y a pas d'illégalité, il y a, au bout de 12 ans et à travers des prises de participation récentes, réponse à votre question, dans des activités touristiques, le souhait que la situation ne soit pas maintenue.

Deuxièmement, sur le montant des indemnités, si vous vous interrogez loyalement, lorsque Bernard GAUDILLÈRE vous répond en disant que vous vous trompez sur les chiffres et que c'est la moitié de ce que vous dites, admettez-le. Ou alors vous n'êtes pas de bonne foi.

Madame BERTHOUT, vous n'avez pas la parole, je vous ai écoutée avec beaucoup de patience.

Eh bien, Madame BERTHOUT, si vous y tenez, je ne comptais pas, pour la dernière séance, y faire allusion... Madame BERTHOUT, j'ai été 24 ans dans l'opposition et 13 ans Maire de Paris ; pendant ces 13 ans, il y a eu des tentatives de mettre en cause mon honneur ; cela n'a jamais marché, parce qu'il n'y avait pas de base réaliste, réelle, alors vous n'allez pas essayer à la dernière séance ! Ce n'est ni classe ni habile ni opportun.

Madame BERTHOUT, cette Ville a une longue histoire, elle n'a pas commencé en 2001.

Je ne vous suggère pas d'aller sur un terrain où je pense que vous ne serez pas tout à fait à votre avantage, pas vous personnellement. Mme BERTHOUT a évoqué la déontologie et ce n'est pas la première fois en 13 ans - cela dit, vous n'avez pas eu beaucoup de prétextes -, pour essayer de semer le doute. Cela ne marche pas, cela n'a jamais marché pendant 13 ans, parce que nos actions sont transparentes, honnêtes, de bonne foi, conformes à la légalité, y compris dans le cas de l'Office du Tourisme.

Voilà mon dernier mot sur ce sujet !

V - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative à l'avenir du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGIO pour la question d'actualité du groupe U.D.I. Nous terminerons dans l'ordre et conformément au règlement.

Monsieur le Président POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bertrand DELANOË !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Bertrand DELANOË !

Alors que vous vous apprêtez, comme beaucoup d'entre nous, à quitter vos fonctions, je considère, et je l'ai dit plusieurs fois, c'est pourquoi je n'ai aucun scrupule à le dire, que vous avez été celui qui a cassé la barrière psychologique du périphérique avec votre adjoint Pierre MANSAT, qui a mis en musique en multipliant cette idée, en multipliant les contacts avec l'ensemble des villes de la périphérie.

Cela s'est traduit par la loi sur la Métropole du Grand Paris qui, de l'aveu même de la Ministre Mme LEBRANCHU qui portait ce projet, a été calée avec vous et cadrée par vos consignes.

Je suis désolé, c'est ce qu'elle a dit !

Je ne vais pas refaire ici le débat du Parlement, mais je pense que mes collègues du Conseil de Paris devraient savoir que nous avons, nous, quelques critiques à faire, ce qui permettra de vous poser une question à la fin de cela.

Je vois dans ce texte quelques faiblesses et quelques risques.

La faiblesse, c'est d'abord l'absence de simplification. La loi crée une nouvelle superstructure, sans en supprimer aucune.

La faiblesse ou les risques, c'est que toutes les compétences se chevauchent et les structures administratives se multiplient dans une sorte de puzzle où les pièces ne s'emboîtent pas.

La faiblesse aussi, c'est le flou sur le Grand Paris des taxes et des impôts. La fiscalité des entreprises échappera aux collectivités locales, la révision de la péréquation également nécessitera une plus forte contribution de la Capitale aux différents fonds et la note d'expertise de Paris Métropole avance enfin l'hypothèse d'une hausse significative de la taxe d'habitation pour les Parisiens et une augmentation de 35 % du taux de la contribution financière des entreprises.

Le risque aussi, ou la faiblesse aussi, c'est aussi le manque de légitimité démocratique. La désignation du futur président de Paris Métropole n'aura pas cette légitimité du suffrage universel direct.

Il semble, d'après moi et d'après les débats que nous avons eus au Parlement, que ce système de gouvernance apparaît déjà obsolète, avant même d'avoir vu le jour, inadapté aux exigences de légitimité démocratique du 21^e siècle, inadapté aux besoins de simplification et d'efficacité des villes monde.

Je suis dans l'opposition, donc je suis dans la critique, et ma question pourrait être "Êtes-vous content, Monsieur le Maire, de ce texte ?" mais je ne serai pas grossier à ce point pour vous poser cette question, bien sûr !

En revanche, si vous le permettez, je ne vous poserai pas une question mais je vous demanderai un avis. Alors, je sais que c'est Pierre MANSAT qui va répondre. Je vous demanderai un avis qui vous permettra peut-être de nous répondre, si vous le souhaitez, sauf si c'est Pierre qui répond, de voir "Comment situez-vous Paris dans la logique du Grand Paris de l'avenir ?"

Voilà ! Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vaste question ! En 3 minutes, Pierre !

Pierre MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO, d'ouvrir un débat aussi important en cette fin de séance.

Je répondrai peut-être en deux points simplement.

Tout d'abord, vous l'avez souligné, mais c'est bien la vision de Bertrand DELANOË de la place de Paris dans son ensemble qui a modifié radicalement le débat autour de la gouvernance de la Métropole du Grand Paris. C'est bien l'idée énoncée dès 2001 qu'il fallait que se joue un nouveau rapport, un nouvel investissement de Paris dans la relation avec la banlieue et que l'avenir de Paris était lié à cette évolution.

C'est ce qui est en train de se passer avec le projet de loi qui met en place la Métropole du Grand Paris.

Le travail est devant nous. La mission de préfiguration va se mettre en place au lendemain des élections municipales et nous aurons deux ans d'un travail extrêmement exigeant des élus parisiens, avec l'ensemble des élus, de Gauche et de Droite, de la métropole pour bâtir cette métropole qui verra le jour au 1^{er} janvier 2016.

Pour répondre peut-être avec une note optimisme sur votre interrogation, je crois que c'est "l'exemplarité", entre guillemets, de Paris qui va jouer un rôle extrêmement important dans la dynamique autour de cette métropole.

Exemplarité de Paris liée à son dynamisme, son dynamisme démographique par exemple, son dynamisme économique, son dynamisme dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies, son dynamisme en

matière de logement, grâce à sa capacité et sa volonté, dans des conditions parfois difficiles, de réaliser les logements dont les habitants ont besoin.

Je pense que c'est cette dynamique-là qui va permettre à Paris de s'inscrire de façon tout à fait optimiste dans le développement du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre MANSAT.

C'est vrai que, pendant ces 13 ans, Pierre MANSAT a été particulièrement efficace pour changer l'état d'esprit. Nous avons pu nouer des coopérations avec nos voisins, de Droite comme de Gauche d'ailleurs, et franchir un certain nombre d'étapes.

Il y a eu d'abord la Conférence métropolitaine, puis Paris Métropole qui avait imposé sa légitimité à tous les gouvernements d'ailleurs.

Je veux d'ailleurs, à cette occasion-là, puisque, Monsieur POZZO di BORGO, vous n'avez pas demandé à rebondir, je veux rendre hommage aux pionniers de Paris Métropole parce qu'il y en avait de Droite et de Gauche. Il y avait le maire de Nogent-sur-Marne, il y avait le maire de Sceaux, mais aussi, bien sûr, le maire de Cachan et bien d'autres, je ne vais pas tous les citer, le maire des Lilas. C'est une poignée d'une quinzaine de personnes, élues de l'agglomération parisienne, fédérées par Pierre et avec beaucoup, beaucoup de volonté et de conviction.

Il y aura d'autres étapes, Monsieur POZZO di BORGO. C'est normal.

Là, il y a cette loi.

Il y a cette loi et la Métropole naîtra le 1er janvier 2016. Elle aura...

Nicolas SARKOZY a joué son rôle et je n'ai pas osé le dire, Monsieur LEGARET, je vais vous dire pourquoi : parce que Nicolas SARKOZY a rendu hommage à l'existence de Paris Métropole et à son travail. Comme cela passait à l'époque comme un compliment qu'il me faisait, je ne voulais pas le souligner, mais merci de m'avoir obligé à le faire.

Mais ce que je peux dire, Monsieur LEGARET, puisque vous y tenez, c'est qu'en matière de gouvernance, je me souviens aussi que Nicolas SARKOZY avait dit : "Bon, il y a Paris Métropole qui fait avancer les choses, mais je n'irai pas plus loin en matière de gouvernance." C'est donc bien le Président François HOLLANDE, et ce gouvernement, et cette Majorité parlementaire, qui ont permis de passer une autre étape.

Vous me demandiez un avis, Monsieur POZZO di BORGO.

Je pense qu'il faudra que tous les élus de mars, de Droite comme de Gauche, de toutes les collectivités de l'agglomération parisienne, travaillent avec beaucoup d'attention sur la période transitoire.

Entre avril 2014 et le 1er janvier 2016, il y a beaucoup de choses à faire, à régler pour que ce 1er janvier 2016 soit vraiment un moment de démarrage fédérateur de toutes les énergies.

Et puis, parce que c'est cela la loi du temps, je pense qu'il y aura au fur et à mesure des évolutions qui se feront.

Commençons par cette étape-là qui est le prolongement naturel de l'étape que vous avez saluée vous-mêmes, de ce travail de 13 ans.

Après, certainement que la Métropole, telle qu'elle est définie dans la loi aujourd'hui, n'est pas un aboutissement pour dans 30 ans. Sachons accomplir des progrès positifs au fur et à mesure.

En tout cas, ce dossier aussi, cher, Monsieur POZZO di BORGO, n'est pas dans le même état qu'en 2001.

Et sans doute, et là aussi, je veux être honnête, cela doit beaucoup à certains de Droite, et à certains de Gauche. Le Grand Paris est en marche, tant mieux parce que c'est un enjeu majeur de notre temps pour servir mieux nos concitoyens.

VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative aux investissements étrangers à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, alors que le climat économique et social national reste dégradé, nous savons qu'à Paris, comme ailleurs, la croissance et l'emploi ne reviendront qu'à condition que reviennent l'investissement et la confiance.

Si le taux de chômage à Paris demeure plus faible que la moyenne nationale, il n'en reste pas moins que nous devons faire toujours plus, sans relâche, pour créer des emplois, de l'activité, car il en va de notre responsabilité de Ville, évidemment, mais aussi de Métropole et, encore plus, de Capitale.

A ce titre, les investissements internationaux sont un indicateur clé de la confiance des acteurs économiques dans Paris et de l'attractivité de notre ville, mais plus qu'un indicateur économique, c'est aussi un marqueur global du rayonnement culturel de Paris, de la qualité de ses équipements publics, de ses infrastructures et de ses talents.

Nous sommes dans cette compétition des investissements étrangers à travers le monde, en compétition contre Londres, New York, Berlin, Pékin et aussi Shanghai qui ont d'autres atouts.

La course, vous le savez, Monsieur le Maire, ne se fera pas uniquement sur la question du coût du travail mais de la qualité de nos universités, de nos incubateurs, de la créativité des Parisiens, de la qualité également de nos infrastructures publiques, de nos infrastructures de transport en commun, qui font aussi partie des raisons pour lesquelles les investisseurs choisissent Paris.

Ces investisseurs internationaux, en plus de participer au nécessaire développement économique de la métropole, nous permettent d'avoir une ville dynamique et solide capable d'assumer financièrement ses missions de solidarité et l'aménagement ambitieux de notre ville.

Ainsi, j'ai lu, comme vous probablement, Monsieur le Maire, l'étude réalisée par Paris Capitale Économique et KPMG sur les investissements internationaux en 2013, qui annonce que Paris réalise la meilleure progression dans les grandes capitales mondiales, devançant même à ce titre Pékin, sur les investissements en particulier "greenfield", c'est-à-dire ceux qui créent de la valeur et de l'emploi.

Paris représente même désormais 50 % des investissements étrangers en France.

Ma question est donc simple, Monsieur le Maire, et je veux aussi vous la poser comme l'un des benjamins du Conseil de Paris, car elle concerne notre avenir, l'avenir de Paris et sa place dans le monde.

Quelles sont les tendances de l'investissement à Paris, dans la métropole, sur lesquelles nous pouvons compter pour imaginer l'avenir ? L'attractivité actuelle de Paris nous permettra-t-elle de rester une place économique et culturelle d'envergure mondiale ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie M. MARTINS de me donner la possibilité de souligner que, dans le ciel assez contrasté de l'investissement étranger en France, il y a un coin de ciel bleu, et ce coin de ciel bleu, c'est Paris.

C'est ce que confirme l'étude annuelle de KPMG que M. MARTINS a citée, qui est nourrie de données du "Financial Times", donc personne ne peut les contester parce qu'elles sont anglo-saxonnes, étude qui a été publiée le 6 février par Paris Ile-de-France Capitale Économique, dont chacun sait que le président est l'ancien responsable de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Effectivement, Paris a gagné trois places, de la dixième à la septième place, entre 2012 et 2013. Paris occupe fermement la première place dans la zone euro.

Le nombre de projets est en hausse. Il était de 108 projets en 2012. Il est passé à 119 projets en 2013. Donc ce n'est pas une érosion, c'est un progrès qui continue alors qu'il faut le souligner, sur l'ensemble de l'Europe de l'Ouest, l'investissement étranger a baissé de 5 %.

C'est un fait, M. MARTINS y a fait allusion, que Paris attire les sièges sociaux, les centres de décision, les centres de recherche et que le pari fait sur l'innovation donne des effets extrêmement concrets pour tout ce qui concerne les industries de la connaissance.

Je donnerai rapidement une autre preuve, l'activité de Paris Développement. Chacun connaît cette association au conseil de laquelle siègent des conseillers de la majorité comme de l'opposition. C'est une association dont la

vocation exclusive est de prospecter et d'accueillir des investissements étrangers en liaison avec l'Agence française des investissements internationaux et l'Agence régionale de développement.

Eh bien, l'an dernier, 65 projets ont été accompagnés et réussis grâce à Paris Développement ; ils étaient 61 en 2012.

Quelques exemples pour illustrer cette attractivité.

Uniquement pour l'an dernier, la troisième banque chinoise, l'Exim Bank, est arrivée à Paris. China Telecom est arrivée à Paris. Microsoft a créé son accélérateur pour incuber des jeunes pousses. Twitter s'est installée à Paris. Une chaîne allemande d'hôtels, Motel One, va construire un hôtel porte Dorée. Une chaîne britannique, Generator Hostels, va construire une auberge de jeunesse assez particulière de 900 lits place du Colonel-Fabien.

Pour conclure, je citerai un industriel indien qui m'a parlé de "la nouvelle vibration de Paris".

Je remercie tous ceux, et je le fais brièvement, qui ont contribué à ce bel effort et je souhaite un bel avenir à Paris et à son attractivité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour de cette séance.

Nous sommes donc en train, les uns et les autres, de vivre les derniers instants, non pas de cette mandature, mais des séances du Conseil de Paris.

Je le dis parce que je veux rappeler à tous que le mandat s'arrête le 30 mars et que nous avons une tâche à accomplir jusqu'au bout. C'est particulièrement vrai pour l'Exécutif.

Et je veux rappeler aux adjointes et aux adjoints que, jusqu'au 30 mars, il y a du travail et que j'attends de vous, les Parisiens attendent de vous, que vous soyez à votre tâche jusqu'au dernier instant.

Et même nous tous, les élus, si nous n'avons pas de fonctions exécutives, nous avons à exercer notre mandat dans la loyauté vis-à-vis de ceux qui nous ont envoyés ici jusqu'au 30 mars.

Il se trouve que c'est bien là la dernière séance du Conseil municipal et du Conseil général de Paris.

Je voudrais vous dire à toutes et à tous, de la majorité comme de l'opposition, que je suis fier de vous.

Non pas que nous partagions tous les mêmes convictions, ce serait dommage. Nous avons été ensemble, pendant ces six ans, la démocratie à Paris.

Certes, ce matin, il y avait un petit peu moins de polémique, un peu plus de sourire qu'à d'autres séances, mais toutes les séances ont été utiles aux Parisiens.

Il n'y a pas une élue, un élu de Paris qui n'ait été utile aux Parisiens.

Nous sommes dans une période de crise, de crise économique, sociale, de crise démocratique, de crise des valeurs parfois. La société a besoin de notre exigence démocratique. Elle a besoin de notre diversité.

J'ai connu cette Assemblée lorsque l'opposition était très faible. Et je pense que c'est mieux quand l'opposition existe, qu'elle est elle aussi exigeante et tonique, c'est plus sain. Et la démocratie parisienne s'en porte mieux.

Faites le bilan de ces six ans, je vous fais confiance, dans la campagne électorale aux uns et aux autres, vous n'en aurez pas la même vision.

Mais quand même, il me semble bien qu'il y a 125.000 Parisiens de plus. Il me semble bien qu'il y a 16.000 familles de plus. Il me semble bien qu'il y a 31.000 jeunes de plus, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'INSEE.

Il me semble aussi qu'il y a des éléments qui tiennent à la situation économique et sociale : le taux de chômage a changé, et a vraiment pris un autre cap en 2006, Paris compte 82.000 entreprises supplémentaires, c'est ce que dit KPMG.

Après, on peut contester.

Peut-être n'était-il pas justifié de faire 70.000 logements sociaux supplémentaires ou 10.500 places en crèche. Cela, c'est le débat, mais les faits sont là !

Chers collègues, de la majorité comme de l'opposition, je vais vous dire quelque chose que je ressens profondément.

Vous avez tous été fidèles au mandat que vous avez reçu des électeurs.

Ici, il y a bien sûr des élus de toutes les tendances : ce sont toutes les opinions des Parisiens. Et chacune et chacun est représentatif d'une part de la conviction de Paris.

C'est pourquoi il est si important que chacun soit respecté car, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, on représente une part de la légitimité, de la représentativité, du peuple de Paris.

Je veux de ce point de vue vous dire à toutes et à tous que vous avez fait honneur à Paris, y compris quand je ne partage pas du tout vos convictions. Vous avez été fidèles à ce que vous avez exprimé lors des élections municipales de 2008.

Et je veux donc vous en donner acte et vous dire aussi, parce que jusqu'au 30 mars, j'ai une certaine légitimité de Maire de Paris, je veux vous redire que je suis fier de vous parce que vous êtes fidèles aux convictions que vous avez présentées aux Parisiens.

Et puis je veux vous dire un dernier mot. C'est aussi pour certains d'entre nous la dernière séance du Conseil de Paris.

Certaines et certains, je le vois bien, à droite, à gauche, vivent leurs derniers instants... de Conseillers de Paris ! - moi qui me plains que certains papiers aient un petit côté nécrologique, si j'y apporte ma contribution... - leurs derniers instants de Conseillers de Paris, et je pense, y compris parce que j'ai échangé avec certaines et certains d'entre vous sur le sujet, que c'est un moment fort et tout à fait respectable.

Je pense que nous sommes tous imparfaits. Nous avons tous fait de notre mieux, mais nous avons tous cherché à servir l'intérêt général. Et quel que soit le groupe politique auquel nous appartenons, je suis sûr que servir Paris, représenter Paris, ce sera tout au long de notre vie des moments auxquels nous penserons avec beaucoup d'affection et beaucoup de gratitude.

Justement, je veux vous dire qu'en ce moment précis, parce que je vais pour la première fois, depuis l'âge de 26 ans ne plus être élu de Paris - je suis rentré ici en 1977 avec mon ami Daniel VAILLANT, nous étions les deux plus jeunes parmi les hommes, il y avait une femme communiste du 18e qui était plus jeune que nous - et à ce moment précis, je pense à tous les collègues que nous avons eus, tous ceux qui ont voulu servir Paris. Vous ne m'en voudrez pas de saluer avec beaucoup de respect mes deux prédécesseurs, Jacques CHIRAC et Jean TIBERI.

Je tiens aussi à saluer deux personnes avec qui nous avons été en compétition, mais qui ont défendu leur vision de Paris, avec tout à fait honorabilité et de manière tout à fait valable par rapport à leurs convictions, je veux saluer M. Philippe SEGUIN et Françoise de PANAFIEU.

Enfin, chers amis, qu'est-ce qui reste de tout cela ? Je n'ai aucune nostalgie, aucune tristesse, j'ai plein de joie dans le cœur parce que c'est Paris. Parce que cette ville mérite tous les enthousiasmes, mérite tous les élans d'amour, mérite de travailler, mérite que l'on donne tout.

C'est une ville qui mérite vraiment qu'on aime son histoire, que l'on sache se rassembler aussi parfois. Vous avez vu comment nous avons su nous rassembler souvent tous, à l'unanimité, pour commémorer ou pour célébrer l'âme de Paris, l'histoire de Paris.

Tout à l'heure, nous évoquions la commémoration de la Grande guerre de 14-18. Chaque année, chaque 25 août, quel moment d'unité de la société parisienne ! Et ce 70e anniversaire en 2014, je suis tellement heureux que vous ayez accepté qu'on le prépare tous ensemble de manière consensuelle.

Je ne sais pas qui sera à ma place - en tout cas, ce ne sera pas moi ! - mais il y aura un 25 août 2014 et il doit être beau, il doit être grand, il doit être dédié à la jeunesse. Il doit être dédié aux valeurs que nous ont transmises les héros de la Libération de Paris. Ils étaient de toutes les couleurs, de toutes les religions, de toutes les opinions politiques, de toutes les générations, de toutes les composantes sociales. Ils étaient Paris. Nous sommes tous également leurs héritiers.

Voilà, chers collègues, je veux terminer en vous disant ma gratitude immense vis-à-vis de tous les personnels de la Ville. Toutes et tous méritent notre respect, notre considération, notre gratitude. Ils font vivre la cohésion de la société parisienne, c'est eux qui font qu'il y a un service public, un service public qui fait le lien entre tous les Parisiens.

Et ma dernière pensée, je veux qu'elle soit évidemment pour les Parisiennes et les Parisiens. Ils m'ont fait l'immense honneur de me faire confiance en 2001, en 2008. Je crois que je n'ai jamais rien reçu de plus grand, de plus noble et de plus exigeant : être le Maire des Parisiens, être le Maire de tous les Parisiens.

Je comprends que cela suscite de l'ambition. Et l'ambition est un sentiment noble, quand il s'agit de donner, quand il s'agit de servir Paris.

Et enfin, oui, dans cet instant qui n'est pas conclusif, car il ne sera conclu qu'après les élections des 23 et 30 mars, mais dans ce moment qui nous réunit, je le sens, où nous sommes unis et en harmonie grâce à Paris, je veux que nous dédions tous nos sentiments, toute notre gratitude, toute notre considération à celles et ceux qui nous ont fait ce que nous sommes, c'est-à-dire les citoyennes et les citoyens de Paris.

(Longs applaudissements).

Clôture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut absolument que nous terminions dans l'ordre. Je dois donc sonner la cloche.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante minutes).

Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe U.D.I.

QE 2014-1 Question de Mme Geneviève BERTRAND à M. le Maire de Paris relative à un bilan précis de la mandature 2008 - 2014 concernant les actions de Relations internationales.

"Mme Geneviève BERTRAND (UDI-NC) souhaite connaître le bilan précis de la mandature 2008 - 2014 concernant les actions de Relations internationales, la Coopération décentralisée et les Partenariats bilatéraux ou multilatéraux de la Ville de Paris engagés, réalisés et restant en cours de réalisation."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2014-2 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la distance d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dans le 5e.

"Autorisation d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile de type 3G/4G sur les toits de deux immeubles appartenant à Paris Habitat-OPH :

- au 25, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (une antenne Bouygues et une antenne Free Mobile) ;

- au 7, rue Nicolas-Houël (une antenne Free Mobile).

Ces antennes seront situées à proximité immédiate de la crèche collective Censier et du groupe scolaire Buffon.

Or, le principe de précaution, qui a valeur constitutionnelle depuis la réforme de 2005, est inscrit dans le rapport de l'ANSES d'octobre 2013 qui préconise en conséquence une vigilance sanitaire renforcée, en identifiant notamment les enfants comme population particulièrement sensible. C'est également le principe de précaution, en considération du risque sanitaire, qui a motivé la décision du TGI de Nanterre de contraindre Bouygues à démonter des antennes.

Aussi, je vous serais reconnaissante de me faire savoir si les distances revendiquées par les opérateurs sur les fiches de synthèse d'installation des antennes sont exactes."

Réponse non parvenue.

QE 2014-3 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au principe de précaution en matière d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dans le 5e.

"Autorisation d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile de type 3G/4G sur les toits de deux immeubles appartenant à Paris Habitat-OPH :

- au 25, rue Geoffroy Saint-Hilaire (une antenne Bouygues et une antenne Free Mobile) ;
- au 7, rue Nicolas Houël (une antenne Free Mobile).

Ces antennes seront situées à proximité immédiate de la crèche collective Censier et du groupe scolaire Buffon.

Or, le principe de précaution, qui a valeur constitutionnelle depuis la réforme de 2005, est inscrit dans le rapport de l'ANSES d'octobre 2013 qui préconise en conséquence une vigilance sanitaire renforcée, en identifiant notamment les enfants comme population particulièrement sensible. C'est également le principe de précaution, en considération du risque sanitaire, qui a motivé la décision du T.G.I. de Nanterre de contraindre Bouygues à démonter des antennes.

Je vous serais reconnaissante de me faire savoir si le principe constitutionnel de précaution est respecté dans le cadre de l'installation de ces antennes."

Réponse non parvenue.

QE 2014-4 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la transmission des dossiers relatifs aux antennes Free dans le 5e.

"La Charte relative à la téléphonie mobile prise en décembre 2012 entre la Ville de Paris et les quatre opérateurs exploitants des réseaux stipule que les mairies d'arrondissement doivent émettre un avis favorable ou défavorable sur les installations d'antennes dans les deux mois suivant le dépôt des dossiers par les opérateurs auprès de la Mairie de Paris, chargée quant à elle de leur transmission.

Je vous serais reconnaissante de me faire savoir si les dossiers relatifs aux antennes Free Mobile ont été transmis dans les délais réguliers à la mairie du 5e arrondissement."

Réponse non parvenue.

QE 2014-5 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au respect de la charte sur la téléphonie mobile.

"La Charte relative à la téléphonie mobile prise en décembre 2012 entre la Ville de Paris et les quatre opérateurs exploitants des réseaux stipule que les mairies d'arrondissement doivent émettre un avis favorable ou défavorable sur les installations d'antennes dans les deux mois suivant le dépôt des dossiers par les opérateurs auprès de la Mairie de Paris, chargée quant à elle de leur transmission.

Je vous serais reconnaissante de me faire savoir si l'exigence de transparence et d'information claire de la population a bien été respectée dans le cadre de cette procédure."

Réponse non parvenue.

QE 2014-6 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la convention-cadre avec Free Mobile.

"La convention-cadre passée entre la Ville de Paris et Free Mobile précise que l'installation des antennes-relais est soumise à la souscription d'assurances par l'opérateur, sans exclure les risques sanitaires.

Je vous serais reconnaissante de me faire savoir si la Ville de Paris a reçu des opérateurs toutes les attestations d'assurance pertinentes, notamment celles relatives à la couverture des risques sanitaires liés aux ondes électromagnétiques."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. René DUTREY ne prend pas part au vote sur le projet délibération suivant :

2014 DEVE 8 - DASES 1 Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (416.381 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2014.

Mme Anne LE STRAT, M. François VAUGLIN, Mme Annick OLIVIER, M. Alexis CORBIERE, Mme Aline ARROUZE, M. Jean-Didier BERTHAULT et Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DILT 9 Convention liant la Ville de Paris et l'établissement public Eau de Paris pour l'installation et l'entretien d'une plateforme d'auto partage.

2014 DPE 8 Mise à jour de l'inventaire de l'état des biens dotés ou mis à disposition par la Ville de Paris à Eau de Paris.

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 8 Réalisation par EFIDIS d'un programme de requalification des espaces extérieurs et d'amélioration de la qualité de service de 345 logements sur le groupe Saint Blaise, 5-17 square des Cardeurs (20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 10 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par Logis Transports en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I et 7 logements PLUS, 10 rue Lecuirot (14e).

Mme Marinette BACHE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Danielle FOURNIER, MM. Alain LHOSTIS et Pierre SCHAPIRA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DGRI 2 Acompte de subvention (290.000 euros) et avenant à convention avec La Maison de l'Europe de Paris (4e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DLH 2 Avenant au bail emphytéotique conclu le 4 juillet 2011 au profit de Paris Habitat - OPH pour l'immeuble communal 1, rue Evette - 1 bis, rue de Thionville et 6, rue de Colmar (19e).

2014 DLH 4 Modification de l'assiette de deux baux emphytéotiques conclus au profit de Paris Habitat-OPH.

MM. François DAGNAUD, Alexis CORBIERE, Jérôme COUMET, Mme Frédérique PIGEON, M. Jean-Louis MISSIKA, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Olivia POLSKI, Annick OLIVIER, MM. Julien BARGETON, Jean-Marie LE GUEN, Mmes Aline ARROUZE, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Yves CONTASSOT, Sylvain GAREL, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Rachida DATI, Laurence DOUVIN, Marie-Laure HAREL, Marie-Chantal BACH, Hélène MACE de LEPINAY, Anne Constance ONGHENA, Fabienne GASNIER, Danielle SIMONNET, MM. Gilles ALAYRAC, Gauthier CARON-THIBAUT, François VAUGLIN, Daniel ASSOULINE, Mmes Isabelle GACHET, Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, M. Etienne MERCIER, Mme Fatima LALEM, MM. Jean VUILLERMOZ, Pierre MANSAT, Denis BAUPIN, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Roxane DECORTE, Mmes Claude-Annick TISSOT, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Lynda ASMANI, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Marie-Claire CARRERE-GEE, MM. Hervé BENESSIONO, Patrick TREMEGE et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DU 23 Convention tripartite Ville de Paris, SYCTOM, SEQUANO Aménagement de mise à disposition gratuite d'une partie du terrain d'assiette de l'usine du SYCTOM à Saint Ouen (93) et mise en œuvre les travaux de réalisation de la centrale de collecte pneumatique des déchets par SEQUANO Aménagement.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DVD 17 Aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Ile-de-France des subventions correspondantes.

2014 DVD 9 Contrat d'affermage avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement pont de Grenelle - Maison de la Radio (16e).

2014 DVD 3 Convention d'occupation du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'une station de lavage rue de la Poterne des Peupliers (13e).

2014 DVD 21 Contrat d'occupation du domaine public pour l'implantation et l'exploitation d'un passage souterrain pour piétons, 10 place de la Concorde (8e).

2014 DVD 4 Signature d'un marché relatif à la fourniture, la maintenance et la réparation de matériel de comptage routier.

2014 DVD 5 Avenant n°1 au marché négocié complémentaire pour le suivi des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 1) dans le cadre de l'extension du Tramway T3 à Porte de La Chapelle.

2014 DVD 26 Signature du marché de fourniture de tickets horodateurs et de tickets de file d'attente.

2014 DVD 27 Contrat de transaction avec le groupement Laurent et Fontis / Vallée Anticorrosion concernant les travaux de remise en peinture du Pont de Sully (4e et 5e).

2014 DVD 28 Aménagement des espaces publics du secteur Macdonald Eole Evangile (19e) - Promenade Sud. Approbation du principe de lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la conception et la réalisation des espaces publics végétalisés.

2014 DVD 29 Aménagement des espaces publics Broussais (14e). Protocole d'indemnisation avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

2014 DVD 24 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DUCT 2 Subvention Fonds du Maire (3.800 euros) à l'association Comité CAMI Ile de France.

2014 DUCT 3 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) et convention avec l'association Ozanam Services (15e).

2014 DUCT 9 Subvention Fonds du Maire (26.800 euros) à 9 associations du 19e et au Centre d'action sociale Ville de Paris.

2014 DUCT 13 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Petites Foulées Lynauvia (16e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2014 DASCO 3 Subvention (195.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris" (15e).

2014 DASCO 9 Participations familiales aux projets Leonardo du lycée Pierre Lescot (1er).

2014 DPA 6 Approbation du principe de réalisation des travaux de confortation de l'école maternelle 94, rue des Couronnes (20e) et approbation des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2014 DDEEES 2 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

2014 DDEEES 3 Subvention (15.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

2014 DDEEES 4 Subvention (17.000 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (8e).

2014 DDEEES 5 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

2014 DDEEES 12 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2014 DICOM 2 Fixation des tarifs des produits commercialisés dans les Boutiques de la Ville, conditions générales de vente et mentions légales.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2014 DEVE 8 - DASES 1 Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (416.381 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2014.

2014 DPA 4 Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour l'achat du gaz naturel alimentant les équipements de la Ville de Paris.

M. René DUTREY, rapporteur.

2014 PP 1 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'exécution de prestations de déménagement et de garde-meuble.

2014 PP 2 BSPP -Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires isolants à circuit ouvert.

2014 PP 3 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2014 PP 4 BSPP - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2014 PP 5 BSPP - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition d'équipements et prestations associées destinés à l'activité de carrosserie et peinture des ateliers.

2014 PP 6 BSPP - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif au blanchissage et / ou nettoyage à sec de textiles.

2014 PP 7 Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer l'accord cadre relatif à la mise en œuvre d'actions de formation.

2014 PP 8 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de carburants.

2014 PP 9 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de police pouvant être pourvus par les agents recrutés sur contrat de droit public.

2014 PP 10 Signature d'une convention dans le cadre de la médecine de prévention au profit des personnels.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2014 DILT 2 et 2014 DILT 2-G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires sur catalogue destinés aux agents de la Ville de Paris, du Département de Paris, de l'Etablissement Public Paris Musées, des mairies d'arrondissement et des services disposant d'un budget annexe, en trois lots séparés.

2014 DILT 3 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres, en deux lots séparés, pour la location de grues et nacelles élévatrices destinées aux services municipaux.

2014 DILT 5 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la continuité du déploiement du progiciel ELISE et de la gestion du courrier de la collectivité parisienne.

2014 DILT 6 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour les prestations d'aménagements de carrosseries sur véhicules utilitaires.

2014 DRH 1 et 2014 DRH 1-G : Lancement et attribution d'un marché à bons de commande pour la gestion administrative des frais de santé liés aux accidents de service ou de travail des agents de la Collectivité parisienne et préparation des paiements afférents.

2014 DRH 2 Signature d'un marché à bons de commande pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

2014 DRH 3 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour une prestation de formation aux fonctions d'adjoint administratif, au profit d'agents titulaires de la Ville de Paris en attente d'une reconversion professionnelle pour raison médicale dans la filière administrative.

2014 DRH 4 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes.

2014 DRH 5 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe, interne et 3ème concours pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris (1ère classe) dans la spécialité activités périscolaires.

2014 DRH 6 Marché similaire de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de projets dans le cadre du système d'information des ressources humaines (RH21).

2014 DRH 7 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès aux grades principal de 2e classe et principal de 1ère classe du corps d'animatrices et d'animateurs d'administrations parisiennes.

2014 DRH 8 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formations à la micro-informatique intitulées "Utilisateurs de Logiciels" destinées aux agents de la collectivité parisienne.

2014 DRH 9 Lancement et attribution d'un marché à bons de commande pour les formations en sécurité incendie de la collectivité parisienne.

2014 DRH 10 Fixation de la nature des épreuves, du règlement et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes, grade d'agent de maîtrise, dans la spécialité restauration.

2014 DRH 11 et 2014 DRH 3-G : Modification des tranches indiciaires de l'allocation prévoyance santé.

2014 DRH 12 Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande pour la réalisation des supports d'information de la direction des ressources humaines.

2014 DRH 13 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de fourniture de services d'insertion dans la presse et sur Internet d'annonces de recrutement.

2014 DRH 14 Modification de délibération portant statut particulier du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris.

2014 DSTI 1 Fourniture de services Wifi sur les sites municipaux à Paris.

2014 DSTI 2 Modalités de passation, autorisation et signature du marché concernant la maintenance curative et évolutive de l'application FMCR.

2014 DUCT 1 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi par un agent de la Ville.

2014 DUCT 8 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2014 DILT 9 Convention liant la Ville de Paris et l'établissement public Eau de Paris pour l'installation et l'entretien d'une plateforme d'auto partage.

Mme Maïté ERRECART, Mme Anne LE STRAT, rapporteures.

2014 DJS 166 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub 17 et de La Jonquière (17e).

2014 DJS 175 Dépose d'une demande de permis de construire pour la mise en accessibilité par tous du centre d'animation Rebeval (19e).

2014 DJS 176 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation René Binet, Hébert, La Chapelle et Les Abbesses (18e).

2014 DJS 179 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Amandiers et du centre d'animation et d'hébergement Louis Lumière (20e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2014 DF 1 et 2014 DF 1-G : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine des assurances pour la collectivité parisienne et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2014 DF 6 - DDEEES 20 Garantie de la Ville de Paris pour un emprunt destiné au financement de la réhabilitation du Pavillon Pasteur de la Fondation Deutsch de la Meurthe (14e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2014 DF 3 - DASES 2 Garantie de la Ville de Paris pour trois emprunts PHARE destinés au financement d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique, d'un Institut Médico-Educatif et d'un Service d'Education Spécialisée et Soins à Domicile (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2014 DEVE 1 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DEVE 5 Avenant n°2 avec l'Etat en vue de réduire l'assiette de la parcelle constituant le square de l'île de France (4e) mis à la disposition de la Ville de Paris.

2014 DEVE 11 Autorisation au Ministère de la Culture et de la Communication de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou toute demande d'autorisation relevant de la protection du site ou des Monuments Historiques pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du Palais de Chaillot affectant le jardin du Trocadéro (16e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2014 CAB_MA 1 Subvention (200.000 euros) au Conseil Général de l'île de la Réunion dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'habitat pour les habitants sinistrés par le passage du cyclone Bejisa.

2014 DU 2 Cession de 9 lots à usage de stationnement situés 66 avenue d'Ivry (13e).

2014 DU 19 Mise en cohérence du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur les parcelles situées 24 et 24 A rue des Fossés Saint-Jacques et 14 rue Pierre et Marie Curie (5e).

2014 DU 6 Dénomination rue Suzanne Masson (19e).

2014 DU 12 Dénomination rue Madeleine Rebérioux (18e).

2014 DU 27 Dénomination place Mélina Mercouri (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2014 DU 7 Etablissement de deux servitudes de surplomb dans l'ensemble immobilier Stade Charléty 9 à 35 et 25A, avenue Pierre de Coubertin (13e).

Mme Anne HIDALGO, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2014 DAC 12 Subventions (115.000 euros) à 18 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

2014 DAC 15 Subventions (68.500 euros) à 10 associations au titre de l'aide à la diffusion pour les arts du cirque, les marionnettes et le pluridisciplinaire.

2014 DAC 17 Subventions (40.000 euros) avec avenants aux conventions avec les associations Cirque Ici (9e) et L'Immédiat (17e).

2014 DAC 21 Subventions (20.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours (18e) et Atelier Musical Paris Seine (18e).

2014 DAC 32 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme le Bal.

2014 DAC 35 Subvention (10.000 euros) à l'association Les amis du cinéma du réel (4e).

2014 DAC 36 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Isratim (1er).

2014 DAC 37 Subvention (15.000 euros) avec convention passée avec l'association Alliance (7e).

2014 DAC 38 Subvention (10.000 euros) à l'association Bulles Zik (93).

2014 DAC 40 Subvention (6.000 euros) à l'association Fêtart (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DAC 28 - DJS 217 Subvention (43.000 euros) avec convention passée avec l'association Juste Debout (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2014 DAC 39 - DEVE 16 Subvention (11.500 euros) à l'association Fairplaylist (11e).

M. Bruno JULLIARD, M. René DUTREY, rapporteurs.

2014 DAC 16 - DJS 214 Subventions (195.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq associations promouvant les arts de la rue.

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2014 DPE 3 Signature de deux marchés pour la maintenance et la location de groupes électrogènes pour les besoins des services techniques de la propreté et de l'eau.

2014 DPE 4 Approbation des modalités d'attribution de trois marchés pour le recensement, la visite et le diagnostic de branchements particuliers du réseau d'assainissement parisien.

2014 DPE 5 Approbation des modalités d'attribution de trois marchés pour le curage, l'extraction et l'élimination de sables et produits divers du réseau d'assainissement parisien et de sa proche banlieue.

2014 DPE 8 Mise à jour de l'inventaire de l'état des biens dotés ou mis à disposition par la Ville de Paris à Eau de Paris.

2014 DVD 23 Indemnisation amiable due au propriétaire du bateau Cara Mia endommagé sur le Canal Saint Martin.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2014 DVD 2 Convention avec la ville de Bondy et le Département de Seine St Denis relative à l'entretien et l'exploitation de l'éclairage public de la piste cyclable de l'Ourcq.

2014 DVD 25 Signature du marché de maintenance hydraulique, électrique et mécanique des ouvrages des canaux à grand gabarit.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2014 DLH 2 Avenant au bail emphytéotique conclu le 4 juillet 2011 au profit de Paris Habitat - OPH pour l'immeuble communal 1, rue Evette - 1 bis, rue de Thionville et 6, rue de Colmar (19e).

2014 DLH 3 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 11, rue Bouchardon (10e).

2014 DLH 4 Modification de l'assiette de deux baux emphytéotiques conclus au profit de Paris Habitat-OPH.

2014 DLH 6 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2014 DLH 8 Réalisation par EFIDIS d'un programme de requalification des espaces extérieurs et d'amélioration de la qualité de service de 345 logements sur le groupe Saint Blaise , 5-17 square des Cardeurs (20e).

2014 DLH 10 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par Logis Transports en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I et 7 logements PLUS, 10 rue Lecuirot (14e).

2014 DLH 13 Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

2014 DLH 14 Réaménagement d'un emprunt contracté par LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI, 95 rue de Montreuil (11e).

2014 DLH 15 Dépôt d'une déclaration préalable et de toute autre autorisation d'urbanisme en vue de réaliser une division parcellaire de l'ensemble immobilier, avenue de la Paix à Fresnes (94).

2014 DU 18 Rétrocession de l'immeuble 50 boulevard de Clichy (18e) à son ancien propriétaire.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2014 DLH 9 Modification des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris aux prêts à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant un EHPAD de 80 logements et 118 logements familiaux, 33 rue Olivier de Serres (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Liliane CAPELLE, rapporteurs.

2014 DU 5 Protocole de vente pour un terrain situé aux Pavillons sous Bois (93), destiné à un programme de surfaces commerciales.

2014 DU 17 Cession de la parcelle bâtie située 14 rue du Moulin à Chigy (89).

2014 DU 23 Convention tripartite Ville de Paris, SYCTOM, SEQUANO Aménagement de mise à disposition gratuite d'une partie du terrain d'assiette de l'usine du SYCTOM à Saint Ouen (93) et mise en oeuvre les travaux de réalisation de la centrale de collecte pneumatique des déchets par SEQUANO Aménagement.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2014 DAJ 4 Avenant au contrat de partenariat sur le dépôt et la gestion technique de l'extension internet [.paris] du 30 octobre 2009 conclu entre la Ville et le groupement AFNIC/CORE.

2014 DASCO 8 Dotation (6.596 euros) à l'E.S.A.I.G. Estienne (13e).

2014 DDEEES 1 Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) avec l'Association nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) et d'un contrat de collaboration avec un laboratoire de recherche.

2014 DDEEES 13 Avenants n° 3 à des conventions relatives à deux projets de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Emergence (S)".

2014 DPA 9 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération de mise en sécurité des bâtiments E1 et E2 de l'école Estienne 18, boulevard Auguste Blanqui (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 DA 1 Modalités de lancement et d'attribution et autorisation de signature du marché de location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Paris.

2014 DA 2 Modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande pour les prestations de nettoyage des vitres des établissements scolaires à statut municipal de la Ville de Paris en 3 lots séparés.

2014 DA 3 et 2014 DA 3-G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture et de maintenance d'imprimantes, de multifonctions et de photocopieurs et de solutions associées en 7 lots séparés pour la collectivité parisienne et l'établissement public Paris Musées.

2014 DA 4 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs au stockage, à la manutention et au transport de diverses fournitures et mobiliers destinés aux services de la Ville de Paris en 3 lots séparés.

2014 DAJ 2 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 19 décembre 2013, 14 et 28 janvier 2014.

2014 DICOM 1 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché relatif à la mise à disposition d'articles de presse régionale et nationale et gestion des droits d'auteurs afférents.

2014 DPA 15 Avenant n° 1 au marché de fourniture et pose du mobilier (lot 16) pour l'opération de réhabilitation de la Halle Pajol et création d'un jardin public (18e).

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2014 DFPE 1 Subvention (416.602 euros) et convention avec l'association Ile aux Enfants pour la halte-garderie multi-accueil (16e).

2014 DFPE 2 Subvention (873.650 euros), convention et avenant n° 1 avec La Croix-Rouge Française pour sa crèche collective (7e).

2014 DFPE 3 Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 16, avenue Simon Bolivar (19e).

2014 DFPE 4 Choix du délégataire pour la délégation de service public relatif à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue Lechapelais (17e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2014 DPE 2 Approbation du principe et des modalités de lancement et d'attribution de trois marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert, relatif à la fourniture et réparation de composants hydrauliques des engins et équipements de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2014 DAC 1 Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

2014 DAC 4 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Robert Capa 37 rue Froidevaux (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2014 DGRI 3 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec l'Institut Français (7e).

2014 DGRI 5 Accord d'amitié et de coopération avec la Ville de Montevideo.

2014 DGRI 8 Aide à l'installation (10.000 euros) de l'Observatoire Pharos du pluralisme des cultures et des religions (13e).

2014 DGRI 10 Avenants aux conventions relatives au projet "Développement de savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et Cotonou".

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2014 DGRI 6 - DDEEES 17 Projet de coopération décentralisée entre la Ville de Paris et la Ville de Buenos Aires dans le domaine du design et de l'innovation.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteurs.

2014 DPVI 1 Subventions (38.000 euros) à 16 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Porte de Vanves-Plaisance-Raymond Losserand (14e). Première enveloppe pour 2014.

2014 DPVI 2 Subventions (65.000 euros) à 21 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville - Première enveloppe pour 2014. Quartier Belleville-Amandiers et Est 20e.

2014 DPVI 3 Subventions (47.000 euros) à 23 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e) - Première enveloppe 2014.

2014 DPVI 4 Subventions (53.000 euros) à seize associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Fontaine au Roi (Première enveloppe,11e).

2014 DPVI 5 Subventions (22.476 euros) à 9 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e). Première enveloppe 2014.

2014 DPVI 6 Subventions (41.500 euros) à 10 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e arrondissement) - première enveloppe 2014.

2014 DPVI 7 Subventions (22.550 euros) à cinq associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier des Portes Saint-Denis et Saint Martin, Buisson Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange-aux-belles (10e) - Première enveloppe 2014.

2014 DPVI 8 Subventions (216.415 euros) et conventions avec des associations menant des actions au titre de la Politique de la ville (Première enveloppe,18e).

2014 DPVI 11 Subventions (262.400 euros) avec conventions à 15 associations pour le fonctionnement des 16 Espaces Publics Numériques parisiens.

2014 DPVI 12 Subventions d'investissement (135.000 euros) et conventions à sept associations et un bailleur social pour la réalisation de travaux.

2014 DU 29 Secteur GPRU Pouchet (17e) et Montmartre-Clignancourt (18e) - Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2014 DPVI 9 - DJS 211 Subventions (26.500 euros) et avenant à convention l'association Plus Loin pour des actions menées en directions des jeunes et des familles des quartiers de l'Est (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteures.

2014 DPVI 10 - DJS 213 Subvention (59.000 euros) et avenant avec l'association Enfants de la Goutte D'Or - EGDO (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Isabelle GACHET et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2014 DAC 3 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Gabriel Brunet de Sairigné, 2 rue de Narbonne (7e).

2014 DAC 43 Apposition d'une stèle à la mémoire de Maurice Kriegel-Valrimont, square Maurice Kriegel (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2014 DJS 168 Dépose d'une demande de permis de construire pour la restructuration des vestiaires, l'amélioration de la ventilation et le renforcement de la sécurité du centre sportif de la Porte de Bagnolet (20e).

2014 DJS 169 Dépose d'une demande de permis de construire pour la réfection de l'étanchéité et la rénovation totale des vestiaires du stade Pershing (12e).

2014 DJS 170 Dépose d'une demande de permis de construire pour la couverture du 3ème terrain de tennis du centre sportif Carnot (12e).

2014 DJS 172 Dépose d'une demande de permis de construire pour la couverture du terrain d'éducation physique Louis Braille (12e).

2014 DJS 173 Dépose d'une demande de permis de construire pour la couverture des tribunes du centre sportif Léo Lagrange (12e).

2014 DJS 174 Dépose d'une demande de permis de construire pour la couverture des 2 terrains d'éducation physique Chaumont (19e).

2014 DJS 177 Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris.

2014 DJS 180 Convention de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (1er).

2014 DJS 208 Contrat de transaction avec "Les Autocars Suzanne" (94194 Villeneuve-Saint-Georges).

2014 DJS 209 Approbation et signature d'un marché de prestations similaires attribué à la société Les Autocars Suzanne pour le transport en autocar d'enfants scolarisés à Paris dans le cadre des activités sportives organisées par la Ville de Paris.

2014 DJS 212 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la mise en place et l'organisation d'animations sportives, ludiques et récréatives dans le cadre de l'opération Paris-Plages pour l'édition 2014 (10 lots séparés).

2014 DPA 1 Modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la restructuration et à la mise aux normes de la piscine des Amiraux, 6 rue Hermann Lachapelle (18e).

2014 DPA 8 Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération de modernisation de la piscine de la Butte aux Cailles (13e).

2014 DPA 10 Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement-pilotage-coordination relatif à l'opération de réhabilitation du Carreau du Temple (3e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2014 DAJ 3 et 2014 DAJ 3-G : Communication de la liste des marchés attribués du 15 novembre 2013 au 25 décembre 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2014 DDEEES 10 - DVD 22 Communication du bilan final d'activité de la Commission consultative mise en place pour l'indemnisation amiable des entreprises riveraines des travaux d'extension du tramway T3 en réparation des préjudices subis.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Philippe DUCLOUX, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Mmes Camille MONTACIÉ et Mme Laurence DREYFUSS.

Excusés : M. René DUTREY et M. Jean-François LEGARET.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Maité ERRECART, Laurence GOLDGRAB, Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

Excusés : Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Pauline VÉRON.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Laurence DOUVIN, MM. Julien BARGETON, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Olivia POLSKI, Aline ARROUZE, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, MM. René DUTREY et Mao PENINOU.

Excusée : Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

5e Commission

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fabienne GIBOUDEAUX, Gisèle STIEVENARD, Sylvie WIEVIORKA et Geneviève BERTRAND.

Excusé : M. Hamou BOUAKKAZ.

6e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI et M. Romain LÉVY.

Excusés : Mmes Claudine BOUYGUES, Fatima LALEM et M. Jean-Marie LE GUEN.

7e Commission

Mmes Marie-Annick BARTHE, Colombe BROSSSEL, Isabelle GACHET, MM. Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. Sylvain GAREL, François VAUGLIN, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT et Mme Laurence DREYFUSS.

Excusés : Mmes Anne HIDALGO, Sandrine CHARNOZ et Claire GUIDI.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Danielle FOURNIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène MACE de LEPINAY, Mme Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : Mme Catherine DUMAS et M. Christophe GIRARD.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme CUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima

LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÉNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

M. Pierre LELLOUCHE, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Absente :

Mme Valérie HOFFENBERG.

Tableau récapitulatif des absences de l'année 2013.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Séance des 11 et 12 février 2013</p> <p>Excusée : Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.</p> <p>Absentes : Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE.</p> |
| <p style="text-align: center;">Séance des 25 et 26 mars 2013</p> <p>Excusés : Mme Aline ARROUZE, Mme Hélène BIDARD, M. Roger MADEC, Mme Catherine VIEU-CHARIER.</p> |
| <p style="text-align: center;">Séance des 22 et 23 avril 2013</p> <p>Excusés : Mme Marie-Chantal BACH, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Gérard d'ABOVILLE, M. Michel DUMONT, Mme Annick LEPETIT, Mme Sylvie WIEVIORKA.</p> <p>Absentes : Mme Lynda ASMANI, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Valérie HOFFENBERG.</p> |
| <p style="text-align: center;">Séance des 10 et 11 juin 2013</p> <p>Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Gérard d'ABOVILLE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Fatima LALEM, M. Pierre LELLOUCHE.</p> |
| <p style="text-align: center;">Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013</p> <p>Excusés : Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Bernard BROS, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Myriam EL KHOMRI.</p> <p>Absentes : Mme Rachida DATI, Mme Valérie HOFFENBERG.</p> |
| <p style="text-align: center;">Séance des 14 et 15 octobre 2013</p> <p>Excusés : Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÈNE.</p> <p>Absente : Mme Valérie HOFFENBERG.</p> |

Séance des 12 et 13 novembre 2013

Excusés :

M. Denis BAUPIN, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Léa FILOCHE, Mme Firmine RICHARD.

Absente :

Mme Valérie HOFFENBERG.

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

Excusés :

Mme Lynda ASMANI, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Léa FILOCHE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Absente :

Mme Valérie HOFFENBERG.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| N° Commission ODI | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Avis de l'exécutif | VOTE | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|------------------------|---------------|-------------|--|------------------|--------------------|--------|--------------|
| 1 | 1 | | Exécutif | | A | 2014 DF 2 | Amendement technique. | GAUILLIÈRE | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 2 | 2 | 1 | EELVA | BOUTAULT | VNR | | relatif au droit de préemption sur les locaux commerciaux. | COHEN-SOLAL | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 2 | 3 | | UMPPA | LEGARET, BERTHOUT | VNR | | relatif à un tarif différencié de la taxe d'occupation du domaine public. | COHEN-SOLAL | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 3 | 4 | | UMPPA | KUSTER, DUBUS | V | 2014 DVD 12 | relatif à un comité de suivi des travaux. | BARGETON | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 4 | 5 | 2 | EELVA | FOURNIER | VNR | | relatif au cimetière de Montmartre. | GIBOUDEAUX | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 4 | 6 | 3 | EELVA | BAUPIN | VNR | | relatif à la dénomination "jardin de Vitaly" du futur jardin de l'éco-quartier Frequel Fontarabie (20e). | GIBOUDEAUX | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 4 | 7 | 4 | EELVA | NAJDOVSKI | VNR | | relatif aux pics d'exposition électromagnétique dans le métro. | PENINOU | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 4 | 8 | | UMPPA | LEGARET, BERTHOUT | VNR | | relatif à la salubrité publique dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois. | PENINOU | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 5 | 9 | | Exécutif | | A | 2014 DUCT 4 | Amendement technique. | BOUAKKAZ | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 5 | 10 | | UMPPA | KUSTER, DUBUS | VNR | | relatif aux cambriolages. | EL KHOMRI | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 5 | 11 | | UMPPA | KUSTER, DUBUS | VNR | | relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants. | EL KHOMRI | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 7 | 12 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, MENGUY | VNR | | relatif au recrutement d'ASEM dans le 15e. | BROSSEL | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 7 | 13 | 5 | UMPPA | TIBERI, BACH | VNR | | relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier. | BROSSEL | demande de retrait | Adopté | 10-févr-14 |
| 7 | 14 | | | ALPHAND, DREYFUSS | VNR | | relatif au Parc des Princes (16e). | VUILLERMOZ | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 8 | 15 | | Exécutif | | A | 2014 DU 1 | Amendement technique. | MANSAT | favorable | Adopté | 10-févr-14 |
| 8 | 16 | | | ALPHAND, DREYFUSS | VNR | | relatif à l'axe majeur Paris-La Défense. | MANSAT | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 9 | 17 | | | POIRAULT-GAUVIN | VNR | | relatif à la rénovation de l'ancien "Bal Nègre" (15e). | JULLIARD | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Avis de l'exécutif | VOTE | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|----------|---|------------------|--------------------|--------|--------------|
| 9 | 18 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, FONLLADOSA, MACÉ de LÉPINAY | VNR | | relatif au Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin. | POURTAUD | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 9 | 19 | | UMPPA | GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL | VNR | | relatif à l'avenue Foch. | POURTAUD | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |
| 9 | 20 | | | ALPHAND, DREYFUSS | VNR | | relatif à l'avenue Foch (16e). | POURTAUD | défavorable | Rejeté | 10-févr-14 |

Tableau des votes des groupes politiques.

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | N° 461b | Objet | Auteur | VOTE | DATE DE VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-6RA | | UDI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|----------------------|------------|-----------|------------------------|-------------------------|--------------|--|-------------|--------|-----------------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|-----------|
| | | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1 | 1 | | Exécutif | A | 2014 DF 2 | Amendement technique relatif aux marchés de prestation de services d'assistance relatifs aux migrations de colistion. | GAUDILLERE | Adopté | 10/fev-14 | | | | | X | | | | | X | |
| 2 | 2 | 1 | EELVA | BOUTAULT | 2014 DF 2 | relatif au droit de préemption sur les lieux commercaux. | COHEN-SOLAL | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | X | |
| 2 | 3 | | UMPPA | LEGARET, BERTHOUD | VNR | relatif à un tarif différencié de la base d'imposition du domaine public. | COHEN-SOLAL | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | X | | | |
| 3 | 4 | | UMPPA | KUSTER, DOBUS | V | 2014 DVD 12 relatif à un comité de suivi des travaux. | BARGETON | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |
| | | | | | 2014 DVD 12 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| | | | | | 2014 DEVE 7 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| 4 | 5 | 2 | EELVA | FOURNIER | VNR | relatif au cimetière de Montmaître. | GIBOUDEAUX | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| 4 | 6 | 3 | EELVA | BAUPIN | VNR | relatif à la dénomination "Jardin de Vialy" du cours Jardin de l'eco quartier Frequel Panzani (206). | GIBOUDEAUX | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| | | | | | 2014 DPE 1 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | X | | | |
| 4 | 7 | 4 | EELVA | NAJDOSKI | VNR | relatif aux plots d'exposition électromagnétique dans le métro. | PENIGOU | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| 4 | 8 | | UMPPA | LEGARET, BERTHOUD | VNR | relatif à la salubrité publique dans le quartier Saint-Germain-Auxerois. | PENIGOU | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 9 | | Exécutif | A | 2014 DUCT 4 | Amendement technique. | BOUJAKOZ | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | X | | | X |
| | | | | | 2014 DUCT 4 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | X | | | |
| 5 | 10 | | UMPPA | KUSTER, DOBUS | VNR | relatif aux cambidages. | EL KIDMARI | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 11 | | UMPPA | KUSTER, DOBUS | VNR | relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants. | EL KIDMARI | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |
| | | | | | 2014 CAS 1 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| 7 | 12 | | UMPPA | GUICHON, LAMOUR, MENGEY | VNR | relatif au recensement d'ASEM dans le 15e. | BROSSEL | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |
| 7 | 13 | 5 | UMPPA | TIBERU, BACII | VNR | relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavallier. | BROSSEL | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| | | | | | 2014 DIS 16A | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| | | | | | 2014 DPA 7 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | X | | | | | | |
| | | | | | 2014 DPA 17 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | X | | | | | | |
| | | | | | 2014 DPA 18 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | X | | | | | | |
| 7 | 14 | | | ALPHAND, DREYFUSS | VNR | relatif au Parc des Princess (269). | VUILLERMOZ | Adopté | 10/fev-14 | | | | | X | | | | | | |
| 8 | 15 | | Exécutif | A | 2014 DU 1 | Amendement technique. | MANSAT | Adopté | 10/fev-14 | | | | | X | | | | | | |
| | | | | | 2014 DU 1 | | | Adopté | 10/fev-14 | | | | | | | | | | | X |
| 8 | 16 | | | ALPHAND, DREYFUSS | VNR | relatif à l'axe majeur Paris-La Défense. | MANSAT | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |
| 9 | 17 | | | POIRBAULT-GAUVIN | VNR | relatif à la rénovation de l'ancien "Baj (page 136). | JULLIARD | Rejeté | 10/fev-14 | X | | X | | | | | | | | |

| N° Commission ODI | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | N° de la N° de la | Objet | Advs-rapporteur | VOTE | DATE DE VOTE | PCF-PG | | | ELVA | | | PS-EGA | | | UDI | | | UMP-PA | | | UNANIMITE | |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|-------------------|--|-----------------|--------|--------------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--|-----------|---|
| | | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | | | |
| 5 | 18 | | UMP-PA | GROUON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, FONLLADOSA, MACE de LEPINAY | VNR | relatif à Musée de Sciences et de Histoire de la Libération de Paris- Musée Jean Moulin. | POURTAUD | Rejeté | 10 fév-14 | X | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | 19 | | UMP-PA | COASQUEL, DESBÉ, GAZZI, SARDINIAU, BOULAY ESPERONNER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, IUREL | VNR | relatif à l'avenue Foch. | POURTAUD | Rejeté | 10 fév-14 | X | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | 20 | | | ALPHAND, DIEGELUS | VNR | relatif à l'avenue Foch (L6a). | POURTAUD | Rejeté | 10 fév-14 | X | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | Adopté | 10 fév-14 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| | | | | | | | | Adopté | 10 fév-14 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | | | | | Adopté | 10 fév-14 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |